

IL

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Quatrième séance : Jeudi 27 octobre 2016

oOo

S O M M A I R E

oOo

AGRICULTURE, PÊCHE ET ÉLEVAGE

- Approbation du projet d’avenant 3 à la convention n° 395-11 du 28 décembre 2011 relative à la collaboration entre l’État (ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt) et la Polynésie française 54
- Approbation du projet d’avenant financier 2016 à la convention n° 40-12 du 7 mars 2012 relative au concours financier de l’État (ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt) au développement de l’agriculture en Polynésie française) 55

AMÉNAGEMENT, DOMAINE, URBANISME ET FONCIER

- Instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l’indivision immobilière 65

FINANCES PUBLIQUES

- Modification n° 4 de la délibération n° 2015-100 APF du 10 décembre 2015 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l’exercice 2016 46
- Dotation au renouvellement et à l’entretien des effets d’uniforme des agents du service d’assistance et de sécurité 61

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

- Construction d’une route à Rikitea – utilisation d’agrégats contaminés en provenance de Hao 6
- Les mesures préconisées en matière de sécurité routière 8
- Situation de la Contribution de solidarité territoriale 10
- 80 familles du lotissement Nahoata privées d’eau 12

SOCIAL

- Approbation du plan d’orientation stratégique pour la mise en œuvre d’une politique publique de la famille 15

TRANSPORT MARITIME

- Modification de la délibération n° 96-98 APF du 8 août 1996 portant statut général du pilote maritime en Polynésie française 43

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Quatrième séance : jeudi 27 octobre 2016 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M ^{me}	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Troisième secrétaire, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Aro	Dylma	Première questeure
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Deuxième questeure
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M ^{me}	Amaru	Patricia	Représentante
M ^{me}	Bouteau	Nicole	Représentante
M ^{me}	Bruant	Virginie	Représentante
M.	Buillard	Michel	Représentant, arrivé en cours de séance
M ^{me}	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M.	Flohr	Henri	Représentant
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Geros	Antony	Représentant
M ^{me}	Iriti	Teura	Représentante
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Représentante
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M ^{me}	Maraea	Emma	Représentante, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Perez	Antonio	Représentant
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Schyle	Philip	Représentant
M.	Taae	Putai	Représentant, arrivé en cours de séance
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M ^{me}	Tata	Jeanine	Représentante
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M.	Temaui	Jean	Représentant

M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M ^{me}	Teura	Justine	Représentante
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Représentante
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	Représentante
M.	Toromona	John	Représentant, arrivé en cours de séance
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Représentante
M ^{me}	Vanaa	Élise	Représentante
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M ^{me}	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M ^{me}	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente

M.	Graffe	Jacque	Représentant
M.	Moutame	Thomas	Représentant
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M ^{me}	Sage	Maina	Représentante
M.	Temeharo	René	Représentant
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Tuheiaava	Richard	Représentant
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Représentante

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur Edouard Fritch, Président de la Polynésie française, Madame et Messieurs les ministres Priscille Tea Frogier, Tearii Alpha, Jean-Christophe Bouissou, Patrick Howell et Albert Solia.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 17 minutes.

oOo

Le président : Chers collègues, bonjour à tous.

Permettez-moi, en mon nom et en votre nom, de souhaiter la bienvenue à Monsieur le Président ainsi qu'à Madame la ministre de la solidarité accompagnée du ministre de l'équipement, également aux membres de cabinets, salutations également aux invités dans le public mais également aux journalistes qui sont présents et à celles et ceux qui nous suivent grâce au média internet.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre du 19 octobre 2016 et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

Merci.

— Cf. ci-dessus —

oOo

P R O C U R A T I O N S

Le président : Merci de donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 27 octobre 2016		
RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE		
12720-09h20	Tumahai Ronald	Perez Antonio
12722-09h20	Maraea Emma	Merceron Armelle
12723-09h20	Sage Maina	Lucas Béatrice
12724-09h20	Temeharo René	Tata Jeanine
12725-09h20	Riveta Frédéric	Ah-Scha Joseph
12726-09h20	Tong Sang Gaston	Bouteau Nicole
12727-09h20	Tetuanui Lana	Faatau Félix
12728-09h20	Maamaatuaiahutapu Victor	Flores-Tahiata Chantal
12729-09h20	Buillard Michel	Fong Loi Charles
12730-09h20	Toromona John	Aro Dylma
12731-09h23	Graffe Jacquie	Puhetini Sylvana
12732-09h40	Raioha Jacques	TeaheTeapehu
12736-10h45	Raioha Jacques	Frébault Joëlle
12737-10h45	TeaheTeapehu	Teriitahi Moehau
12738-10h45	Bruant Virginie	Sachet Isabelle
12751-14h07	Flohr Henri	Jordan Rudolph
12752-14h13	Schyle Philip	TeaheTeapehu
12761-16h30	Lucas Béatrice	Tarahu-Atuahiva Teura
12762-16h30	Sage Maina	Bruant Virginie
TAHOERA'A HUIRAATIRA		
12714-09h	Amaru Patricia	Tinorua-Rijkaart Alice
12715-09h	Perry-FriedmanVaiata	Vanaa Elise
12716-09h	Moutame Thomas	Temaury Jean
12717-09h	Richeton Monique	Viriamu Yolande
12718-09h	Turquem Sandrine	Nuupure Juliette
12743-11h47	Manutahi Lévy-Agami Sandra	Vaiho-Faatoa Gilda
12744-12h16	Salmon-Amaru Loïs	Amaru Patricia
12750-14h	Leboucher Michel	Tinorua-Rijkaart Alice
12756-14h37	Temaury Jean	Salmon-Amaru Loïs
12757-14h37	Moutame Thomas	Amaru Patricia
12758-14h52	Iriti Teura	Tuihani Marcel
12759-15h08	Manutahi Lévy-Agami Sandra	Temaury Jean
12760-15h08	Vaiho-Faatoa Gilda	Iriti Teura
12763-17h18	Tinorua-Rijkaart Alice	Tuihani Marcel
12764-17h18	Leboucher Michel	Salmon-Amaru Loïs
UNION POUR LA DÉMOCRATIE		
12710-08h35	Tuheiaiva Richard	Teura Justine
12711-08h35	Temaru Oscar	Geros Antony
12734-10h36	Drollet Jacqui	Cross Valentina

ORDRE DU JOUR

Le président : Merci.

Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour et je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation de l'ordre du jour ;
- II) Séance de questions orales ;
- III) Examen des rapports et des projets de délibération ;

01) Rapport n° 108-2016 *Relatif à un projet de délibération portant approbation du plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille*

RAPPORTEURES : Isabelle Sachet, Éliane Tevahitua et Armelle Merceron.

02) Rapport n° 126-2016 *Relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant 3 à la convention n° 395-11 du 28 décembre 2011 relative à la collaboration entre l'État (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) et la Polynésie française.*

RAPPORTEURES : Patricia Amaru et Joëlle Frébault

03) Rapport n° 153-2016 *Relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant financier 2016 à la convention n° 40-12 du 7 mars 2012 relative au concours financier de l'État (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) au développement de l'agriculture en Polynésie française)*

RAPPORTEURS : Joëlle Frébault et Moehau Teriitahi

04) Rapport n° 150-2016 *Relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2015-100 APF du 10 décembre 2015 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2016 ;*

RAPPORTEURS : René Temeharo et Virginie Bruant

05) Rapport n° 134-2016 *Relatif à un projet de délibération relative à la dotation, au renouvellement et à l'entretien des effets d'uniforme des agents du service d'assistance et de sécurité*

RAPPORTEURS : René Temeharo et Antonio Perez

06) Rapport n° 158-2016 *Relatif à un projet de délibération instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière*

RAPPORTEURS : Teura Tarahu-Atuahiva et Frédéric Riveta

07) Rapport n° 146-2016 *Relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 96-98 APF du 8 août 1996 portant statut général du pilote maritime en Polynésie française*

RAPPORTEURES : Valentina Cross et Chantal Flores-Tahiata

IV) Examen de la correspondance ;

V) Clôture de la séance.

oOo

Le président : Merci.

Nous allons passer au vote de l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie. L'ordre du jour est adopté.

oOo

S É A N C E D E Q U E S T I O N S O R A L E S

Le président : Nous passons à la séance de questions orales. Nous avons reçu 5 questions orales. La séance de questions orales dure une heure. Il est 9 heures 19 minutes.

J'invite Monsieur Jacqui Drollet à bien vouloir poser sa question. Vous avez la parole.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE À RIKITEA – UTILISATION D'AGRÉGATS CONTAMINÉS EN PROVENANCE DE HAO,

M. Jacqui Drollet : *Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Président du gouvernement, bonjour. Madame et Monsieur le ministre, bonjour à vous, et surtout à vous, Madame la ministre, à qui j'adresse mes salutations en priorité. Merci bien. Bonjour à Monsieur le ministre de l'équipement.*

Le sujet de cette question orale, Monsieur le président, a déjà évoqué et nous espérons obtenir des réponses claires dès présent car il en a été question dans la presse, au sein du conseil municipal de Rikitea. Et vous apporterez sans doute les réponses attendues juste après. Ce que nous souhaitons c'est préserver la santé des gens qu'importe le lieu où ils se trouvent.

Je vais vous lire ma question en langue française.

Monsieur le Président,

L'association 193, connue pour son engagement en faveur de la reconnaissance des conséquences des essais nucléaires, s'est récemment fait l'écho d'un transfert d'agrégats en provenance de l'île de Hao ; agrégats contaminés destinés à l'édification d'une portion de route sur l'île de Rikitea, contaminés malgré les affirmations contraires de l'Amiral. Et l'Amiral pour nous n'a jamais été une référence en matière d'honnêteté intellectuelle et scientifique.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'île de Hao a été durant l'ère nucléaire la base avancée du Centre d'expérimentation du pacifique, à tel point que l'île qui compte aujourd'hui 1500 habitants en

comptait jadis 3000 et disposait de son propre laboratoire scientifique, d'une base aérienne, de centres de loisirs destinés notamment aux militaires. Derrière cette carte postale d'un « club med idyllique pour militaires en goguette » que l'État français nous a servi pendant 30 ans, se cachait une toute autre réalité, celle-ci bien moins reluisante. En effet, il aura fallu attendre un rapport officiel d'ARTELIA, comme souvent, rendu public par le ministère de la défense le 25 juin 2012 pour apprendre, 12 ans après que les militaires aient abandonnés les lieux en 2000, que la base de Hao était en réalité un tas de ruines, une friche militaire, véritable poubelle à ciel ouvert. Les militaires ont même poussé le cynisme en 2010, date de fermeture de Hao, jusqu'à restituer les terres souillées par les métaux toxiques, du mercure, du plomb, des hydrocarbures et des PCB, aux habitants de l'île, en particulier ceux du district d'Otepa.

C'est à la faveur des projets d'installation d'un complexe aquacole chinois à Hao que le gouvernement décide en avril 2015 de procéder à la dépollution des 185 hectares de terres de l'atoll. L'ampleur de la tâche est immense puisque les travaux de dépollution concernent au bas mot 150 000 tonnes de terres chargées de pollutions industrielles à traiter. Fait grave, Monsieur le président, je rappellerai également que du plutonium a même été détecté sous une dalle de décontamination selon le rapport du 12 décembre 2015 publié par l'Institut de recherche et de sûreté nucléaire (IRSN).

Dans ces conditions, Monsieur le président, nous sommes en droit de vous demander si les gravats actuellement transportés par le Nuku Hau, ou en voie d'être transportés, en provenance de Hao et à destination de Rikitea, ne sont pas souillés de la même manière par les métaux radioactifs charriés par les essais nucléaires.

Je vous remercie.

Le président : Merci Monsieur le représentant.

Avant de laisser la parole au gouvernement, je tiens simplement à m'excuser auprès de celles et ceux qui nous écoutent au travers des médias internet en particulier car les traducteurs ne sont pas aujourd'hui disponibles. Une est en arrêt pour maternité, et l'autre traducteur est en arrêt maladie. (M. Jacqui Drollet, hors micro : « Il fallait me le dire, Monsieur le président, je me serais exprimé dans notre belle langue. ») Je m'en excuse, Monsieur le représentant.

Je cède la parole aux membres du gouvernement. Monsieur le ministre de l'équipement.

M. Albert Solia : Merci.

Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs.

Monsieur le représentant, vous interrogez le Président de la Polynésie française sur l'utilisation d'agrégats contaminés en provenance de Hao pour la construction d'une route à Rikitea. En ma qualité de ministre en charge des infrastructures publiques, il m'appartient de vous apporter les éléments de réponse.

Je voudrais donc porter à votre connaissance ainsi qu'à celle de l'ensemble des élus de notre assemblée que les gravats actuellement transportés à Rikitea par le navire Nuku Hau en provenance de Hao sont issus du démantèlement des bâtiments, logements et hangars, de l'ancienne base inter-armées de Hao qui ont abrité, en leur temps, jusqu'à 3 000 militaires. Il ne s'agit pas des bâtiments des anciennes installations du CEA situées au sud du village d'Otepa qui ont été démantelées à la fin des années 1970 après la fin des essais aériens, pas plus que de la dalle bétonnée où étaient décontaminés les avions « Vautour » qui est toujours en place.

Depuis 2009, les murs et piliers de béton issus des casernements et autres installations techniques non nucléaires de la base militaire ont été concassés pour des utilisations ultérieures qui dépassent largement les besoins de la commune de Hao.

Pour votre parfaite connaissance, je vous signale qu'en début de l'année 2011, sous le gouvernement UPLD de l'époque, la commission État-Pays de suivi du chantier de déconstruction et de réhabilitation de la base militaire de Hao avait demandé une expertise radiologique de ces produits concassés. Trois prélèvements ont alors été effectués et leur analyse a été confiée au laboratoire de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ainsi que le Laboratoire d'étude et de suivi de l'environnement de Vairao, le LESE. Je vous rappelle que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques. L'analyse radiologique des trois prélèvements effectuée par ses soins atteste de l'absence de radioéléments artificiels. Je tiens à votre disposition, bien entendu, les résultats de cette analyse datée de mai 2011 effectuée alors que vous étiez, Monsieur le représentant, avec l'UPLD, en responsabilité du Pays.

J'ajoute que le Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française dans un courrier daté du 22 octobre 2016 confirme que ces matériaux ne proviennent aucunement des terres souillées par les métaux lourds, PCB et hydrocarbures qui font actuellement l'objet d'un examen quant à leur destination dans le cadre de la commission État-Pays de suivi du démantèlement et de la réhabilitation de l'ancienne base de Hao.

J'espère avoir répondu clairement à votre attente et je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous passons à la question suivante et j'invite Monsieur Charles Fong Loi à bien vouloir poser sa question.

MESURES PRÉCONISÉES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Charles Fong Loi : *Bonjour* président. Bonjour, Monsieur le Président du Pays, Monsieur le ministre, Madame la ministre, les élus et collègues, cher public et la presse.

Monsieur le président, depuis le début de l'année, le *pays* a connu une hausse de ces accidents meurtriers sur nos routes dont le total des victimes est déjà supérieur à celui de 2015. Il y a quelques jours, l'opinion publique a encore été sensibilisée et attristée par l'accident d'une jeune adolescente renversée et blessée grièvement lors de sa descente d'un bus scolaire à Ra'iātea, et plus récemment, l'accident d'une fillette renversée dans une commune de la côte Est.

Il est vrai que depuis 2013, suite à ces accidents, la mise en place d'un comité ad-hoc avait permis d'améliorer certains dispositifs, notamment au niveau des efforts de signalisation, mais, hélas, ces efforts semblent de nos jours encore insuffisants pour apporter un peu plus de sécurité à nos enfants.

Malheureusement, les différents services se renvoient la responsabilité du transport scolaire et mentionnent que des formations à la sécurité routière pour les enfants ont été déjà mises en place. Certes, les enfants passent aujourd'hui le brevet de sécurité routière qui leur permet de mieux appréhender les dangers de la route, mais cela reste encore insuffisant. Au-delà des campagnes de sensibilisation au danger des conduites à risque des conducteurs, *Monsieur le ministre*, est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres solutions à part la communication, comme prendre des mesures de préconisation pour renforcer d'avantage la sécurité de nos enfants ? Par exemple, embaucher des accompagnateurs dans les bus scolaires qui leur permettrait d'abord de veiller à la discipline des enfants à l'intérieur du bus, mais surtout d'assurer la descente et la traversée des routes aux arrêts de bus en toute sécurité grâce à un accompagnant de l'enfant et à un signalement spécial comme cela se

fait dans les pays étrangers, par exemple aux Etats-Unis pour ne pas les citer ? Non seulement on créerait des emplois, mais on assurerait de manière beaucoup plus sécurisée le trajet de ces enfants.

Voilà, *Monsieur le ministre*. Chacun d'entre nous peut être touché par un tel drame et il est important, peut-être, que l'on s'attache à améliorer par toutes les solutions possibles la sécurité de nos enfants.

Voilà, merci de votre attention. *Merci*.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Monsieur le ministre de l'équipement.

M. Albert Solia : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le représentant,

Vous m'interrogez sur les mesures préconisées en matière de sécurité routière qui permettraient de réduire les risques d'accident, notamment aux abords des établissements scolaires.

Nous avons tous et toutes été affectés par l'accident qui s'est produit à Ra'iātea le 18 octobre dernier entraînant l'hospitalisation d'une adolescente. Vous proposez de renforcer la sécurité des enfants par la présence obligatoire d'un accompagnateur durant le transport des élèves.

Au rang des mesures déjà mises en oeuvre de nature à permettre une meilleure identification des véhicules, je souhaite rappeler notamment l'apposition rendue obligatoire d'un pictogramme «Transport scolaire » à l'avant et à l'arrière du véhicule et l'obligation de circuler avec les feux de croisement allumés en permanence durant le transport scolaire. Évidemment ce sont des mesures qui demeurent à être complétées.

La présence d'un accompagnateur est quant à elle mentionnée dans l'ensemble des contrats passés avec les transporteurs routiers de la Polynésie française. Il est chargé de veiller à la sécurité à bord, durant le transport des élèves. Je le conçois, cet accompagnateur n'est pas chargé d'assurer la traversée de la route des enfants concernés. En effet, l'organisation du transport ne permet pas, au regard des effectifs transportés, d'exécuter cette prestation — en tout cas, pour l'instant — ; le temps dévolu de l'accompagnement de chaque élève aurait pour conséquence un dépôt tardif du dernier enfant. Les parents ou des personnes désignées par ceux-ci prennent les enfants en charge à la descente du bus.

J'ai demandé à Madame la ministre en charge de l'éducation d'accentuer la campagne d'information et de sensibilisation auprès des membres de la communauté éducative (enseignants, personnels de vie scolaire), des parents et des élèves sur la conduite à tenir tant durant le transport qu'à la montée et à la descente des bus. Il s'agit ici de s'inscrire dans la continuité du message de prévention fait en 2014 à destination des automobilistes : « Bus à l'arrêt, lève le pied ! ».

Parce que le transport des enfants est l'affaire de tous, les usagers de la route, conformément au code de la route, sont dans l'obligation de réduire leur vitesse lors du croisement des véhicules affectés au transport d'enfants. Ce devoir doit en effet être rappelé avec fermeté.

En complément de ces informations et préconisations transmises par Madame la ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, il me semble important de rappeler que les règles relatives à la vitesse sur les routes, et en particulier à proximité des établissements scolaires, relèvent des mairies concernées sans que la vitesse autorisée puisse être plus élevée que celle fixée par le code de la route. Les *maires* ont ainsi la possibilité de réduire la vitesse de circulation à proximité de ces établissements. De même, la signalisation verticale et horizontale sur les routes, notamment pour l'indication des passages protégés pour les traversées de routes, relève aussi de la compétence des communes. Un parent d'élèves avait rappelé, suite à l'accident qui s'est produit à Ra'iātea, que la mise

en place de zébras blancs sur la route sur une longueur suffisante près des établissements scolaires inciterait les automobilistes à ralentir près de ces établissements.

J'ai noté une autre de ses propositions que je compte mettre à l'étude prochainement du comité de la sécurité routière, à savoir la mise en route de feux jaunes clignotants lorsqu'un bus s'arrête à son arrêt, et l'obligation — donc, il faut bien l'étudier — pour les véhicules qui le suivent de s'arrêter durant l'arrêt du bus. Cette mesure qui est évidemment — lorsqu'on simplifie les choses, je la commente un peu — Satisfaisante au point de vue sécurité est extrêmement contraignante au point de vue circulation. Il faut donc trouver la bonne position. Si vous voulez, la volonté de mettre en place certaines réglementations a des effets secondaires qui peuvent être terribles sur la circulation. Donc, il faut également prioriser. Je rappelle en particulier que lorsque le véhicule s'arrête, en principe, l'endroit où il est le plus dangereux, c'est au retour, quand il ramène les enfants, puisqu'au départ, les enfants attendent pour monter tous dans un bus. Donc, le risque est moins élevé le matin. Il y a toujours des risques mais il est moins élevé alors que c'est au retour, lorsque les enfants sont déposés, qu'on a le problème. Donc, en général, la circulation étant un peu moins dense sur le sens du retour. On peut effectivement faire l'étude nécessaire. J'insiste, parce que cette mesure a souvent été demandée, soulevée, et je vais demander qu'on l'étudie vraiment, voilà, pour mettre la réglementation.

Effectivement, comme le disait ce parent d'élèves, les conducteurs d'automobiles ne sont tout de même pas à 5 minutes près sur leur trajet. On en est tous conscients. S'il ne s'agit que de 5 minutes, bien sûr, surtout lorsque sont en jeu la vie et la sécurité des enfants et des autres êtres humains.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Pour la troisième question, j'invite Monsieur Joseph Ah-Scha à bien vouloir poser sa question.

M. Joseph Ah-Scha : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Madame, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je demande, Monsieur le président, à retirer ma question orale de la séance d'aujourd'hui pour la poser à une séance ultérieure. Merci, Monsieur le président.

Le président : Très bien, Monsieur le représentant, la question orale est retirée.

S'il vous plaît, nous passons à la quatrième question et j'invite Madame Alice Tinorua-Rijkaart à bien vouloir poser sa question.

SITUATION DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

M^{me} Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président de la Polynésie, Madame et Messieurs les ministres, chers représentants et cher public, bonjour.

Lors de son discours de la 2^{ème} conférence économique le 10 octobre 2016, le Président de la Polynésie française avait déclaré, je cite : « la masse salariale a progressé de 1 milliard de francs. ». Le 5 octobre 2016, les membres de la commission législative en charge des finances avaient examiné un projet de délibération modificative approuvant les comptes spéciaux pour l'exercice 2016 s'agissant plus particulièrement du Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP). Lors de cette réunion, j'avais demandé à vos techniciennes de nous donner des détails sur l'augmentation des

recettes générées par la contribution de solidarité territoriale qui atteint le chiffre de 1, 173 milliard de francs. Malheureusement, vos techniciennes n'ont pas été en mesure de nous donner ces informations.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous expliquer comment une masse salariale de 1 milliard de francs peut générer une CST de 1,173 milliard de francs. Auriez-vous procédé à des régularisations ou redressements fiscaux qui justifieraient cette hausse ?

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Madame la ministre.

M^{me} Priscille Tea Frogier : Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames, Messieurs les représentants, bonjour.

Madame la représentante, je me fais le porte parole du ministre des finances pour répondre à votre question.

Par courrier déposé au secrétariat général de l'assemblée le 25 octobre 2016 sous le numéro 12612/2016, vous rappelez que lors du discours d'ouverture de la 2^{ème} conférence économique le 10 octobre dernier, le Président a annoncé une augmentation de la masse salariale de 1 milliard de francs par rapport à la même période l'année dernière. Cette affirmation a été confirmée par le directeur de l'Institut d'émission d'Outre-mer lors de son allocution à la même conférence.

Après avoir relevé par ailleurs une augmentation des recettes de la contribution de solidarité de 1, 173 milliard F CFP sur la même période, vous nous interrogez sur le point de savoir comment la recette peut être supérieure à l'assiette de la contribution.

L'augmentation de recettes que vous évoquez concerne de manière prépondérante la contribution, non seulement sur les salaires, mais sur l'ensemble des traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses dont les évolutions chiffrées entre septembre 2015 et septembre 2016 sont les suivantes :

Les revenus déclarés en septembre 2015 se montent à 201 570 469 642 F CFP. La CST prélevée en relation avec ces revenus déclarés se monte en septembre 2015 à 7 547 010 454 F CFP. La même période, donc septembre 2016, les revenus déclarés ont progressés de plus de 15 milliards F CFP pour se monter à 216 649 099 786 F CFP. Ce qui donne une CST prélevée sur un peu plus de 216 milliards F CFP de 8 545 823 923 F CFP. Ce qui donne, comme je vous l'indiquais, une évolution entre septembre 2015 et septembre 2016 pour les revenus déclarés de plus 15 milliards (15 078 630 144 F CFP), c'est-à-dire une progression de + 7,48 %. Et en ce qui concerne la CST prélevée, nous avons donc une évolution entre septembre 2015 et septembre 2016 de 998 813 469 F CFP, c'est-à-dire donc une progression de + 13,23 %. On constate donc ainsi une agmentation — c'est ce que je viens de vous dire — des revenus déclarés de plus de 15 milliards F CFP.

J'attire cependant votre attention sur le fait qu'a ainsi été évoquée une augmentation de la masse salariale d'un milliard tandis que les 15 milliards F CFP constatés dans nos chiffres correspondent à une augmentation des revenus imposables.

Tels sont donc, Madame la représentante, les éléments d'appréciation qu'il m'est possible de vous apporter en réponse à votre interrogation. Et l'ensemble de ces chiffres et la réponse vous sera transmis. Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Et enfin, pour la dernière question, j'invite Madame Gilda Vaiho à bien vouloir poser sa question.

80 FAMILLES DU LOTISSEMENT NAHOATA PRIVÉES D'EAU

M^{me} Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président, Madame le ministre, Messieurs les ministres, chers représentants, chers public et spectateurs, *bonjour*.

Monsieur le président, l'actualité du lundi 24 octobre dénonçait l'injustice que fait subir la Polynésienne des Eaux en coupant l'eau à 84 familles du lotissement Nahoata pour factures impayées. En effet, on apprenait grâce au reportage de TNTV que, je cite : « *Le lotissement Nahoata à Pîra'e s'est vu couper l'eau ce lundi après-midi par la Polynésienne des Eaux. En cause, des redevances d'eau impayées depuis 2013, pour un montant de 48 742 670 F CFP. L'association de quartier en charge de recueillir les redevances à reverser à la Polynésienne des eaux n'aurait jamais accompli sa mission, estimant que ce n'était pas à elle de s'occuper de cela.* ».

Or, la Loi Brottes du 15 avril 2013, dont le décret d'application date du 27 février 2014, interdit à tout distributeur de couper l'alimentation en eau dans une résidence principale, même en cas d'impayé, et cela tout au long de l'année. C'est la même loi qui a institué aussi le principe de trêve hivernale pour l'électricité et le gaz au bénéfice de tous les consommateurs sans distinction de revenus. Le Figaro précisait que le Conseil constitutionnel chargé de vérifier la Constitutionnalité de cette loi « *a écarté les griefs* » du distributeur d'eau qui avait dénoncé « *une atteinte excessive à la liberté contractuelle et à la liberté d'entreprendre* ».

Aussi, le TAHOERA'A HUIRAATIRA est scandalisé par les pratiques de la Polynésienne des Eaux qui bafoue délibérément le droit constitutionnel de tout individu à l'eau. Ces familles peinent à émerger de la grande précarité dont elles sont victimes malgré elles en cette période de récession économique.

Dans le plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille, votre gouvernement et vous faites de la famille une priorité pour le Pays. Ce plan est censé, je cite : « *[...] permettre à la famille de réaliser son projet de vie en lui offrant les conditions d'un environnement et de relations familiales favorables.* ». Que de mots lancés au gré du vent qui souffle ! C'est ce que l'on est en droit de penser quand on constate que, malgré ses beaux discours, le Président du gouvernement et maire de Pîra'e n'intervient pas et laisse une société mépriser le droit constitutionnel à avoir de l'eau.

VM

Vous direz bien évidemment que grâce à vous, trois robinets ont été mis en place pour ces 84 familles. En voilà une belle avancée ! Comment pouvez-vous garantir l'équilibre des familles si le droit le plus fondamental, le droit à l'eau leur est retiré ?

Monsieur le Président, nous vous demandons que la Constitution soit respectée en Polynésie française. Monsieur le Président, nous vous demandons d'intervenir pour que le maire de Pîra'e ouvre les vannes d'eau pour ces familles.

Nous profitons de cette question orale pour interpellier le haut-commissaire de la République en Polynésie française, garant de la légalité dans notre pays, afin qu'il intervienne dans cette affaire et fasse un rappel à la loi à la Polynésienne des Eaux.

Merci de votre attention.

Le président : Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les honorables représentants de l'assemblée de Polynésie française, je vous adresse toutes mes salutations les plus fraternelles, voire même les plus chaleureuses.

Monsieur le président, Madame l'honorable représentante, je constate effectivement, compte-tenu des mots qui ont été utilisés dans cette affaire, que votre tentative d'agitation politico-politicienne autour de l'alimentation en eau du lotissement Nahoata est en train de faire « pschitt » — c'est comme cela qu'on dit, « pschitt » —, tout comme a fait « pschitt » il y a quelques temps votre autre tentative autour de la misère des gens, autour d'une pseudo-expulsion de locataires d'un lotissement à Titioro. C'était la même opération.

Sans doute devriez-vous vous concentrer sur les problèmes du secteur Est de Puna'auia dont vous êtes en charge pour votre parti politique après avoir compris que votre avenir politique aux Tuamotu était plutôt compromis. Sinon, vous vous seriez peut-être occupée du sort de quelques ouvriers de fermes perlières, enfants de Pīra'e qui, il y a quelques temps, se plaignaient de n'avoir reçu aucun salaire, de ne pas avoir été déclarés à la CPS par leur patron, que, je crois, vous connaissez bien.

Alors, Madame, sachez que je suis particulièrement attentif et préoccupé aux problèmes d'eau dans ma commune de Pīra'e. Ainsi, dès ma prise de fonctions, je me suis attelé à renégocier avec cette fameuse société qu'est la Polynésienne des Eaux, les termes des accords passés par mon prédécesseur, pour le service de l'eau potable dans ma commune, obtenant ainsi pour tous nos administrés de Pīra'e une baisse spectaculaire des tarifs de cette ressource si essentielle à nos vies. Vous avez raison de le rappeler, vous avez tout à fait raison de le rappeler.

J'ai une sensibilité particulière — il faut que vous le sachiez — sur les questions d'eau, car, aujourd'hui, j'ai encore à gérer la problématique ancienne laissée par mon illustre prédécesseur qui avait décidé de faire un branchement à Erima sur la commune de 'Ārue pour alimenter gratuitement en eau potable quelques familles sans doute démunies elles aussi.

Pour en revenir, Madame, au cas qui vous préoccupe, je dis que votre agitation a fait « pschitt » parce que, au moment même où vous écriviez votre question pour mettre en cause toute mon action à la tête du Pays pour une histoire d'eau, ainsi qu'à la tête de la commune d'ailleurs, tout était déjà réglé sans tapage médiatique. Alors oui, Madame, non seulement je me suis senti capable de faire ouvrir les vannes d'eau, puisque lundi soir même ces vannes étaient ré-ouvertes ; mais en plus, je l'ai fait dès lundi soir en demandant à cette société de donner de l'eau aux populations de Nahoata, au moins pour la soirée. Ce qui a été fait. Le lendemain, mardi, j'ai réuni les habitants de Nahoata en compagnie du ministre en charge du logement, Tearii Alpha, et du directeur de la Polynésienne des Eaux, Monsieur Stéphane Martin, pour trouver une solution au problème des impayés qui satisfasse les usagers et le fournisseur d'eau.

Permettez-moi, en premier lieu, de vous rappeler que ma majorité communale issue des urnes de 2014 s'est fortement investie pour que l'eau de Pīra'e soit potable à 100 % depuis janvier 2015. Cette potabilisation est obligatoire et a bien entendu un coût.

La réunion qui s'est tenue lundi dernier a permis de rappeler les droits et les obligations de chacun. Ainsi, le ministre a rappelé que l'OPH s'est engagé à rénover les canalisations du lotissement, mais que, comme l'ensemble des habitants de Pīra'e, y compris ceux des logements sociaux, chacun, chacun devrait être responsable de sa propre consommation en eau et payer sa facture. Nous en sommes tous responsables et nous avons tous cette obligation. C'est plus honnête par rapport aux usagers qui, d'ores et déjà, paient leur eau. Ce n'est pas plus honnête, c'est plus juste par rapport à ceux qui paient leur eau. C'est plus honnête par rapport au fait que si l'eau est une ressource gratuite,

la produire, la rendre potable, la stocker et l'acheminer vers les consommateurs représente des coûts importants qui doivent être couverts par les bénéficiaires en vertu des dispositifs de la loi, c'est-à-dire en vertu des dispositifs du CGCT.

Avec l'ensemble des différents investissements déjà consentis par la commune de Pîra'e sur les trois dernières années, on observe une chute importante des volumes d'eaux distribués qui sont ainsi passés de 29 000 mètres cube jour à 16 500 mètres cube jour, ce qui traduit — et c'est important, naturellement — une bonne préservation de la ressource, et surtout une bonne gestion de cette ressource par la commune et par ses administrés eux-mêmes. Or, je n'ai pas noté de plaintes de mes administrés sur une dégradation du service, bien au contraire. Pour votre information, vous qui déployez les banderoles à tout moment, pour votre information, le taux de recouvrement des factures d'eau à Pîra'e est de l'ordre de 98 % sur l'ensemble de cette population. Il est donc possible d'être un citoyen, il est possible d'être un citoyen digne et responsable, y compris chez les plus démunis. Mais pour cela, il était également nécessaire — et vous le rappeliez dans votre question — que l'association syndicale qui représente une partie des habitants de Nahoata soit un partenaire ouvert au dialogue et assume ses responsabilités. C'est aujourd'hui chose faite.

Je peux aujourd'hui vous assurer que la situation de la distribution de l'eau potable de ce lotissement est normalisée, et surtout que l'association syndicale des propriétaires de ces logements — puisqu'ils y sont après accession à la propriété, c'est un lotissement de l'OPH — a enfin signé avec la Polynésienne des Eaux la convention qui permet, au travers de l'individualisation des compteurs, de trouver une solution constructive, une solution apaisée et une solution pérenne.

La Polynésienne des Eaux — je le dis ici parce que beaucoup de choses ont été aussi dites — a renoncé à l'essentiel de sa créance en échange de quoi les résidents se sont engagés à régler une redevance forfaitaire annuelle de 18 000 francs pour leur consommation depuis 2014, soit un total de 54 000 francs. L'OPH procèdera de son côté à la rénovation des réseaux pour mettre un terme aux fuites. C'est de bonne gestion pour tout le monde. Et c'est au terme de ce processus vertueux de réparations des fuites en début 2017 que la facturation au volume sera opérée sur le lotissement Nahoata.

Je crois comprendre dans vos actions que vous encouragez aujourd'hui les habitants des lotissements sociaux à ne pas payer leur loyer ou leur redevance d'eau. J'espère que ce n'est pas ce que vous avez appris à nos enfants quand vous faisiez partie du corps enseignant, à être inciviques. Quand on fait de la politique, je crois qu'il faut, avant tout, faire preuve de responsabilité. Ce n'est visiblement pas votre cas, Madame, et je le déplore fortement. Vous, vous préférez faire votre politique politicienne au détriment des plus démunis en les plongeant plus encore dans la précarité.

Pour ce qui me concerne, Madame, je pense que la décision de la Polynésienne des Eaux de couper l'alimentation de ce lotissement pendant quelques heures tout en laissant un accès à l'eau potable grâce à des fontaines comme l'exige le CGCT — pas la fameuse loi mais de CGCT ; la loi Brottes qui n'est pas applicable ici naturellement et que vous prenez en préférence — a créé un choc salutaire chez les propriétaires et locataires et une prise de conscience de la part de leur syndic. Les premiers n'avaient sans doute pas conscience en toute bonne foi des conséquences du montant des impayés et surtout du niveau de leur consommation qui équivaut à celle de 900 foyers — 83 foyers consommaient de l'eau en quantité équivalente à 900 foyers ! — alors que le lotissement ne compte que 84 logements.

Oui, Madame, je souhaite que les familles puissent réaliser leur projet de vie dans des conditions favorables, mais cela implique aussi que les familles, même si elles sont démunies, fassent preuve d'une responsabilité que vous ne voulez pas vous-même assumer par pure démagogie et calcul politicien. Le propre de l'homme ou le propre de la femme politique responsable, digne de cette qualité, c'est l'éducation du citoyen à assumer ses devoirs envers lui-même et envers les autres. Être responsable, c'est la base de la dignité. Mon ambition, c'est que tout un chacun vive dignement.

Je vous remercie pour votre belle question.

Le président : Merci.

Nous en avons terminé avec les questions orales.

oOo

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA FAMILLE

Rapport n° 108-2016, en date du 27 juillet 2016, présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, par Mesdames les représentantes Isabelle Sachet, Éliane Tevahitua et Armelle Merceron.

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons au point III, l'examen des rapports et des projets de délibération en vous invitant, chers collègues, à examiner le rapport n° 108-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation du plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille.

J'invite Madame Isabelle Sachet à bien vouloir lire son rapport. Vous avez la parole.

M^{me} Isabelle Sachet, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Madame, Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, bonjour et bienvenue parmi nous.

— Présentation du rapport de la page 1 à 3 —

Pour chacun des sept objectifs retenus, mes collègues Éliane Tevahitua et Armelle Merceron vont énumérer une quarantaine d'actions choisies parmi les 130 actions.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous. Donc, je prends le relais de ma collègue Isabelle Sachet pour vous énumérer les objectifs ainsi que certaines actions que nous comptons proposer à notre assemblée.

— Suite de la présentation du rapport —

TH

Il fait l'objet de recommandations et je laisse le soin à ma collègue Armelle Merceron de finir notre présentation.

M^{me} Armelle Merceron, rapporteure : Oui, je vais essayer d'abréger un petit peu parce que c'est long. Je voudrais quand même simplement préciser que les 48 exemples d'actions que nous avons reprises dans l'exposé des motifs ne sont qu'une partie des propositions et vous avez, annexée à votre rapport, la totalité des propositions qui sont faites. Il y en a à peu près 130. On aurait pu en mettre plus, mais c'est une base.

Je voudrais aussi préciser que nous avons annexé au rapport des statistiques sur la démographie et une approche socioéconomique de la population polynésienne, et ceci pour dire que les constats que nous avons faits étaient aussi des constats liés à des chiffres et il me semble que ces chiffres sont très révélateurs.

Alors, je voudrais aussi dire qu'en commission, effectivement, on a bien mis en évidence la nécessité de considérer qu'il y avait des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire. C'est-à-dire que, finalement, un certain nombre d'actions doivent s'adresser à toutes les familles polynésiennes et d'autres intervenir lorsqu'il y a des éléments de fragilité, de vulnérabilité.

— suite de la présentation du rapport —

Alors, pour terminer, je dirais que la prise de conscience de la nécessité, pour notre communauté, de se doter d'une politique familiale est ancienne. Plusieurs tentatives n'ont pas abouti. Aujourd'hui, la situation est incontestablement aggravée. L'effritement des liens familiaux et des valeurs est avéré. Les moyens jusqu'ici mis en œuvre ont montré leurs limites. Aussi nombreuses soient les actions proposées, la mise en œuvre du plan d'orientation stratégique de la politique publique de la famille ne sera parfaite qu'à condition que plusieurs exigences soient réunies :

- L'interministérialité : elle doit être forte et issue d'une réelle prise de conscience quant à l'intégration de la dimension familiale lors de la prise de décision de tout responsable politique et administratif, ainsi que la mise en place des moyens budgétaires pérennes.

- La deuxième condition qui, à nos yeux, est essentielle, c'est qu'il y ait un renforcement de la décentralisation des services et des établissements pour agir en proximité. Et ce n'est pas à vous, Monsieur le président, que je donnerai des leçons sur ce point, je sais que vous en êtes convaincu depuis longtemps.

- Troisième idée pour que nous progressions : il faut aussi qu'il y ait une photographie régulière de la société polynésienne pour répondre aux besoins les plus criants, et que, parallèlement, il y ait une évaluation régulière de la politique publique de la famille. Et Monsieur le président de l'assemblée, on sait aussi que sur ce sujet, vous êtes attentif, donc je suis persuadée qu'on a là toutes les conditions pour réussir.

- Et enfin, il faut que notre pays soit capable de se projeter dans l'avenir et d'avoir une réelle programmation en matière de politique familiale.

C'est facile à dire, mais je pense que si nous le réalisons, ça sera une vraie révolution.

L'adoption de ce plan d'orientation pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille par notre assemblée va donner une légitimité et une direction aux gouvernements — et je mets bien « gouvernements » au pluriel, puisqu'il s'agit des gouvernements — qui se succéderont dans le temps, dans les années à venir, pour mettre en œuvre et adapter les propositions, pour allouer les moyens budgétaires ou pour les redéployer. L'attachement que nous avons pour notre pays, le besoin d'équité et la nécessité d'assurer la cohésion sociale comme instrument de paix faciliteront la mise en œuvre d'une politique en faveur du renforcement des liens familiaux et du bien-être des familles. Et pour nous, ces préoccupations dépassent les clivages politiques et idéologiques.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que les rapporteuses proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, d'adopter.

Le président : Merci, Mesdames les rapporteuses.

60 minutes sont consacrées à la discussion générale sur ce texte. 33 minutes pour le groupe RMA, 17 minutes pour le groupe TAHOERA'A et enfin 10 minutes pour le groupe UPLD.

Sans attendre, j'invite l'intervenant du groupe UPLD, Madame Tevahitua...

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Pour comprendre les enjeux et les menaces qui se dessinent autour de la famille et de la société polynésienne, je souhaiterais commencer mon intervention par une citation prêtée à Saint Augustin : « À force de tout voir, on finit par tout supporter ; à force de tout supporter, on finit par tout tolérer ; à force de tout tolérer, on finit par tout accepter ; à force de tout accepter, on finit par tout approuver. ». Et je rajouterai : jusqu'à quand la famille est en mesure de tout supporter, tout tolérer, tout accepter et tout approuver avant que cela ne finisse par une explosion sociale ?

La famille polynésienne évolue depuis plusieurs années dans ce que les sociologues appellent dans leur jargon des contextes anxio-gènes de transformation de l'environnement social et économique. La famille polynésienne a, jusqu'à présent, absorbé les chocs sans coup férir, mais sa capacité de résilience a atteint aujourd'hui les limites de l'acceptable et sa souffrance se manifeste déjà de manière sporadique et violente. Il nous faut voir dans les événements graves et parfois tragiques de 2015 et 2016 les signes avant-coureurs de cette désespérance des Polynésiens.

Ces dernières années, la dégradation de la situation économique de notre pays a exclu de très nombreuses familles de la société, contraintes de vivre en situation de précarité, voire de pauvreté extrême. Les données statistiques du recensement de 2012 rapportent que 89 polynésiens avaient une activité rémunérée. Par contre, 70 000 en âge de travailler étaient sans emploi. Parmi ces derniers, figuraient 25 000 chômeurs, 6 000 de nos compatriotes n'avaient pas accès à l'eau courante et 3 000 n'avaient pas d'électricité. La question orale de notre collègue Gilda Vaiho sur 80 familles de Nahoata privées d'eau est venue nous rappeler à quel point l'accès à l'eau est vitale pour les familles. De plus, si un ménage sur cinq était pauvre en 2009, la pauvreté et son corollaire, l'exclusion sociale, concernent aujourd'hui près d'une famille sur trois. Cette dégradation forte, en 7 ans, des conditions de vie des Polynésiens traduit un affaiblissement et un délitement de notre système de solidarité et de protection sociale à l'égard des plus vulnérables. Les nouvelles conditions d'admission au RST mises en œuvre par le gouvernement depuis le 1^{er} janvier 2016 n'ont pas arrangé les choses, même si certains artefacts de la loi ont été corrigés aujourd'hui, mais pas tous.

Qu'on l'accepte ou non, la fracture sociale est bien installée dans notre pays et nous sommes arrivés à un point de rupture : rupture entre ceux qui ont presque tout et ceux qui n'ont presque rien. Un fossé sépare désormais la société polynésienne en deux mondes : une frange socialement intégrée et une autre composée d'exclus et de laissés-pour-compte avec une polarisation aux extrêmes de l'échelle sociale. Une très petite minorité se retrouve bien au-dessus du salariat face à une fraction croissante de la population qui se situe en-deçà du salariat et des protections sociales.

C'est pour tenter d'endiguer la désespérance des Polynésiens et éviter que la souffrance familiale mal vécue se réplique à plus grande échelle comme une forme de métastase à l'ensemble de la société que le Président du Pays a fait appel à un certain nombre de personnes réunies au sein d'un COPIL de la famille afin de donner un diagnostic à la crise durable que traverse la famille polynésienne et élaborer un plan d'orientation stratégique à défaut de disposer d'une expertise fiable de ses services.

Ces personnes issues de milieux divers (associatif, religieux, civil, judiciaire), dont certains sont connues pour leur implication dans le domaine social, ont fait le choix implicite de mettre de côté leurs divergences idéologiques, politiques et autres pour rassembler leurs forces et faire œuvre de bien pour notre communauté insulaire. À leurs propos me reviennent les paroles d'un célèbre réalisateur britannique qui vient de remporter cette année, et pour la seconde fois dans sa carrière, la palme d'or du cinéma de Cannes, à qui un journaliste demandait pourquoi un monde meilleur était possible et où

il trouvait les raisons d'espérer. Il répondait ceci : « *Parmi les gens ordinaires, les bénévoles des associations, les volontaires des banques alimentaires, la solidarité s'est accrue avec la politique d'austérité ; notre salut viendra de ces hommes et de ces femmes de l'ombre.* ».

Au terme de 6 mois de travaux, le COPIL famille a rendu sa copie et émis ses préconisations sous la forme de 7 objectifs principaux déclinés en 130 actions. Je m'attacherai à l'objectif n°2 d'un socle familial solide avec parents, responsabiliser une enfance protégée. Cet objectif qui balaie la période du début de la vie et de l'enfance se décline en 14 actions très pragmatiques. Je n'en développerai que certaines.

La première action est de remettre en place les campagnes d'information sur les MST et favoriser l'accès des jeunes aux moyens contraceptifs car les professionnels de santé constatent depuis 2015 la recrudescence importante des infections sexuellement transmissibles, la syphilis que l'on croyait pourtant éradiquée est réapparue. Ces maladies vénériennes sont loin d'être l'apanage de population marginale et vulnérable comme on aurait pu le croire. Elles sont également présentes dans la population générale. Nous préconisons de remettre en place les campagnes médiatiques d'information sur les MST pour un coût de 30 millions par an pour 12 campagnes.

Par ailleurs, il existe de manière quasi constante environ chaque année 150 grossesses adolescentes et un millier d'IVG rien qu'au CHPF. Le Copil famille propose de favoriser l'accès des jeunes aux produits contraceptifs en renforçant le maillage territorial des réseaux de distribution. Ces jeunes étant des parents potentiels, il importe de les sensibiliser à la protection sexuelle et/ou grossesse rapprochée. Pour faciliter en particulier l'accès des jeunes femmes aux moyens contraceptifs, nous souhaitons insister sur la nécessité de modifier la législation sanitaire actuelle, d'une part pour autoriser l'infirmière scolaire à prescrire une contraception d'urgence sachant qu'une grossesse au collège ou au lycée est un facteur majeur de décrochage scolaire et d'abandon immédiat des études. D'autre part, pour permettre aux sages-femmes polynésiennes de bénéficier comme leurs collègues de France des mêmes dispositions législatives, à savoir la réalisation de consultation de contraception et de suivie gynécologique de prévention, d'insertion et le suivi et le retrait des dispositifs intra-utérins et des implants contraceptifs en dehors du cadre habituel de la grossesse. De plus, depuis le 6 juin 2016 la législation métropolitaine autorise les sages-femmes à pratiquer les IVG médicamenteuses. Il serait opportun que le contenu de ce décret soit repris dans une délibération locale.

La deuxième action priorisée est de mettre en place un dispositif de détection et de suivi de situation de détresse et de violence dans le cadre de la maternité. Partant du constat que la grossesse est une période à risque d'escalade des violences intrafamiliales et notamment des violences conjugales, nous proposons la mise en place d'un dispositif simple qui a déjà fait ses preuves ailleurs. Il s'agit de la consultation médico-psychosociale du quatrième mois à insérer dans notre carnet de surveillance de la grossesse. Elle sera assurée par les sages-femmes qui sont en première ligne pour détecter les situations de détresse et de violence intrafamiliale et anticiper les passages à l'acte dans le couple. Elle permettra, le cas échéant, d'instaurer un suivi adapté pendant la grossesse qui pourra être, si besoin, poursuivi après l'accouchement. Cette consultation revient à 2 800 francs pour un coût annuel de 11 millions de francs. Pour rappel, en 2015, 1 101 entrées de femmes enceintes ont été comptabilisées dans le service de grossesse pathologique de l'hôpital pour une moyenne de 5 à 6 jours d'hospitalisation, soit au total 6 356 journées d'hospitalisation. 10 % environ des femmes ont été hospitalisées pour violences intrafamiliales. La journée d'hospitalisation en service de grossesse pathologique au CHPF revient à 310 000 F CFP par jour, tout examen complémentaire compris. Ces hospitalisations n'ont coûté, rien qu'en 2015, la bagatelle de 1,970 milliards de francs.

La troisième action est de conditionner le versement des allocations post-natales à la visite du troisième mois après l'accouchement. L'objectif est de prévenir la survenue de grossesse rapprochée non désirée et le recours à l'IVG. Elle part du constat qu'au moins un tiers des accouchés ne reviennent jamais à leur consultation médicale post-natale prescrite à leur sortie de maternité. De ce fait, ces femmes ne bénéficient d'aucun relais contraceptif après l'accouchement. En l'absence de couverture contraceptive, ces femmes risquent de présenter une nouvelle grossesse intempestive.

Éviter une grossesse rapprochée non désirée c'est éviter des IVG, c'est éviter des dons d'enfants qui finissent mal, des délaissements et des maltraitements d'enfants, c'est éviter la délinquance juvénile en grand nombre. Nous proposons de subordonner l'octroi des allocations post-natales actuelles à l'accomplissement de cette visite médicale post-natale qui sera inscrite dans le carnet de surveillance de maternité. Le coût est de 14 millions de francs annuels.

La quatrième action : mettre en place une allocation pour famille monoparentale sous condition de ressources. 20 000 enfants mineurs sur 100 000 enfants, soit 1/5^e des enfants polynésiens, vivent avec un seul parent. Ce dispositif permettra d'aider ces familles monoparentales, d'autant qu'elles sont plus vulnérables face au chômage que les familles biparentales. Cette allocation en nature ou en espèce et par enfant à charge devrait être dispensée par la CPS.

La cinquième mesure est de moduler l'attribution des allocations familiales en fonction du quotient familial. Ce dispositif qui existe déjà pour le régime des non salariés devrait pouvoir être étendu au régime des salariés par mesure d'équité sociale.

La sixième mesure consiste à instaurer la gratuité de la cantine scolaire sous conditions de ressources, car par manque de moyens financiers familiaux, des enfants dans notre pays vont le ventre vide à l'école le matin et ne mangent pas à la cantine. Cette mesure permettrait d'y remédier.

La septième action préconisée est de réhabiliter la ligne verte. Actuellement, la multiplicité de la prise en charge des personnes en grande détresse psychologique est préjudiciable à leur suivi. Cette réhabilitation d'un numéro unique avec une cellule unique de partenaires permettrait d'assurer la coordination et de s'assurer des suites données aux situations signalées. Nous estimons le coût de cette mesure à 45 millions de francs.

Et enfin, la huitième action : imposer un couvre-feu pour les mineurs non accompagnés. Il s'agit ici de protéger les enfants en appliquant la réglementation existante concernant le délaissement de mineurs à l'encontre des parents. Nous faisons tous le constat de la présence de bandes de jeunes mineurs, garçons et filles non accompagnés d'adultes, présents sur la voie publique la nuit à des heures tardives. Ces divagations nocturnes exposent ces enfants livrés eux-mêmes à de mauvaises rencontres et à des agressions. Leur place n'est pas dans la rue, mais à la maison.

Voilà donc, chers collègues, quelques propositions d'actions rééquilibrantes préconisées par le COPIL famille. La balle est désormais dans le camp du gouvernement pour mettre en application ces 130 préconisations dans le cadre d'une réelle politique publique durable.

Monsieur le Président, sachez une chose : nous serons des vigies attentives pour ne pas dire implacables à leur application effective. Ce seront, si nécessaire, 130 bonnes raisons de vous adresser des questions orales ou écrites pour rappeler au gouvernement les engagements pris dans cette délibération.

Pour autant, ces 130 actions de prises en charge et d'accompagnement n'offrent qu'un traitement symptomatique des maux de notre société. Elles ne sauraient constituer une panacée durable de l'exclusion sociale dont souffre un tiers de notre population, car la société polynésienne actuelle est une des plus inégalitaires au monde. Déjà en 2009, 20 % des ménages les plus aisés captaient près de la moitié du revenu total de l'ensemble des ménages tandis que les 20 % des ménages les plus pauvres, les moins aisés, n'en recevaient que 6 % ; et l'écart entre les revenus les plus faibles et les plus élevés étaient de 1 à 6, alors que si on prend le cas de la France, il était de 3. Cette situation n'a pas manqué, je suppose, de se détériorer encore plus ces 6 dernières années. L'indice de développement humain de la Polynésie qui agrège les données de santé, d'éducation et de revenus accuse un retard de 28 ans par rapport à la France, notamment en matière d'éducation et de revenus.

La Polynésie doit-elle continuer dans ce sens au risque, un jour, d'une explosion sociale violente ? Au-delà de l'exécution de ces dispositifs indispensables, il est grand temps, me semble-t-il,

de réfléchir ensemble aux choix de société que nous voulons pour notre pays. La crise qui secoue la famille polynésienne est révélatrice d'un modèle social hérité des années CEP, arrivé à son terme et devenu obsolète. Comme disait Gramsci : « *L'ancien se meurt, le nouveau ne parvient pas à voir le jour, et dans ce clair obscur les monstres apparaissent.* ».

Ce monde polynésien désenchanté, comment le réenchanter pour parvenir à plus de justice sociale ? Certains pays ont choisi la voie du bonheur national brut pour définir le niveau de vie de leurs habitants. Ce BNB repose sur quatre piliers qui sont le développement économique responsable et durable, la conservation et la promotion de la culture, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance. La voie pour la Polynésie est sans doute là.

Pour clore mon intervention, je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Vous aurez noté, chère collègue, que je vous ai laissé le temps de votre intervention compte tenu de l'importance du sujet, d'une part, et également du fait que vous étiez co-rapporteuse, d'autre part.

Nous poursuivons dans le cadre de nos interventions en invitant le TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Vaiho.

M^{me} Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président.

Madame le ministre, Monsieur le président de l'assemblée, Madame et Messieurs les ministres, Monsieur le Président, encore une fois, chers collègues, *bonjour*.

Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver un projet de délibération qui aura pour portée de valider, pour l'avenir, les mesures du gouvernement dans le domaine de la famille et plus largement sans doute, du social. Il s'agit en effet de nous prononcer sur le plan d'orientation stratégique du gouvernement pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille.

C'est en janvier 2016 que le Président de la Polynésie française, Monsieur Édouard Fritch, nous avait en effet annoncé la constitution d'un Comité de pilotage dédié composé de 10 personnalités, toutes reconnues pour leur implication en faveur des familles. Ce comité a donc été constitué. Il aura eu, pendant plus de 3 mois, la charge d'élaborer ce fameux plan d'orientation stratégique, l'objectif étant, dans ce cadre, d'identifier un plan d'action au plus proche des besoins des Polynésiens. Dans la poursuite des travaux menés par ce comité de pilotage, la présidence a également accueilli en avril la conférence de la famille, laquelle a rassemblé une soixantaine de personnalités issues de la société civile, du monde politique, des associations, de l'administration et des confessions religieuses.

À l'issue de l'ensemble de ces réflexions, 7 objectifs ont été retenus, lesquels ont été déclinés dans le document qui nous a été transmis pour approbation en 130 actions.

Le premier objectif à atteindre est de faire de la famille une priorité pour le Pays, cela au travers d'une meilleure coordination des aides et des interventions du Pays. Est cité pour exemple d'action celle visant à développer l'AFL, à améliorer le dispositif du surendettement, ou encore l'accessibilité aux services.

Deuxièmement, il sera également question de renforcer le socle familial par la responsabilisation des parents et par le renforcement de mesures visant à protéger les enfants en relançant les campagnes de prévention contre les MST, en étendant la gratuité des cantines scolaires pour les plus défavorisés, en réhabilitant la ligne verte, etc.

Il sera également question de renforcer le lien social par le sport, les loisirs, ainsi que de promouvoir les actions de prévention en matière de santé. De même, il devrait être question d'intensifier les dispositifs adaptés aux publics à risque à travers l'élaboration d'une politique de prévention et de lutte contre les addictions (revoir la législation sur l'alcool, former les enseignants et autres travailleurs sociaux sur les addictions, créer un réseau d'infirmiers psychiatriques à domicile...).

Les familles fragilisées tout comme les personnes âgées seront également des cibles privilégiées par l'accompagnement et la prise en charge des familles vulnérables (accompagnement au retour dans les îles, création d'un code de l'action sociale...), ou encore par la définition d'une politique globale en faveur des *personnes âgées* (développer les réseaux de soins à domicile, créer une indemnité aux aidants familiaux, réglementer les centres et familles d'accueil, associer les *personnes âgées* aux actions sociales...).

MB

Enfin, en partenariat étroit avec le ministère en charge de l'Éducation, une priorité devra être donnée à la réussite de la jeunesse polynésienne : favoriser la réussite scolaire, le maintien dans les familles, la poursuite d'étude, tout en préparant à l'insertion professionnelle... Selon les termes de la présidente du comité de pilotage, Madame Maiana Bambridge, en commission législative, 50 % des 130 actions listées s'effectueront à coût constant avec des redéploiements d'effectifs et une meilleure répartition des moyens. Ce plan devrait néanmoins avoir pour résultat une révision du système d'attribution des aides sociales. De même, une partie des propositions devront être intégrées aux travaux sur la réforme de la protection sociale généralisée.

Ce faisant, pour en revenir aux actions énumérées et si on analyse les mesures déclinées, on constatera qu'une majorité d'entre-elles ont une visée curative ou correctrice d'inégalités sociales. Peu d'actions, au final, sont consacrées à de la « prévention ». Pourtant, pour reprendre les propos *du docteur* Dumont, il est important que soient mises en œuvre, en premier lieu, des actions de prévention primaire et de repérage précoce des familles en difficulté afin de prévenir, à terme, les surenchères de prises en charge ultérieures. Nous ne le savons que trop bien, déscolarisations, échecs scolaires, délinquances juvéniles, violences intrafamiliales, grossesses précoces, sont, entre autres raisons, les résultats de carences familiales qui, pris à la source, peuvent être évités. Aucun moyen supplémentaire ne semble dans ce dessein prévu en faveur de la Direction des affaires sociales qui m'apparaît comme un service de plus en plus sinistré, alors même que ses agents sont les premiers relais des familles en difficulté. Renforcer ses effectifs sur le terrain doit être LA priorité.

Je tenais également à interroger le gouvernement sur certaines mesures figurant au plan d'orientation stratégique, qui me paraissent difficiles à mettre en place.

Parmi les exemples d'actions, l'une d'elles a particulièrement retenu mon attention. En ligne du second objectif intitulé « un socle solide avec des parents responsabilisés et une enfance protégée », y est mentionné le fait de « conditionner le versement de l'allocation postnatale à la visite du 3^e mois après l'accouchement afin, nous dit-on, d'éviter une grossesse immédiate ou l'IVG ». Cela signifie-t-il — arrêtez-moi si je me trompe — que dans l'hypothèse où la mère tombe de nouveau enceinte ou est contrainte de subir une IVG avant le 3^e mois de son dernier né, elle se verrait privée de ladite allocation ? Si cela est bien le cas, je trouve cette mesure scandaleuse et contre-productive. C'est un véritable chantage que l'on fait à la mère pour ne pas tomber enceinte prématurément. Renforcer les mesures d'information et de prévention à la maternité me paraît plus adapté. D'ailleurs, il est rare qu'une allocation perçue uniquement par la mère serve à d'autres dépenses que les couches et le lait de bébé ! Il serait donc, à mon sens, scandaleux de conditionner son versement à une obligation de « non-grossesse » ; des conditions de ressources, à la rigueur, seraient plus acceptables !

De même, la mesure consistant à « l'instauration de couvre-feu pour les mineurs non accompagnés », cette mesure me paraît difficile à généraliser. Cette mesure n'est admise que sous certaines conditions, rappelées à plusieurs reprises par la jurisprudence. De nombreuses municipalités métropolitaines cet été, notamment après les attentats de Nice, ont recouru à cette mesure. Des arrêtés restreignant la circulation non accompagnée des enfants de moins de 13 ans ont ainsi pu être pris, mais toujours limitativement, sur des secteurs sensibles ou durant une période donnée. Des arrêtés similaires ont par contre été censurés par les tribunaux lorsqu'ils se révélaient trop généraux, et donc incompatibles avec l'exercice des libertés individuelles. Aussi, comment envisagez-vous l'application de cette mesure ?

Du reste, en dehors de ces observations, il est louable, et nous tenions à le saluer que nos rapporteuses aient fait en sorte que figurent dans le rapport les propositions d'actions évoquées par *le docteur* Dumont en commission législative, et notamment celle consistant à la mise en place d'une allocation mère au foyer, celle relative à l'établissement du congé paternité, ou encore celle préconisant des aides publiques à la création de crèches en entreprise.

Pour l'heure, et bien que toutes ces mesures nous paraissent être que des promesses d'affichage, il nous est difficile — à l'exception de celle concernant l'allocation postnatale « conditionnée » — de nous opposer aux actions décrites dans ce plan stratégique. Difficile d'ailleurs de juger alors même qu'il ne nous est rien dit, ou presque, sur la manière dont seront mises en œuvre ou financées ces mesures !

En définitive, cela ne reste que « de bonnes idées » qui, certes, recueillent l'adhésion de tous, mais qui, comme toutes les promesses, n'engagent que ceux qui les croient !

Alors, s'il faut donner notre validation à ce document, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA tient à insister sur le fait que son approbation vaut pour les mots et qu'il jugera, lorsqu'il sera l'heure d'approuver les mesures concrètes s'y rapportant, de la pertinence et de l'opportunité des actions du gouvernement, cela en toute liberté.

Nous espérons fortement, contrairement au sort réservé au SOS — oublié apparemment sur le dessus d'une étagère du ministère de la Santé —, que ce document d'orientation stratégique ne servira pas qu'à nous donner « bonne conscience » et qui se traduira par des actions concrètes et rapides en faveur des familles.

Je souhaiterais intervenir en tahitien sur un point bien précis.

La loi que nous nous apprêtons à adopter, que nous examinons est fondamentale pour nous, pour nos familles. Mais il y a un point qui inquiète le TAHOERA'A HUIRAATIRA.

En effet, s'il y a beaucoup de choses, beaucoup de propositions qui sont intéressantes, il n'empêche que le souci c'est que les paroles ne correspondent pas aux actes. Nous savons ce qu'est une famille. Quand bien même je vais énerver le Président, je n'arrêterai pas de le répéter. Pour nous tous, la famille doit être au cœur de notre politique. Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Président. Ceci étant, ce n'est pas du tout ce qui s'est passé avec les 16 familles de Titiro. Je pense que nos actes ne suivent pas nos paroles. Il y a également le cas des 80 familles de Nahoata qui ont été privées d'eau et qui, grâce à vous, ont eu à nouveau accès à l'eau. Vous avez bien fait, Monsieur le Président. À mon sens, il est fondamental que nos actes à tous suivent nos paroles. Il faut arrêter de dire des choses qui ne correspondent pas du tout ou qui sont très éloignées de la réalité. Ce n'est pas Gilda qui le dit mais les journaux. C'est ce qui est écrit. Oui, c'est ce qui est écrit.

Donc, pour ma part, je suis d'accord avec la politique que nous menons. Je vous souhaite du courage. Oui, du courage pour que nos actions soient dirigées vers ces familles et pour que les propositions que nous avons dans cette loi correspondent bien aux actions en faveur d'elles.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour la dernière intervention, pour le groupe RMA, Madame Sachet.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, au public, à nouveau, *bonjour*.

Les dernières décennies ont vu s'intensifier les effets déstructurants des bouleversements que notre société connaît ; urbanisation rapide, migrations massives et définitives des îles vers Tahiti, prolifération d'habitats précaires, chômage persistant, clivages sociaux, etc. Ces facteurs devenus fortement criminogènes ont conduit à l'aggravation de la délinquance et des actes de violences dont nous sommes chaque jour les témoins, ainsi qu'à la paupérisation d'une part toujours plus grandissante de notre population.

Face au lourd constat du développement de l'exclusion sociale en Polynésie française, la place de la famille comme structure sociale édifianche des individus interroge. Sous l'impulsion et la volonté du Président du Pays, M. Édouard Fritch, la famille polynésienne a fait l'objet d'un travail de profondeur revenant sur tous ses aspects et besoins pour en faire un axe fondamental de la politique sociale de notre pays. C'est en effet ce désir de « *placer la famille comme une priorité dans nos vies et nos gouvernances* » qui a conduit Monsieur le Président Fritch à initier ce travail collaboratif.

Le plan de 130 actions concrètes à mettre en œuvre nous oriente vers la résolution des maux qui gangrènent l'institution qu'est la famille. Pour certains, les dysfonctionnements qui prennent place au sein de la famille sont la cause de leur exclusion sociale. Nous connaissons tous des histoires sordides de familles décousues qui deviennent facteur de déperdition, d'égarement, de souffrance aussi pour nos enfants. Car, oui, l'exclusion sociale touche d'abord notre jeunesse. Et le schéma s'aggrave au fil du temps. Pire, il est reproduit et d'autres générations en pâtissent.

C'est pourquoi, la famille doit être la clef de voûte de notre mission, nous ne le répèterons jamais assez. Elle est le premier berceau où doivent se transmettre les valeurs que porte notre société et où se consolident les individus. Et nous savons bien toute l'importance que la famille prend dans la construction des liens sociaux, dans la transmission de nos savoirs et de notre culture. Si certaines de nos familles polynésiennes sont en crise, il nous faut en prévenir les dérives et les impacts désastreux. Certes, la cellule familiale est soumise à de profondes mutations qui reflètent les grands changements de notre société. Mais les moyens que nous mettons dans nos interventions auprès de nos familles sont, eux, le reflet de notre volonté politique. Mes chers collègues, c'est en accompagnant au mieux nos familles que ces transformations sociales peuvent s'opérer harmonieusement, tout au moins, sans troubles majeurs.

Ériger les actions préconisées par le comité de pilotage pour la conférence de la Famille en véritable politique publique est une nécessité, nous l'avons tous compris. Ainsi, en plus d'institutionnaliser une forte volonté de poser en priorité absolue la construction du lien social, il s'agit de permettre l'opérationnalisation par des moyens budgétaires à la hauteur, ainsi qu'un suivi de l'efficacité des actions proposées. C'est en ce sens que doivent s'orienter nos efforts, car nous avons le devoir d'apporter les moyens nécessaires à la mise en place de toute action qui permettra de réaliser les objectifs que nous nous fixons. Nous avons la responsabilité d'agir pour que notre population s'épanouisse au sein d'une société qui s'attache à son bien-être, et elle doit pouvoir compter sur son gouvernement pour l'accompagner dans cette quête.

L'élaboration de ce plan d'orientation stratégique est un travail concerté, éclairé par l'expérience de nombreux acteurs, et au plus proche des préoccupations réelles de notre population, et surtout des plus démunis. C'est cette considération de la personne elle-même, l'écoute de son histoire de vie, qui ont permis au travail réalisé lors de la conférence de la Famille de tendre vers plus de précision, plus de pertinence. C'est en effet dans la compréhension des problématiques propres à chacun que les réponses que nous pouvons apporter trouveront leur pertinence. Aucune catégorie n'a

été oubliée : les enfants, les jeunes, les couples, ainsi que nos *personnes âgées*. Tous constituent un élément fondamental de nos familles.

Si les structures d'accompagnement qui existent déjà, comme le Fare Tama Hau, les Maisons de l'Enfance, les maisons d'accueil, les centres d'hébergement, les foyers, les centres de prévention, les brigades dépêchées sur le terrain, les assistants sociaux, etc., assurent des missions d'intervention auprès des publics vulnérables, elles doivent toutefois être renforcées intelligemment et durablement, en en recherchant sans cesse la meilleure efficacité. Il s'agit, chères collègues, d'agir pour que nos enfants trouvent dans leurs familles les principaux outils à un développement sain. Mettons en application l'adage qui pose que « prévenir vaut mieux que guérir ». Nos familles doivent pouvoir compter sur nous, leurs représentants choisis pour porter leur voix, pour les aider en cas de difficulté, les soutenir et les relever en cas de besoin, les guider en cas de doute. Notre vigilance portée aux familles doit être constante, inébranlable, pour leur permettre de donner aux prochaines générations les meilleures chances de réussite. Nous pouvons nous appuyer sur elles car, en dépit de toute conjoncture, de toutes les fragilités dont elles peuvent souffrir, elles continuent à véhiculer des savoirs et des valeurs, à élever notre jeunesse, à la protéger et à permettre son développement social, physique affectif, psychique... en somme, à veiller à la perpétuation de notre société. Cet engagement de toute une vie nous unit tous. Les clivages politiques ne doivent pas rejeter ce rapport qui vient tous nous interpeller et servir de guidance à toute notre société. La famille est, certes, une responsabilité parentale communautaire mais aussi politique. À nous de les soutenir dans ces missions !

La famille est la matrice de nos liens sociaux et bien que les difficultés soient nombreuses, nos familles sont porteuses de notre patrimoine à la fois culturel et identitaire. Les fondements communautaires de notre culture, la foi chrétienne vivante qui soude les liens, qui anime souvent le tissu associatif... ce tissu associatif qui œuvre aussi beaucoup auprès de notre population, de notre jeunesse... voilà ce qui nous assure que nous ne nous trompons pas en axant nos efforts sur la famille.

Pour toutes ces raisons, j'en appelle à la collaboration, à la contribution encore plus marquée entre les institutions (Pays, CESC, assemblée de Polynésie française, les services du Pays et de l'État), à celle de toute la société civile (les communes, les Églises, les associations, les familles de Polynésie...). Nos familles ont besoin de se savoir soutenues et nous avons besoin d'elles. Après tout, nous sommes tous membres de cette grande famille !

Merci, Monsieur le Président, d'avoir initié ce vaste projet collectif, communautaire, politique, certes difficile, mais assurément salvateur pour la société polynésienne chère à nos cœurs. Projet que ceux qui œuvrent sur le terrain auprès des familles espéraient depuis déjà bien longtemps.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RMA.*)

Le président : Bien. Les interventions du groupe RMA n'étant pas terminées dans le cadre de la discussion générale, Monsieur Taae...

M. Puta'i Taae : *Monsieur le Président, dans la grâce de Dieu, bonjour. Nous pouvons remercier notre Seigneur pour ce jour nouveau qu'il nous donne. À tous, je vous souhaite bien le bonjour. Monsieur le Président, chez nous on dit de ces personnes que ce sont des « 'ara'ia » (NDT, dirigeants). Bonjour également aux ministres, aux collaborateurs, aux collègues représentants. Merci à ceux qui sont intervenus avant moi. Je tiens également à adresser mes salutations spécialement aux personnes qui sont derrière, notamment au pasteur Thierry que je connais bien et qui est de la troisième circonscription. Monsieur le pasteur, merci d'être là ce matin.*

Parmi les remarques que j'ai entendues, je retiendrai particulièrement celle de Gilda qui disait qu'il ne faut pas faire rêver le peuple. Il ne faut pas oublier que si nous faisons rêver le peuple, c'est Dieu que nous faisons rêver. Autrement dit, la voix du peuple, c'est la voix de Dieu. Pour ce qui me concerne, je pense que notre Président actuel du pays ne fait pas rêver le peuple parce que c'est le Seigneur qui guide ses actions, et nous savons que c'est une condition de réussite.

Aujourd'hui, il est question dans nos discussions de la famille. Et justement, cela fait un moment maintenant que notre Président s'est penché sur cette question. Car, n'oublions pas la promesse qu'il avait faite le jour où il a été élu, à savoir venir en aide aux personnes démunies. Aujourd'hui, je peux dire que ses paroles sont devenues réalité.

Et nous ne pouvons pas non plus tout accepter par rapport à ces familles dans le besoin. Je prends l'exemple de... Papara. Je ne vais pas prendre des exemples de chez vous mais simplement de Papara. Il faut savoir que dans tous les logements que j'ai visités, peu importe les quartiers, dans beaucoup de familles qui vivent dans ces logements, les enfants sont en couple. Parfois même, on peut trouver 7 familles dans un même logement. Nous ne pouvons accepter cela parce qu'il peut y avoir des répercussions sur la scolarité des enfants puisque les conditions de réussite ne seront pas réunies. Entre autres.

Ce qui préoccupe le plus aujourd'hui les familles, c'est tout d'abord le chômage et ensuite le besoin de logement. Là où je tiens à remercier le Président aujourd'hui, c'est qu'en tant que maire, je fais également le nécessaire pour que les enfants sortent du logement parental pour éviter tous problèmes. Comment faire ? Eh bien, il n'y a rien d'autre à faire si ce n'est de venir en aide aux populations, lesquelles se tournent toujours vers le maire pour demander une aide à l'habitat ou un logement. C'est ce qui me réjouit aujourd'hui parce que quand bien même nous ne pouvons pas aider tout le monde, nous avons pu aider ceux qui sont dans une situation délicate.

Entre 2010 et 2013, il n'y avait aucune aide matérielle. Pour ce qui est de l'aide au logement, il n'y en avait que cinq. De 2015 à 2016, il y a eu 600 aides à l'amélioration de l'habitat. On peut dire qu'il y a une petite augmentation. Et... 600 ! Aujourd'hui, il est question de 200 aides à l'habitat. C'est dire qu'il y a une sacrée augmentation. C'est énorme ! L'objectif du gouvernement aujourd'hui c'est au moins 1 000 ! Oui, au moins 1 000 aides à l'habitat et 350 aides au nouveau logement.

Ensuite, aujourd'hui, il y a le CAE. Par rapport à certains qui disent qu'il n'y en a plus, je pense qu'ils se trompent. C'est mon point de vue personnel. Aujourd'hui, on est en train de rénover le CAE. Tenez, avant, il était question de 3 000. Aujourd'hui, nous avons atteint les 7 000. Autrement dit, les aides ont été multipliées par deux.

Donc, je pense que notre Président n'est pas en train de faire rêver la population. Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire. Merci. (Applaudissements sur les bancs du RMA.)

Le président : Bien, merci. Il y a d'autres interventions du groupe RMA, Monsieur Buillard.

M. Michel Buillard : Merci, Monsieur le président, et bonjour.

Je rejoins l'intervention de notre maire de Papara et j'aimerais le remercier et le féliciter pour le regard qu'il porte aux enfants qui rencontrent des difficultés, et notamment ceux qui n'ont rien à se mettre sous la dent tous les jours. Et probablement que, et c'est quelque chose que nous avons sûrement oublié, c'est grâce à lui si le gouvernement du pays a décidé de mettre en place des aides en faveur de ces enfants. Et nous savons tous combien la vie est vraiment difficile pour ces familles.

Par ailleurs, j'entends bien l'intervention de notre collègue Gilda. Ceci étant, je lis que les rapporteuses sont Isabelle Sachet, Éliane Tevahitua et Armelle Merceron. Il faudrait donc ajouter le nom de Gilda pour être tous en adéquation. Car, ce qui est différent aujourd'hui c'est le fait que les représentants à l'assemblée soient unanimes pour soutenir la politique en faveur de nos familles nécessiteuses.

Et je partage la position de notre maire de Papara parce que je fais confiance au travail réalisé par notre Président. C'est quelqu'un qui s'est endurci au travail et nous ne devons pas oublier

le fait qu'il est lui-même maire. Car, sur les différentes actions qu'il convient de mettre en place en faveur de notre jeunesse, il y a celles qui sont menées par les communes. Et je tiens à préciser à la représentation que les communes sont d'accord avec ces actions parce que certaines communes font également le nécessaire pour venir en aide à ces familles. Par exemple, concernant les repas qui sont offerts, que nous offrons aux habitants de nos quartiers, notamment à ceux qui sont dans le besoin, nous pouvons dire que 50 familles en bénéficient.

Pour autant, derrière ce plan d'orientation stratégique pour améliorer la vie de ces familles, nous pouvons dire que cela reste insuffisant parce que, derrière les personnes âgées, nous savons très bien que les enfants attendent qu'on leur offre également de quoi manger tous les jours.

Voilà donc ce que nous faisons dans la commune de Pape'ete. Et, là où je tire mon chapeau, c'est que ce programme sera étendu à l'ensemble de... Et ça, ce n'est pas du baratin ! Ce n'est pas que du blabla ! Au contraire, ce sont des actions qu'il convient de mener pour venir en aide à nos enfants. Il y a également les conventions qui sont signées et qui correspondent parfaitement avec les actions de la commune et des associations de quartier. Et j'y crois parce qu'en aidant les référents quartiers, eh bien, cela peut révéler des talents dans ces familles. Et nous savons que c'est ce qui fait la force d'un quartier, et non pas uniquement du centre ville, ce sont ces enfants qui, certes, sont dans le besoin aujourd'hui mais dont nous pourrons être fiers demain. C'est l'objectif que je retiens dans ces actions en faveur de ces familles.

Donc, les maires que nous sommes sommes tout à fait d'accord... Je ne sais pas pour les maires de l'opposition. En tous les cas, un maire ne peut s'opposer farouchement à un plan comme celui-ci, indispensable pour notre pays.

IL

Le président : Bien. Le prochain intervenant du groupe RMA... Monsieur Schyle.

Je fais rapidement un décompte des temps de parole. Nous sommes toujours, Monsieur le Président, dans le cadre de la discussion générale. Il vous reste 13 minutes, pour le groupe RMA. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, il reste plus de 3 minutes. Donc, si vous souhaitez consommer vos temps de parole, je vous laisse bien sûr le soin de le faire.

Monsieur Schyle, vous avez la parole.

M. Philip Schyle : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du Pays, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je pense que les maires ce matin sont piqués au vif. Alors, ils sont en forme. Effectivement, quand on vient les chercher on les trouve. Ça a été le cas tout à l'heure pour le maire de Pira'e, mon collègue de Papara et puis là, à l'instant, mon ami Michel Buillard de Papeete.

Je voulais aussi monter au créneau, non pas pour continuer le combat mais pour insister encore davantage sur un certain nombre d'actions qui ont été listées dans ce programme. Certes, ce sont des actions qui sont proposées dans le cadre de cette délibération que nous sommes appelés à voter et à soutenir. Mais comme l'ont dit certains maires ce sont aussi des actions qui ont déjà été menées et qui sont menées encore actuellement.

Et d'ailleurs, je salue cette idée, Monsieur le Président, que vous avez mis en avant de travailler ensemble avec l'ensemble des forces vives de ce pays, dont notamment les communes. Et ça c'est fondamental parce que bon nombre de communes ont déjà mis en place un certain nombre de moyens budgétaires pérennes. J'ai entendu quelques remarques là-dessus disant : c'est bien de lancer des actions mais, budgétairement, ce n'est pas très net, cela n'apparaît pas très clairement dans ce

document. Or, il y a des communes qui, annuellement, ont déjà mis en place des programmes à caractère social destinés aux familles. Je ne vais pas citer leur nom, elles se reconnaîtront.

En matière d'action proposée, on parle de borne Internet dans les communes. Certaines communes ont déjà mis à disposition de manière gratuite l'accès au *wifi* pour les familles, pour les jeunes, pour les moins jeunes. J'en connais au moins deux.

En matière de gratuité de la cantine scolaire, mes collègues ont en parlé tout à l'heure, c'est tout le rôle des bourses de cantine qui ont été mises en place depuis de très nombreuses années par un bon nombre de communes.

La question du couvre-feu que l'on a évoquée tout à l'heure et dont certains se préoccupaient de la faisabilité juridique, c'est une préoccupation de longue date. Je sais que mon collègue *maire* de Papeete dont on connaît la modestie n'a pas osé en parler tout à l'heure mais le couvre-feu c'est une préoccupation des communes de l'agglomération en particulier, et nous savons tous, en tant que maire de l'agglomération, qu'il n'est pas aisé de mettre en place le couvre-feu. Mais nous savons aussi que le couvre-feu, on peut le mettre en place. Bien évidemment, il y a un certain nombre de conditions : de durée, de lieu géographique. Ce sont des dispositifs que l'on peut mettre en place.

La culture des jardins partagés, j'en connais au moins deux ou trois communes de l'agglomération qui ont mis en place ce dispositif et c'est un dispositif qui est appelé à s'étendre vers d'autres communes notamment.

La législation sur l'alcool. J'ai entendu mon collègue *maire* de Papara non pas parler d'alcool mais quand je pense à Papara, je pense également aux communes voisines, je pense également à d'autres communes de l'agglomération qui ont mis en place une législation concernant la limitation de la consommation de l'alcool, et notamment l'interdiction de vente des produits alcoolisés réfrigérés afin, justement, de ne pas captiver les pères de famille devant les magasins, les inciter à rentrer chez eux.

Concernant le portage des repas à domicile, mon collègue *maire* de Papeete en a parlé parce que c'est lui effectivement dans sa commune qui a mis en place ce dispositif.

Les haltes répit pour les familles au sein des communes. Il y a un certain nombre de communes qui travaillent sur ces projets en partenariat avec certaines associations. Je pense notamment à la Croix-Rouge dont j'ai vu tout à l'heure certains responsables parmi le public. Donc, ce sont des actions que veulent mettre en place les communes.

Les médiateurs dans les rues — notre collègue *maire* de Papeete, je pense, en a parlé tout à l'heure — mais c'est mis en place à Papeete, ça a été mis en place également du côté de Tai'arapu, du côté de Papeari aussi. Voilà.

Donc, il y a là déjà un certain nombre d'actions qui vont au-delà de la proposition. Ce sont des actions qui sont déjà réalisées.

Je pourrai aussi évoquer les actions menées par certaines communes en matière d'accessibilité à l'emploi : les forums pour l'emploi organisés encore récemment par certaines communes. Il y a déjà une volonté, une volonté concrète. Ce ne sont pas des mots, ce sont des actions concrètes qui sont menées pour certaines depuis déjà un bon bout de temps. Par contre, et c'est là où je salue la volonté du gouvernement, la volonté de son président, toutes ces actions mériteraient d'être coordonnées dans le cadre d'un plan, dans le cadre d'une feuille de route qui associerait l'ensemble des partenaires pour que, au lieu que chaque commune ou chaque association ou chaque Église travaillent chacun ou chacune dans leur coin, que l'on puisse se voir, se fédérer, mutualiser nos efforts pour que, véritablement, les familles soient une priorité pour tout un chacun.

Je vous remercie.

Le président : Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Il reste 7 minutes. Monsieur Toromona.

M. John Toromona : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le Président du Pays, chers ministres, à tous, bonjour.

Je ne peux pas laisser passer tout ça sans remercier comme il se doit notre Président pour le travail qu'il a réalisé. En effet, il disait ceci : si les familles se portent bien, notre société se portera bien. C'est le premier message qu'il nous avait transmis pour rendre la vie dans notre pays meilleure. Ce qui est certain, c'est que si une famille se porte bien, les enfants se porteront bien. Lorsqu'une famille se porte bien, les parents se porteront bien. Lorsqu'une famille se porte bien, les membres de la famille se porteront bien également, la vie en communauté sera meilleure, la vie dans un district, dans une ville ou dans un pays sera également meilleure. Si la famille ne se porte pas bien, c'est mauvais pour la société. Donc, merci infiniment, Monsieur le Président, pour ce projet.

Si j'ai souhaité intervenir, c'est également par rapport aux familles dont un membre est handicapé, étant moi-même dans cette situation. Nous n'avons pas attendu ce texte pour trouver des moyens par rapport à notre vie de famille. Lorsque vous êtes confronté à ce problème vous pensez toujours que vous êtes le seul à connaître la situation des handicapés. Vous êtes seul au monde. Mais ensuite la famille, la mère et le père doivent trouver les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes rencontrés. Ce que je trouve admirable, c'est que ce projet concerne également les enfants ou les familles qui sont concernés par ce problème.

Aussi, ce qui est fondamentale, c'est que l'on ne mette pas de côté les familles concernées par le problème du handicap. C'est véritablement grâce aux moyens mis en place par le Pays pour faire fonctionner les établissements chargés d'accueillir nos enfants, c'est grâce à ces établissements que la vie des parents que nous sommes se retrouve alléger parce que, vivre dans ces conditions 24 heures sur 24, c'est vraiment épuisant. Grâce aux moyens que nous mettons en place, nous allons pouvoir améliorer notre vie future.

Ce qui est sûr en tous les cas, et c'est un message que je le lance, c'est que quand bien même nous adopterons ce texte, il nous faudra également éduquer nos familles. Ce n'est pas à nous à assumer leurs responsabilités. D'ailleurs, je pense que le mot « utu'a-fare » (NDT, littéralement, responsabilité-maison) est bien fait puisque, dans une maison, il y a des responsabilités à assumer. Et donc, le père et la mère vont devoir trouver des moyens pour pouvoir assumer leurs responsabilités, hum !... Que l'on assume ou que l'on n'assume pas, l'essentiel c'est d'apprendre aux parents à résoudre des situations difficiles au sein d'une famille.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Le groupe RMA dispose de 3 minutes supplémentaires. Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président.

Cela me suffira amplement.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je crois que c'était assez fort.

Je voudrais juste rassurer notre collègue Gilda, au nom du groupe qui a travaillé, l'action numéro 3 de l'objectif 2 qui conditionnerait le versement de l'allocation postnatale à une visite médicale n'est pas une sanction, surtout pas, parce que ce n'est pas notre esprit, mais c'est plutôt de faire en sorte que l'allocation soit versée sous condition de passer cette visite médicale. Et il est bien évident que si, à l'occasion de cette visite médicale, il apparaissait que la dame en question attend à nouveau un bébé, ça ne poserait aucun problème, bien entendu. C'est simplement le principe de cette visite médicale qui est sollicité et c'est le fruit d'une expérience.

Ensuite, je dirai à nos collègues maires, et notamment à Philip Schyle, qu'il y a un certain nombre de mesures que nous avons proposées, dont nous savons très bien qu'elles existent déjà, et c'est bien parce qu'elles existent que nous avons pensé qu'il fallait le généraliser et donner à tout le monde les moyens de le faire. Donc, au contraire, chacun nous a enrichi de ses expériences. Mais c'est vrai également pour des ministres, notamment par exemple dans l'Éducation, il y a déjà un certain nombre de choses qui se font mais nous, notre désir, c'est que ce soit généralisé à tous les enfants de Polynésie. C'est ça la différence. Voilà ce que je voulais dire.

Et simplement, je rajouterai que les échanges que nous avons eu en commission, et notamment les propositions qui ont été faites par le docteur Dumont, nous les avons tout à fait approuvées, et c'est vrai que structurer les choses en prévention primaire, qui s'adresse à toutes les familles quelles qu'elles soient, les riches, les pauvres, toutes, la prévention secondaire et puis la prévention tertiaire, c'est une bonne façon de structurer l'approche des choses. Il n'y a aucun problème. Et c'est bien le signe que ça va au-delà des clivages politiques et c'est cela qui me paraît important. Voilà.

Donc c'est un beau projet de société. Merci, Monsieur le président, de nous avoir donné l'occasion de réfléchir à ce projet. Et je voudrais le dire au nom de tous mes collègues qui sont là pour nous soutenir. Maintenant, il faut y aller !

Le président : Merci.

Les temps de parole étant maintenant épuisés, il reste 3 minutes pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA. Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci beaucoup, Monsieur le président.

Monsieur le Président du Pays, Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers représentants, à nous tous, bonjour.

Je voudrais avant tout remercier les témoignages de nos maires de la majorité adressés donc à notre Président que j'intitulerai : Suivez l'exemple ! Merci infiniment aux maires.

Ensuite, je voudrais aussi féliciter les membres qui composent ce comité de pilotage de la conférence de la famille, puisqu'ils ont donné de leur temps pour nous ramener à la réalité, encore et encore. Nous savons tous qu'un tiers de la population sont en deçà voire à la limite du seuil de pauvreté. Merci de nous le rappeler. Et là encore, je rappellerai cette petite citation que nous avons récemment entendue, à savoir que la politique c'est avant tout rendre possible ce qui est nécessaire. Rendre possible ce qui est nécessaire. Et donc, ce plan qui nous est proposé a le mérite de mettre à jour les statistiques et, là encore, nous rappelle la réalité.

Je voudrais revenir sur la PSG, puisque la PSG (Protection sociale généralisée) depuis 1995, donc près de 20 ans maintenant, lorsque l'on fait un rapide bilan de cette PSG, on voit rapidement que l'augmentation des charges de la branche « maladie » a augmenté de 30 milliards en 20 ans, la branche « vieillesse » de 36 milliards. Malheureusement, la branche « famille » de 2 milliards. Là encore, la réalité nous rattrape. Donc oui, la branche « famille » est vraiment le parent pauvre..., le parent pauvre de la PSG. Prévention oui, c'est ce que nous avons dans ce plan. Merci beaucoup. Qui nous le rappelle

encore encore et encore et je le rappelle, comment, et là, c'est ce qui nous interpelle. C'est ce que disait notre représentante Gilda : comment ? À aucun moment, et je peux le comprendre puisque ce comité n'est pas chargé de voir le financement et la réalisation de ces projets, on nous parle de financement. Et c'est pour cela, que je disais en préambule : *merci aux maires* pour votre témoignage. Je dis, je fais ! Donc, c'est un message aussi que l'on adresse à notre Président aujourd'hui.

Tant mieux pour les *maires* qui ont pu bénéficier... *Tant mieux pour vous !* Mais il y en a qui ne sont pas tous comme vous.

Et donc pour conclure ce que je viens de dire, je dirais tout simplement, c'est une petite chanson : les larmes sont un langage. Et il y en a de plus en plus.

Merci.

Le président : Merci.

Les temps de parole étant épuisés... Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président de me donner la parole.

Je voudrais avant tout faire des remerciements, si vous me le permettez. Je voudrais remercier d'abord et avant tout le comité de pilotage dans son ensemble, ces hommes et ces femmes qui ont consacré plusieurs heures de travail pendant plusieurs semaines pour nous proposer ce document. Je sais qu'ils ont pris ça sur leur temps et ils ont pris ça sur leurs nerfs. Parce que, effectivement, leur travail n'a pas été facile. Rassembler les informations qui ne sont pas de nouvelles informations puisque, effectivement, les Assises de la famille s'étaient tenues déjà en 2009, je crois, sous la houlette de notre représentante Armelle Merceron, et avec la foi de croire que cette fois-ci, eh bien, ce jour se produira, celui-ci ; c'est-à-dire la présentation des réflexions de ce comité à l'assemblée et à la représentation de l'assemblée de la Polynésie française. Et c'était à ce prix effectivement que les travaux ont pu se tenir.

Je voudrais aussi, puisqu'au-delà du comité, vous savez qu'au mois d'avril dernier, une conférence s'est réunie autour de ce thème, remercier toutes les associations qui s'occupent de la problématique de la famille, les associations religieuses qui se sont joints à nous, et toutes ces personnes qui tous les jours sont au contact de ce que l'on appelle ici la misère. Certains utilisent bien facilement ce mot, mais qui sont auprès de ces personnes qui souffrent et qui ont effectivement l'impression de ne pas vivre dans la même société que nous. Donc, je voudrais leur dire merci. Et merci à tous.

Cette conférence est venue en partie amender le texte qui était le projet du comité de pilotage, et les amendements qui ont été ensuite retenus par le comité de pilotage ont été maintenus à l'issue de l'examen de ce texte par le Conseil des ministres. Je crois qu'il est important qu'on le rappelle ici parce que certains avaient l'impression que c'est nous qui présentions notre texte. Ici, toutes les critiques que vous m'avez envoyées retournent vers ceux qui ont écrit ce document. Et vous le saviez puisqu'on vous l'a dit en commission. Et effectivement, on aurait souhaité que l'assemblée puisse venir enrichir une partie de ces idées forces qui ont été proposées, donc cette centaine d'actions qui a été proposé par le comité de pilotage.

Alors, merci à toutes les interventions, à notre représentante Éliane Tevahitua qui a participé aussi, je le rappelle, aux travaux du comité, ainsi qu'à Isabelle Sachet. Merci pour tout ce que vous avez dit ainsi que ce qu'a dit Madame Gilda Vaiho.

Effectivement, depuis un certain temps, nous entendons trop souvent dire que notre société, c'est-à-dire nous tous ici, ne joue pas son rôle. Et, bien souvent, nous sommes confrontés aux grandes difficultés que vivent certaines de nos familles en Polynésie. Et au fil du temps, sous les effets de la

crise de ces 10 dernières années, les familles, socle de notre société et de la réussite de notre *pays* se sont fragilisées. Je ne citerai personne, je ne citerai aucun gouvernement, c'est un constat que je veux faire à froid, nous en sommes tous ici responsables. Je ne dirai pas que certains ont fait du *chalala*, je ne dirai pas que certains ont fait rêver ; c'est notre constat commun à tous.

Les comportements déviants de certains jeunes mettent même en péril la cohésion sociale. Les familles ne jouent plus leur rôle, elles éduqueraient moins bien, elles ne transmettraient plus les valeurs et ses vertus. Pourtant, valeurs et vertus sont indispensables à la cohésion et au bien commun.

Les jeunes ne trouvent plus d'emploi et d'activité. Ils se complaisent ou se réfugient dans l'alcool, comme cela a été dit ici, dans le *alcool fait maison* aujourd'hui, le *cannabis*. Ils quittent la maison où les conflits surgissent ; la rue devient leur refuge.

Nous avons, lors du passage de la ministre de l'Éducation, dernièrement... C'était le dernier week-end. Nous étions au collège de Fa'a'a, lycée de Fa'a'a, et là, vraiment, je ne sais pas comment cette fille a été choisie, elle est venue témoigner de sa misère sociale. Une gamine dont on ne devinera jamais la situation dans laquelle elle est. Et donc, elle a témoigné effectivement pour dire que... Eh bien, c'est très simple, je vais vous raconter. C'est une gamine qui a 15 ans. La ministre lui dit : bon, tu as la parole. Elle parle. Elle parle en disant : Madame la ministre, je souffre à l'école. Ah ! Oui, je souffre à l'école parce que je trouve que l'on commence trop tôt l'école. Ah ! Pourquoi ? Eh bien parce que j'ai du mal à me réveiller. Et pourquoi ? Eh bien parce que le week-end je passe mon temps à boire. Je bois, je bois, je bois... Ah bon ? Et pourquoi ? Eh bien parce que ça ne va pas dans ma famille. Ah, vous avez des ennuis comment ? Eh bien, toutes sortes d'ennuis : financier... Mais je suis mal dans ma famille, donc je bois tout le week-end, et la semaine je suis fatiguée... Voilà. Je crois que tout est là dedans. Tout est là. Et ça tombait bien, puisque nous étions à Fa'a'a et qu'à Fa'a'a, le gouvernement avait pour projet de construire un internat qui n'existe pas aujourd'hui. Et la ministre donc avait décidé de venir visiter cet internat puisque j'ai demandé à l'État de payer la moitié de l'investissement.

Donc, on peut dire aujourd'hui, effectivement que notre modèle familial a volé en éclat. Les effets des ruptures, des divorces, des violences, des addictions se font ressentir pendant des années, empêchant les enfants de devenir des adultes responsables. L'image parentale est tronquée.

L'école joue un rôle dans la construction de la personnalité mais elle occupe les jeunes sur une durée de 170 jours par an, soit la moitié d'une année. Les parents donc restent les acteurs principaux de la construction de l'enfant et du lien social.

Je crois que ça a été dit mais, quand les familles sont défaillantes, d'autres acteurs tentent de les suppléer. Des associations sportives, sociales et culturelles, les associations comme les Églises contribuent largement à l'éducation des enfants et adolescents. Il faudrait naturellement rappeler et remobiliser nos parents à leur responsabilité. Il faudrait évidemment aider à accompagner ceux qui peinent à assurer leur rôle de parent, pas seulement en termes économique, comme il a été dit dans le rapport, mais bien au-delà. Rien ne remplace et ne remplacera la famille même si sa composition change rapidement. Dans une société en crise, la famille devient un espace sécurisant, même un espace protecteur.

Nous entendons souvent dire — et fréquemment d'ailleurs on le dit — que lorsque l'économie va, tout va. C'est l'économie qui tire le social. Or, si cela est vrai pour un certain nombre de personnes en recherche d'emploi, il ne l'est pas pour celles qui sont fracassées par la vie.

C'est donc une politique globale de la famille qu'il est nécessaire de repenser et de mettre en place urgemment. Dans cette politique, il ne s'agit pas que d'attribuer des prestations aux familles les plus démunies. Il s'agit également d'examiner les conditions de logement, les conditions de stabilité de l'emploi, de l'accès aux équipements et aux services collectifs, un système scolaire de qualité, la

sécurité dans les transports et dans la rue. Certains de ces paramètres jouent un rôle tout aussi primordial.

Les valeurs que nous devons porter, l'exemple que nous devons montrer s'adresse aux familles sans qui notre société n'existerait pas. L'énergie que nous devons dépenser s'adresse à elles, à celles pour qui nous avons accepté de nous battre. Nos responsabilités d'élus nous obligent donc à répondre avec courage, audace et imagination au désarroi de ces familles.

C'est dans cet esprit et ce n'est que dans cet esprit que j'ai sollicité des personnes de la société civile reconnues pour leurs engagements auprès des plus vulnérables. Un groupe de travail, composé d'une dizaine de personnes comprenant des élus de l'assemblée, des membres de l'Église, des praticiens du secteur social, s'est donc activé sous la conduite de Maiana Bambridge, la présidente du comité — que je remercie encore ici —, et ce, durant 4 mois. Merci donc chaleureusement à vous toutes et à vous tous.

Je leur ai demandé de nous proposer, et ce, sans retenue et avec conviction, un plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la famille. Ce plan a été soumis pour validation à tous les principaux acteurs qui œuvrent dans le domaine social polynésien puis adopté par le Conseil des ministres. Qu'elles soient donc aujourd'hui encore une fois remerciées pour cette disponibilité et pour la qualité du travail !

Mais j'ai tenu à ce niveau à être transparent vis-à-vis de ce comité puisque, au-delà du fait que ce comité effectivement devait nous proposer un plan d'orientation stratégique, je me suis aussi engagé à ne pas interférer dans les travaux de ce comité. J'ai souhaité que les travaux soient livrés à votre assemblée en toute transparence, et c'est le résultat que vous avez devant vos yeux aujourd'hui ; certains de l'opposition sont là pour témoigner.

Compte-tenu du fait que la famille est un enjeu qui intéresse et préoccupe tous les Polynésiens, j'ai donc trouvé opportun que les recommandations établies dans le rapport sur la famille vous soient soumises pour examen aujourd'hui. Si nous voulons offrir les conditions d'évolution optimales à nos familles, il appartient aussi aux élus de l'assemblée de valider ces préconisations, puis au gouvernement de les porter en s'appuyant sur les différents relais associatifs et institutionnels.

VM

Mes amis, la situation de nombreuses familles de Polynésie est difficile. Elle est difficile. L'heure est suffisamment grave depuis longtemps, depuis même très longtemps. Au-delà de nos clivages politiques, je vous demande donc avec force non seulement de porter un débat constructif comme celui qui s'est déroulé aujourd'hui mais de soutenir le gouvernement dans le déroulement des actions que nous vous proposerons, ces actions qui nous sont proposées, et je vous le rappelle, par la société civile, mais que nous traduirons au travers d'actions et qui vous seront proposées dans les jours à venir. Les familles de Polynésie appartiennent toutes à un seul et même pays que nous sommes. Les cinq archipels font un et je suis certain que nous avons tous conscience au sein de cet hémicycle de la responsabilité que nous avons vis-à-vis des familles qui les composent.

Donc, je vais — pour conclure — remercier naturellement vos interventions et je voudrais malgré tout rassurer certains d'autres vous qui ont tendance effectivement à déraiser sur le plan politique un peu facilement. Vous avez remarqué avec quel sérieux nous avons conduit ce dossier puisque je vous rappelle qu'à partir du moment, et cela c'était au mois de février dernier, ce chantier a été ouvert, je n'ai jamais..., je n'ai jamais souhaité communiquer sur les travaux qui ont été réalisés par ce comité. Effectivement, par respect pour ces hommes et ces femmes qui travaillent mais aussi parce que le sujet était trop important. C'était effectivement un engagement que j'avais pris, et je l'avais dit à Madame Maiana Bambridge, la communication, seule vous pouvez le faire car si moi je parle, naturellement la politique va s'en mêler et les préconisations ne seront pas prises au sérieux.

Mais, je voudrais vous rassurer pour ceux qui pensent que je veux encore continuer à vous faire rêver, je ne suis pas de ce genre-là, et même si, seulement aujourd'hui, le dossier est soumis à votre sanction, vous verrez — je crois qu'au travers du DOB, vous l'avez deviné, si en tous les cas vous allez consacrer du temps à cela — qu'au travers du DOB, nous avons déjà pris en compte certaines des préconisations qui sont dans ce document.

C'est la raison pour laquelle, par exemple, je me suis effectivement battu auprès du vice-président, ministre des Finances, pour que la problématique des internats soit réglée. Depuis 10 ans, depuis 15 ans, les internats sont dans un état pitoyable, il s'agit de ceux de Rangiroa, il s'agit de ceux de Hao, je ne parle pas des autres, mais ceux-là sont connus de tout le monde, et ce sont ceux-là qui accueillent aujourd'hui des enfants de 10 ans qui quittent leur famille, à cet âge-là, pour rentrer dans les collèges. Nous avons donc programmé, et vous l'avez vu passer au travers du plan exceptionnel d'investissement que le Pays vous a proposé, nous avons inscrit 2,100 milliards pour la remise en état et la construction de nouveaux internats dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle aussi, j'ai souhaité que la politique de l'habitat soit une vraie politique car, les familles étant dans la misère, lorsqu'on entend les gens parler, on est quand même un petit peu sur le terrain, peut-être moins que certains mais on est quand même un tout petit peu sur le terrain. Mais, c'est vieux comme le monde. Tout le monde sait que la cellule familiale ne vit pas dans des conditions normales, des tas de problèmes viennent se greffer à leur vie. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dès 2014, que nous ayons une véritable politique de l'emploi. Je vous rappelle qu'en 2013, les crédits réservés au logement — je ne sais plus de combien mais moins du milliard — vont se retrouver au travers du nouveau budget que vous allez voter en 2017 à plus de 7 milliards de francs pacifiques. Nous allons multiplier par 10 les crédits destinés au logement. Ce n'est pas de la politique, ce n'est pas de l'électoratisme. Mais, comme vous le savez, nos familles vivent dans des conditions exécrables pour certaines d'entre elles. J'ai fait les îles, j'ai fait les quartiers ici, nous ne pouvons pas laisser nos familles vivre dans ces conditions. Et c'est la raison pour laquelle, j'ai fixé à 1 000 le nombre d'aides à l'amélioration de l'habitat, à 400 le nombre de faré OPH qui devront être construites en 2017 et à environ 350 le nombre de logements groupés qui pourraient être livrés en 2017. Nous devons effectivement — quelqu'un l'a dit ici — avoir une vraie politique du logement. Et nous savons que, à ce rythme-là, nous ne répondrons jamais..., nous ne répondrons jamais aux réels besoins du pays, aux réels besoins de ces familles.

C'est la raison pour laquelle je vous soumettrai dans les jours à venir une série de délibération d'exonération de taxes sur les manuels scolaires, sur la pratique sportive pour certaines associations, les droits et taxes sur les vêtements de nos enfants. Nous allons vous soumettre... car effectivement, cela contribue, et vous le savez, à l'amélioration du coût de la vie. C'est la raison pour laquelle, pour revenir au logement, nous augmenterons les crédits destinés à l'aide familiale au logement, AFL, puisque nous passerons de 277 millions à plus de 500 millions destinés au soutien de ces familles qui sont en difficultés, nous le reconnaissons. Il en sera de même pour l'agence immobilière sociale de Polynésie française. Vous savez, puisque nous n'avons pas suffisamment de logements pour loger ces familles, nous les logeons dans le parc privé. Là aussi, j'ai demandé au ministre de doubler le montant..., de doubler le montant d'aide que nous attribuons à l'aide familiale en matière de logement puisqu'il passera de 150 millions à 300 millions.

Je suis accusé tous les soirs de vouloir supprimer les CAE. Je vous informe malgré tout, car l'emploi effectivement est une vraie problématique pour ce pays, nous augmenterons à 3,750 milliards les crédits destinés au CAE. Mais mieux ! Puisque la difficulté vient de certains jeunes..., ces difficultés viennent de certains jeunes qui sont aujourd'hui diplômés, j'ai demandé à ce qu'on triple l'enveloppe destinée au CVD.

J'ai envie de vous dire, et en particulier à ceux du TAHO'ERA'A HUIRAATIRA, je n'ai pas envie de faire rêver. La situation est dramatique. Vous êtes tous des chrétiens comme moi, vous savez ce que cela représente dans les familles, le drame dans lequel ils vivent. Effectivement, je ne peux pas faire de miracle, je ne pourrai jamais créer 10 000 emplois du jour au lendemain. Ces 10 000 emplois

sont effectivement nécessaires pour sortir toutes ces familles du drame dans lequel elles sont. Mais je crois que le drame dans lequel sont ces familles, à l'époque où effectivement le chômage était de l'ordre de 9-10 % à notre époque à nous, à l'époque du TAHO'ERA'A HUIRAATIRA, se développait à côté..., se développait à côté d'autres malaises que nous n'avons peut-être pas détectées à cette époque-là.

Il y a, comme je le disais, le problème économique, il y a le problème de l'emploi qui vient aggraver le reste... qui vient aggraver le reste. Le problème effectivement des femmes seules. Pourquoi, nous, pendant 20 ans, nous n'avons jamais donné d'allocations familiales spécialement à ces femmes, des allocations pour ces femmes qui se battent tous les jours, surtout lorsqu'on sait, et on l'a su très tôt, qu'une grande majorité des délinquants, Pape'etē, qui sont recensés ici sont des enfants de familles monoparentales. Ce n'est pas une nouvelle que je vous annonce, c'est connu et c'est connu depuis longtemps. Alors, effectivement, vous avez vu que nous n'avons ici répertorié qu'une quarantaine de mesures.

Ce que j'ai envie de dire, c'est qu'un amendement va être déposé rapidement — là, je pense — lors de l'examen de cette délibération où, effectivement, j'accepte le principe qu'il y ait la mise en place d'un comité de suivi, car il faut que cela devienne une réalité, l'affaire pour laquelle nous travaillons aujourd'hui. Je vais accepter la mise en place de moyens pour que cette commission de suivi puisse vivre et, annuellement, envoyer un rapport à l'assemblée de Polynésie française pour qu'on fasse le point chaque année, avec ce comité, sur cette politique de la famille.

Donc, voilà ce que j'ai envie de vous dire. Je ne vous parlerai pas de l'éducation puisque vous savez que, avec la création REP+, avec les moyens qui sont mis en place par les *maires* dans les écoles, puisque nous en sommes aujourd'hui à créer même des salles pour que les parents viennent vivre la vie scolaire de leurs enfants, viennent rencontrer les enseignants, viennent faire de l'informatique dans les écoles,... Enfin, plusieurs mesures ont été mises en place. Je vais avoir l'occasion de vous développer cela très bientôt. Mais, quand même, on aide beaucoup les parents aujourd'hui pour qu'ils s'intéressent de mieux en mieux à la vie scolaire de leurs enfants.

Nous avons quelques sujets sur lesquels nous débattons dans les jours à venir et qui seront liés aux mesures qui vous sont proposées au travers du document que, j'espère, vous allez approuver dans les minutes qui suivent.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le président.

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons à l'examen du rapport en invitant le rapporteur principal à bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er}.

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. Y a-t-il des interventions sur l'article 1^{er} ?... Monsieur Perez et, ensuite, Madame Iriti, puis nous passerons à Madame Galenon et nous terminerons avec Monsieur Drollet.

Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : Monsieur le président de notre assemblée, Monsieur le Président du Pays, Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*.

Je souhaite exprimer une conviction personnelle qui, j'en suis convaincu, est partagée par tous. Le socle de la société, c'est la famille. Le pilier de la famille, c'est la maman, c'est la mère de

famille, c'est la grand-mère et la femme. Il suffit de voir en premier lieu la constitution du comité de pilotage que nous avons tous remercié, que nous avons tous félicité, dont nous avons salué le travail exemplaire. Eh bien, qu'est-ce que l'on constate ? En majorité, ce comité de pilotage est constitué de femmes. Lorsqu'on participe aux commissions législatives, aux travaux de l'assemblée, qu'est-ce que l'on constate ? 80 à 90 % des participants de ces travaux, ce sont des femmes. Donc, la femme a un rôle capital dans la société quelles que soient les entités dans lesquelles elle est représentée. On parle de majorité silencieuse, c'est un terme qui est utilisé de temps en temps, surtout lorsqu'on est en période d'élection postélectorale. Eh bien, je pense que l'âme silencieuse de la société, c'est la femme.

Je voudrais remercier, bien entendu, le Président du Pays puisque le politique public de la famille, c'est la base. Celui qui en est à l'origine, c'est notre Président. Et, encore une fois, Monsieur le Président, merci de cette initiative.

Pour aller plus loin, me semble-t-il, je voudrais qu'on puisse également réfléchir, faire un focus sur des mesures spécifiques d'ordre professionnel, d'ordre social, à mettre en œuvre pour la femme dans notre société. Lorsque nous avons un bien précieux auquel on tient, qu'est-ce qu'on fait ? On le sauvegarde. On le protège. Et on fait en sorte de le développer ou de l'accompagner. Eh bien, c'est pareil pour la femme. Pour aller plus loin dans cette politique publique familiale, il y a, à mon sens, des mesures à prendre spécifique pour la maman, pour la grand-mère, pour la femme dans notre société.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur Perez.

Nous passons à Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du gouvernement, tantôt vous nous dites : minimisez les prestations familiales au profit, certes, du logement, au profit de l'éducation, au profit de l'équipement... Mais à défaut d'emplois, il me semble que les prestations familiales demeurent indispensables et devraient être revalorisées. Pourquoi ? À quoi sert-il de donner un logement quand, quelques années plus tard, ils sont expulsés ? À quoi sert-il d'améliorer le secteur de l'éducation quand ces enfants décrochent quelques années plus tard ?

Je disais lors d'une commission législative, il faut aussi considérer le bien être de la famille. On m'a répondu : ce n'est pas le ministère du bien-être qui est devant vous. Certes, mais, Monsieur le Président, dans ma démonstration sur les chiffres de la protection sociale généralisée, seuls 2 milliards en vingt ans. Et c'est là où on voudrait en venir, je dirais même, contrairement à ce que vous avez dit : Non, bravo à cette équipe ! Bravo !... Nous, ce que nous attendons, la suite... Qu'allons-nous faire ? Et s'il faut effectivement, dans notre vote... On n'a pas encore décidé. On ne votera pas contre, Président. S'abstenir, c'est pour vous inciter vraiment à nous prouver que vous allez jusqu'au bout. Et là, je serai la première à me lever et dire : bravo, merci, Monsieur le Président ! Voilà.

Donnez surtout à ceux qui ont en besoin. Plus d'équité et, donc, les prestations... prestations légales au niveau de la famille.

Merci.

Le président : Merci. Les deux interventions qui vont se suivre, Madame Galenon et, ensuite, Monsieur Drollet.

M^{me} Chantal, Minarii Galenon : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Madame la ministre, chers collègues, tous les journalistes, les invités et tous les internautes, bonjour.

Tout d'abord, eh bien évidemment, puisque c'est un sujet qui touche tout le monde, vous avez raison, Monsieur le Président, cela doit être au-dessus des clivages politiques, comme l'a dit aussi notre collègue Armelle Merceron. Et je voulais vraiment remercier aussi les collègues qui ont travaillé sur ce texte.

On l'a bien compris, c'est une liste de constats, et il y a des actions aussi à mettre en place. Je sais que tout est entre vos mains aussi, Monsieur le Président, puisque, dans ce dossier, c'est une première aussi, c'est que tout a été comptabilisé, on vous a mis les subventions à donner. Et je crois que, là, vous êtes obligé de répondre favorablement.

Ici, on nous a listé toutes les actions mais ce que j'ai retenu de toutes les interventions, c'est qu'on parle de l'image des parents, de la consolidation des familles, de mobiliser les parents à leurs responsabilités et on parle aussi des valeurs. Je voulais remercier Madame Isabelle Sachet d'avoir parlé des valeurs que nous devons véhiculer. Et vous aussi, Monsieur le Président, vous avez parlé de foi puisque c'est vrai que nous devons avoir la foi pour que nos familles réussissent, nos familles polynésiennes.

Ce que je regrette dans tout ce que j'ai entendu, on a peut-être oublié de parler aussi de l'amour. Pourquoi parler de l'amour ? Dans l'amour, vous avez le respect, la fraternité, la solidarité. On parle tous, on a tous dit qu'on aimait notre pays. Comment voulez-vous ne pas parler d'amour au niveau d'une famille. Alors, une famille, comment peut-elle réussir ? Il faut qu'il y ait de l'amour. Donc, il y a le papa, la maman, les enfants. Et en général, ce sont les femmes qui se font violenter et qui se retrouvent abandonner avec leurs enfants. Et j'en viendrai à cela, chers amis, ces femmes. Je voulais vous demander, chers collègues hommes de notre assemblée, d'avoir un peu plus de respect pour les femmes. Je vais vous dire pourquoi. Déjà, c'est une femme qui vous a mis au monde, preuve du contraire. J'ai souhaité qu'on ait plus de respect pour les femmes. Pourquoi ? Parce qu'elles sont violentées, souvent elles n'ont pas de refuge. Alors, les associations... Merci aux associations qui prennent en charge ces femmes. Et souvent elles se retrouvent chez des privés parce qu'il n'y a pas de refuges. Elles ne savent pas où aller. Je souhaitais rendre hommage à ces instances religieuses. Je veux citer les Mormons puisque, dans les îles, ce sont des femmes mormones qui prennent en charge ces femmes violentées. Je vous parle d'elles parce que ce sont les femmes qui mettent au monde les enfants, qui les éduquent. Aussi, je demande aux hommes de trouver un moyen d'éduquer les hommes à être gentils envers les femmes et à les respecter.

C'est là, chers collègues, que j'ai besoin de vous. Je ne sais pas, trouver un texte. Parce que, vous savez, on peut pondre les textes qu'on veut, on peut mettre en place les infrastructures qu'on veut, nous pouvons mettre en place des textes que nous voulons, s'il n'y a pas le minimum au niveau d'une famille, comment voulez-vous que notre société réussisse ?!

Je crois que, là, il faut respecter les valeurs que nous avons. Pourquoi est-ce que les étrangers viennent chez nous ? Parce qu'on est gentils. On sait les recevoir ; on a de la solidarité, de la fraternité. Pourquoi est-ce qu'on ne retravaillerait pas sur les valeurs des *Mā'ohi* (NDT, *Polynésiens*) ? Parce que nous, nous avons tout pour réussir chez nous. Pourquoi allez nous calquer sur ce qui se passe ailleurs ? C'est vrai que nous avons des problèmes sociétaux qui collent aux sociétés modernes, mais revenons à des valeurs plus simples, peut-être gratuites grâce aux instances religieuses. Je pense un peu aux Mormons, je pense aux Adventistes, aux Sanito parce qu'on a beaucoup à apprendre d'eux. C'est vrai qu'on n'a parlé que des Catholiques et des Protestants, mais il y a aussi ces religions. Il ne faut pas les oublier parce que nous avons beaucoup à apprendre d'elles.

Aussi, Monsieur le Président, je voulais revenir à des idées plus simples. Je sais que les *maires*, nous sommes là pour dire au Président : Faites ceci, faites cela !... Mais je vous dis : quelque soit le gouvernement, cela ne réussira pas.

C'est pour cela, Monsieur le Président, nous sommes tous derrière vous pour soutenir la politique aux familles. Mais, de grâce, revenez à l'essentiel, aux valeurs essentielles des *Mā'ohi* (NDT, Polynésiens). Voilà.

Je vous remercie.

M. Jacqui Drollet : *Merci, Monsieur le président. Encore une fois, bonjour à tous.*

Pour ce qui me concerne, je voterai en faveur de ce texte, Monsieur le Président ; c'est ce que j'avais annoncé. Ceci étant, la question que je me pose et que je me suis toujours posée c'est : comment faire pour que les familles s'investissent dans la scolarité de leurs enfants ?

Pour l'heure, ce document précise que 90 % de nos jeunes ne savent pas lire. Ils ne savent pas lire le français. Et ce que nous avons constaté dans les communes éloignées de Pape'ete, c'est que les parents ne s'investissent pas dans la scolarité de leurs enfants. Il semble que les parents s'investissent énormément au début. En effet, lorsque les enfants, dans leur plus jeune âge, commencent à aller à l'école, les parents sont très proches d'eux. Mais plus ils grandissent plus les parents s'en éloignent. C'est comme si, et c'est ce qu'ils pensent, l'éducation de leurs enfants ne les regarde pas, c'est l'affaire des enseignants uniquement, du primaire, du secondaire et du tertiaire. Et mis à part les remarques que nous faisons, si nous n'arrivons pas à mettre en place un dispositif pour inciter les parents à ne pas abandonner, à partager également leurs connaissances, eh bien, nous pourrions résoudre une grande partie de nos problèmes. Ce que je vois, chez nous, c'est que les parents sont perdus. Ils sont désorientés par rapport à l'éducation de leurs enfants. Comment voulez-vous que les enfants reviennent à la maison pour demander de l'aide à leurs parents si ces derniers ne savent pas non plus... lire, par exemple ?!... Et qu'est-ce qui se passe alors ? Eh bien, ils renvoient tout sur l'enseignant qui devient alors... un dieu, si je puis m'exprimer ainsi.

Et donc, la question que je vous pose, à vous (NDT, Monsieur le Président), également aux membres du comité que vous avez créé, mais aussi à l'ensemble de la représentation, c'est de savoir s'il est possible pour nous d'apporter une réponse à cette problématique pour permettre aux parents d'accompagner leurs enfants. Ce n'est pas simple, je l'avoue. D'ailleurs, je n'ai aucune réponse à proposer. Donc, je ne fais pas cette remarque parce que j'ai une réponse à apporter, non. Et peut-être qu'il n'y aurait pas qu'une seule réponse.

En tous les cas, là où nous pouvons nous poser des questions c'est sur le fait que si nous poussons nos enfants à aller le plus loin possible dans leurs études c'est juste parce qu'ils doivent avancer. Savez-vous que les enfants ne doublent plus de classes ? C'est pour les remplir ! On les fait avancer, encore et encore alors que les connaissances ne suivent pas. Et donc, les parents ne suivent pas.

Il nous suffit de regarder les élections dans les associations de parents d'élèves. Si les parents sont pratiquement là au niveau du primaire, ce n'est plus le cas dans le secondaire, et je ne parle pas du tertiaire parce que c'est pire. Dans le secondaire, non. Ils sont très peu à s'investir. Et le lien entre les parents, l'école et l'enfant n'existe pas.

Donc, Monsieur le Président, c'est un avertissement que je fais mais je n'ai pas de réponse à apporter. Comment faire pour que les parents puissent accompagner également leurs enfants ? C'est le problème... chez nous, par exemple, même si je pense que ce problème existe ailleurs. Est-ce ce plan que nous allons adopter aujourd'hui qui va résoudre quelques problèmes ? Peut-être ! En tous les cas, l'argent ne résout pas tout. L'argent ne résout pas tout. Il faut également qu'il y ait une volonté chez les parents d'accompagner leurs enfants.

Voilà donc pour les quelques mots d'encouragement que je voulais partager avec vous.
Merci.

Le président : Deux dernières interventions. Madame Maraea, et on terminera avec Madame Sachet.

M^{me} Emma Maraea : *Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous.*

Le rapport sur lequel porte notre discussion est un sacré dossier parce que, nous-mêmes, au sein de cette assemblée, qui avons été élus ainsi que les personnes qui nous entourent avons tous une famille. Ce n'est pas untel ou untel qui est à l'origine de notre famille mais nous-mêmes. Et si nous avons une famille, cela signifie que nous savons ce qui s'y passe. Aujourd'hui, nous disons que nos décisions portent sur des actions qui pourront venir en aide à l'ensemble des familles. De mon point de vue, c'est un travail qui concerne le gouvernement, qui nous concerne également de par la décision que nous avons à prendre aujourd'hui et c'est également un travail qui concerne tout le monde, c'est-à-dire tous ceux qui ont décidé d'avoir une famille.

Pour ma part, je suis issue d'une famille qui avait des principes. Je ne suis pas très âgée puisque je n'ai pas encore 50 ans. Quant à mon père, il aurait eu 104 ans aujourd'hui, s'il était toujours de ce monde. Où est-ce que je veux en venir ? Eh bien, c'est pour dire qu'avec ma mère, ils avaient mis en place des règles comme, par exemple, qu'il faut être capable de prendre en main sa vie avant de rester avec un homme et bâtir une famille. Ou encore qu'il faut savoir faire sa lessive avant de rester avec un homme. Voilà ce que l'on me disait. Une fois que tu seras capable de faire ta lessive, de t'occuper de la maison, à ce moment-là tu pourras faire ta vie avec un homme, ou encore quand tu pourras subvenir à tes besoins alimentaires. Ou encore, ton premier compagnon, c'est ton travail. Voilà l'éducation que l'on m'a inculquée. Et à cette époque-là, la vie n'était pas facile. Pour avoir du café, il ne suffisait pas de se rendre à l'épicerie pour se procurer du Nescafé ; il fallait aller cueillir le café quand c'était la saison, le moudre près de la rivière et il fallait préparer le café le matin, sans four. Voilà. Je nous renvoie tous à la vie d'autrefois. Je ne dis pas qu'il faut revenir en arrière mais plutôt de prendre en compte les règles que nos parents avaient établies.

Aujourd'hui, nous disons qu'il faut aider financièrement les familles ou alors... Je ne dis pas que l'on fait fausse route ; c'est juste un rappel que je fais. Avant, il n'y avait pas d'allocations et chaque parent faisait le nécessaire pour nourrir son enfant, il se débrouillait. À cette époque-là il n'y avait pas de steak frites, l'on mangeait du fruit de l'arbre à pain, du manioc et du taro. La famille mangeait bien. Et il n'était pas question d'aller à la pêche le jour, c'était une journée perdue. Les parents allaient plutôt pêcher le soir.

TH

Qu'en penser ? Eh bien, si nous nous disons que c'est ce que nous pouvons faire pour ces familles, il faudrait que nous puissions également renvoyer cette question au cœur même des familles en leur demandant ce qu'elles attendent pour l'avenir de leur famille, de leurs enfants. Car, ce que l'on remarque aujourd'hui c'est que les membres du gouvernement et maires que nous sommes avons pris la place des parents de ces jeunes désœuvrés. Et si nous devons compter tous les enfants des maires, eh bien, ils seraient plus d'un millier maintenant. Donc, nous devons rappeler aux parents leurs responsabilités parce que ce sont eux qui ont mis au monde leurs enfants.

J'ai du respect également pour les confessions religieuses, comme cela vient d'être lu. C'est ce que l'on entend tous les jours dans les églises et temples : Aimez-vous ! Aimez-vous !... Ou encore : Prenez soin de vos enfants ! Priez le Seigneur !... Voilà peut-être une personne que... nous ne citons pas. Heureusement que certaines familles ont la foi, c'est ce qui fait leur unité.

Ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que c'est un dossier qui nous concerne nous et qui concerne tout le monde. Nous ne devons surtout pas nous reposer que sur le Président. Ce n'est pas à lui uniquement que revient cette charge mais à tout le monde, y compris les familles de Polynésie.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais rebondir sur l'intervention de notre collègue Antonio Perez qui disait que le pilier de la famille c'est la femme.

C'est vrai, on le constate dans notre pays et dans d'autres pays aussi, souvent — en tout cas chez nous, c'est presque en majorité —, la femme reste à la maison et prend en charge son foyer, les enfants et toute l'organisation de la famille. Il y a des années, on parlait du matriarcat. C'était à un tel point que c'est la maman qui décidait de tout.

Or, je voudrais essayer de remettre les choses dans un équilibre dont les enfants ont besoin. Le père qui est souvent absent, eh bien, il faudrait lui apprendre ou l'amener à prendre sa place, à reprendre sa place parce qu'on a un père et une mère, tous. Donc, la vie a fait qu'il nous faut et le papa et la maman pour nous construire psychiquement parlant. Et le fait que le père soit souvent absent explique... Et je parle en connaissance de cause. Je pense que, derrière, certains sont d'accord avec moi, l'absence du père fait que les enfants sont souvent dans un déséquilibre psychique, et cela entraîne des souffrances. Et donc il est nécessaire que le père soit aussi présent pour transmettre les valeurs aux enfants. Sinon, il y a réellement un déséquilibre dans l'éducation de nos enfants. Et c'est aussi une des raisons qui explique tous les soucis que nous avons aujourd'hui avec nos jeunes. Le père est absent et ce n'est pas ça qu'il faut. Je m'adresse à tous les hommes présents ici. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci. Une dernière intervention, Monsieur Buillard.

M. Michel Buillard : Oui, c'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, que je propose la création du service de la condition masculine. (*Rires et applaudissements dans la salle.*)

Et mon intervention rejoint la première intervention de Chantal Galenon.

J'avoue qu'en tant que maire, j'ai longtemps hésité à mettre en place des actions d'encadrement social dans les quartiers parce que j'estimais à l'époque que ce n'était pas de la responsabilité des pouvoirs publics que de venir en aide alors qu'il y a une carence au niveau des responsabilités que doivent normalement assumer les parents.

Alors, je pense que le terme de responsabilité on ne le perçoit pas dans ce rapport. Mais je pense qu'à ce niveau-là également, il faudra mettre l'accent sur la responsabilité, les obligations parentales, sinon tout est déséquilibré. On sait très bien que les bouleversements sociaux ont fait qu'il n'y a plus d'équilibre dans la vie familiale de nos Polynésiens, de certaines familles. Et donc il faut également, à travers ce rapport, que l'on ait présent à l'esprit cette volonté que nous avons — et c'est ce qu'Emma a très bien décrit — de responsabiliser les parents.

Et je vais même plus loin parce que, bon, c'est dommage que mon collègue Jacqui Drollet n'est plus là. On ne va pas rentrer dans une certaine forme de collectivisme, hein. On n'est pas des communistes. Dès qu'il y a un problème les pouvoirs publics interviennent pour parer aux carences que l'on soulève dans tel ou tel domaine, mais je pense qu'à travers les actions qui sont listées dans ce rapport, il y a certaines limites à ne pas dépasser parce qu'il y a forcément cette responsabilité, cette obligation parentale. Quand on célèbre les mariages — tous les maires le savent —, il y a un article qui rappelle l'obligation des parents à assumer leurs charges familiales. Et malheureusement, l'évolution de la société polynésienne d'aujourd'hui a fait qu'il y a cette absence de responsabilités.

Donc, c'est simplement dans ce sens-là que je voulais intervenir, Monsieur le Président, pour qu'on ne perde pas de vue l'équilibre qui doit exister dans la vie parentale.

Le président : Merci. Encore une toute petite dernière intervention. Madame Amaru et, ensuite, je laisserai la parole à Monsieur le Président.

M^{me} Patricia Amaru : Merci. Monsieur le président. Président du Pays, les ministres, les chers collègues, *bonjour*.

Je pense que, c'est vrai, on vient d'entendre les interlocutions, cela s'est passé aussi au moment où la loi est passée de ne plus toucher les enfants. Avant, quand on allait à l'école et on rentrait, il ne fallait pas aller dire que Monsieur ou Madame m'a tapé parce que tu recevais encore un autre... Et à partir de ce moment-là, je pense que les parents ont eu peur de réagir. La preuve, dans un foyer, il est très rare qu'on touche aux enfants. Les parents sont toujours en train de parler : Faites ceci, faites cela !... Mais les enfants n'écoutent pas. Et les parents ne peuvent pas aller plus loin parce qu'on sait bien qu'un enfant peut porter plainte. Peut-être vous allez me dire : oui, il y a taper et taper. C'est vrai ! Mais c'est à partir de ce moment-là... Je ne sais pas trop c'est quelle année. Et quand on voit les parents de maintenant, ce sont ces enfants-là ! Ce sont ces enfants-là !... Moi, je pense qu'à partir de là, les parents se sont dit : ah, on ne touche pas parce qu'on risque d'avoir des problèmes !... Et ils se sont désintéressés. Et quand on réfléchit bien, je ne sais pas trop le nombre d'années, les enfants actuellement, ce sont ces parents-là.

De plus, avant, à l'école, ce que vous avez dit : les parents viennent rencontrer... On le faisait avant. Les parents entraient dans l'école. On faisait des choses ensemble. C'est sûr ça, on le faisait. Puis après, tout a disparu. Je ne sais pas si les parents pouvaient venir ou pas, ça je ne sais pas, mais tout ça, on l'a fait avant. Et aujourd'hui, on remet... Moi, je ne dis pas que c'est bien, c'est même très bien, mais je pense que c'est à partir de ce moment... Et de toute façon, quand on va chez les gens, on va dire les plus démunis — je vais parler comme ça —, quand on entre dans ces foyers-là, ce sont surtout les enfants de ces foyers-là qui ont des problèmes aujourd'hui.

Maintenant, on dit : Il faut ceci, il faut cela ... C'est vrai. Je vous dis : *Il nous faut vraiment être courageux* parce que je suis entrée dans des foyers démunis où il y a beaucoup de problèmes. Il faut d'abord un foyer ; ça c'est sûr. Une maison ! Parce que, aujourd'hui, il y a encore — je parle de mon île — des gens, des familles qui ont des palettes. Il y en a encore. C'est pour cela je vous dis *qu'il nous faut vraiment être courageux*. On va le faire ensemble. Ce n'est pas facile, mais *je nous souhaite à tous du courage*.

Voilà. *Je vous remercie de votre attention*.

Le président : Une dernière petite intervention, Jean. C'est pour la condition masculine. C'est ce que tu voulais dire. *(Rires dans la salle.)* En deux mots !

M. Jean Temauri : Président, *merci*. *Bonjour, Monsieur le Président du Pays, et bonjour à tous*.

En fait, je tiens à remercier pour ce rapport sur la famille. Pour être bref, il est vrai que l'éducation d'autrefois des parents et celle d'aujourd'hui, des parents d'aujourd'hui, il n'y a pas d'autres soucis que l'argent, l'odeur de l'argent. Et comme quelqu'un avait parlé d'argent tantôt, eh bien, dans une famille qui n'a pas d'argent, il est normal qu'on y retrouve des actes de violence comme le fait pour le mari de battre sa femme ou son enfant. C'est parce que, l'argent, c'est le gros problème d'aujourd'hui. Avant, ce n'était pas le cas. Nos parents, à leur époque, n'avaient pas besoin d'argent pour éduquer alors qu'aujourd'hui, un parent a besoin d'argent pour faire vivre sa famille. Autrement dit, c'est l'argent qui nous guide aujourd'hui.

Merci.

Le président : Merci.

M. Édouard Fritch : Merci, président. Il y a beaucoup d'idées. Je ne vais pas être très long mais je crois que Jean a raison.

À notre époque, c'est l'argent qui guide notre vie, voilà pourquoi c'est la déconfiture. Voilà ! C'est juste ça ! Comme l'ont effectivement souligné nos collègues Minarii Galenon puis Emma, à cette époque-là... Je me souviens toujours de ce qui s'est passé pour moi, même si je n'étais pas un bel exemple, hein ! À cette époque-là, on préparait les jeunes lorsqu'ils projetaient de se marier avec quelqu'un. On apprenait aux jeunes filles à ne pas donner leur corps... Nous avons reçu une certaine éducation avant de vivre en couple. On nous apprenait que si l'on désirait un enfant, il fallait être capable de faire soi-même sa lessive avant de rester en couple. Eh bien, tout ça, aujourd'hui, y en a plus ! Ce n'est plus possible. Et pourquoi ? Parce que nous ne prenons plus le temps pour ça. Autrement dit, ce n'est pas que l'argent qui va résoudre nos problèmes. Il n'y a pas que l'argent ! C'est l'argent qui a fait que notre vie a changé. C'est comme ce qui s'est passé avec Moruroa, n'est-ce pas ? Nous avons couru après l'argent pour s'apercevoir, plus tard, que c'était une énorme erreur.

Ensuite, par rapport à la remarque de Jacqui Drollet sur nos écoles. Il a raison. Le ministre va venir vous expliquer, par exemple, que dans le cadre de ces actions envers les familles, donc on a vraiment... Bien sûr, parce qu'elle a réuni les Assises de la jeunesse, ils ont participé aux Assises de la famille, mais on essaye d'avoir une vraie politique en matière d'éducation qui puisse aller dans le sens de ces actions envers les familles. Et donc elle a défini trois axes d'actions du ministère de l'Éducation, et le premier axe c'est celui dont parle Monsieur Drollet, et il a tout à fait raison, c'est d'ouvrir l'école aux parents. Je crois que c'est effectivement les premiers acteurs qu'il nous faut sensibiliser dans le cadre de la reprise en main de nos enfants, c'est aussi les parents. Je vous disais tantôt que c'est à peine la moitié de l'année aujourd'hui que l'enfant est à l'école. L'autre moitié, on ne sait pas où il est, l'enfant, sinon, dans les familles. Donc, voilà.

Président, je ne vais pas développer ici parce que je sais que l'heure tourne. Mais je vous remercie parce ce sont des idées effectivement qui sont intéressantes.

Alors, ce que je n'aime pas et je crois que c'est vraiment ce qu'il faut éviter, président, c'est de dire que c'est la faute des hommes. Ce n'est pas bien ! Ce n'est pas bien ! Les hommes... Vous ne pouvez rien faire sans les hommes. Alors, n'essayez pas d'accuser les hommes. (Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! ») Au contraire, il faut les convaincre que, sans leur contribution, rien ne va plus ! Or, vous n'avez, en tous les cas dans cette assemblée, que des hommes dignes qui s'assument. N'est-ce pas ?! *Ben, dites-moi oui !* Bon enfin ! *(Rires dans la salle.)*

Merci, Monsieur le président.

Le président : Bien. Qui est pour l'article 1^{er} ?... 41 voix pour et 16 abstentions.

Un amendement a été déposé. J'invite un des rapporteurs... Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron, co-rapporteuse : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je vais lire la proposition d'amendement que nous faisons et qui est donc cosignée par les trois rapporteurs. En fait, c'est à la suite de la commission que nous avons estimé nécessaire d'insérer un nouvel article ainsi rédigé. Il y aurait à l'article 2 ceci :

« Article 2.- Le plan stratégique cité à l'article 1^{er} fait l'objet d'une programmation pluriannuelle qui se traduit par un plan d'action détaillant les moyens humains et financiers

nécessaires, ainsi que les indicateurs permettant son évaluation. Le Président de la Polynésie française est chargé d'assurer la conduite de cette politique dans le cadre d'une interministérialité. »

Et les articles suivants seraient numérotés en conséquence.

Alors, l'exposé sommaire, eh bien, vous l'avez sous les yeux. En fait, nous avons considéré que, pour qu'il y ait un meilleur suivi dans le temps notamment de l'exécution de ce plan stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille, il était nécessaire d'instaurer un plan d'actions pluriannuel présentant les principaux objectifs à atteindre, les moyens à déployer et les indicateurs correspondants. Autrement dit, cette programmation pluriannuelle devrait permettre de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre progressive de ce plan stratégique par notre assemblée.

Je rajouterai qu'il est évident que les 130 mesures sont très diverses touchent à tous les domaines. Et Monsieur le Président, je me permettrai de rappeler que nous avons toujours eu à l'esprit que, pour réussir, il fallait que chaque ministre, chaque décideur, chaque maire se sente concerné, et que donc l'interministérialité et l'approche transversale de toutes les actions créeraient de la synergie et permettraient certainement de booster les choses sans forcément mettre toujours beaucoup plus de moyens.

Voilà, donc, l'inscrire dans la loi cette interministérialité, cette coordination c'est pour nous donner à tous plus de chance de véritablement aboutir dans le temps.

Le président : Merci. Je mets aux voix l'amendement. Même vote ?... Je vous remercie.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article suivant en invitant Madame Sachet...

Article 3.-

Le président : Très bien. Il s'agit bien de l'article 3. Même vote pour l'article 3 renuméroté.

MÊME VOTE.

Le président : Merci. Dernier article 4.

Article 4.-

Le président : Madame Iriti, vous avez souhaité prendre la parole.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président. Je reviens sur la remarque de tout à l'heure sur laquelle a réagi notre collègue de Taha'a, Emma. En fait, lorsque je disais que nous devons véritablement venir en aide à ces familles, cela n'a rien à voir avec l'assistanat. Pourquoi ? Parce que le temps a passé. Et d'un. Quand on disait que les femmes doivent être autonomes avant de vivre en couple, aujourd'hui elles sont à la recherche d'un bon parti pour subvenir à leurs besoins.*

Ce que je retiens d'important c'est que si nous voulons réapprendre aux parents ou aux jeunes..., ils doivent entendre dans nos propos qu'ils auront de quoi se nourrir. Sans cela, vous aurez beau leur parler, vous aurez beau les conseiller, ils ne vous écouteront pas. D'ailleurs, notre ministre Patrick Howell le sait parfaitement. Voilà pourquoi je vous dis que le temps a passé. Il faut faire le nécessaire pour rendre leur vie meilleure, là ils vous écouteront et, à partir de là, vous pourrez leur donner des conseils.

Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Le président : *Merci*. Même vote pour le dernier article.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Chers amis, il est 12 h 35. Puta'i est prêt à aller manger. *Nous pouvons aller déjeuner*. On remercie le comité de votre présence. Merci beaucoup.

Chers amis, je vous invite à reprendre nos travaux à 13 h 45, en vous souhaitant un bon appétit !

oOo

Suspendue à 12 h 37, la séance est reprise à 14 h 3.

oOo

Le président : Bon, chers collègues, ce que je vous propose pour que nous ne perdions pas trop de temps... On vient de m'informer que le Président du gouvernement sera en retard. Donc, je vous propose de modifier le passage de nos dossiers en étudiant le texte sur le collectif budgétaire.

Monsieur le ministre, j'ai bien compris qu'il faille traiter en urgence... Le problème c'est que les rapporteurs du dossier vous concernant ne sont pas encore là. Je ne sais pas quand est-ce qu'elles arriveront.

oOo

Suspendue à 14 h 3, la séance est reprise à 14 h 5.

oOo

Le président : Je vous propose de patienter cinq minutes. Nous allons contacter Madame Tina Cross pour voir si elle peut rapidement se joindre à nous, l'objectif étant de pouvoir libérer le plus tôt possible le ministre de l'Équipement, ayant une assemblée générale d'Air Tahiti en fin de journée.

oOo

Suspendue à 14 h 5, la séance est reprise à 14 h 7.

oOo

Le président : Bien. Chers amis, nous allons pouvoir reprendre nos travaux.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°96-98 APF DU 8 AOÛT 1996 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DU PILOTE MARITIME EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n°146-2016, en date du 29 septembre 2016, présenté au nom de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, de l'énergie et des transports terrestres et maritimes, par Mesdames les représentantes Valentina Cross et Chantal Flores-Tahiata.

— Cf. annexe —

Le président : Si vous n'y voyez pas d'objection, nous allons modifier l'ordre de passage des rapports en vous invitant à l'examen du rapport n° 146-2016 « relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 96-98 du 8 août 1986 portant statut général du pilote maritime en Polynésie française. »

Et je vais inviter Madame Chantal Flores-Tahiata, rapporteure de ce dossier, à bien vouloir présenter son rapport. Vous avez la parole.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata, rapporteure : *Monsieur le président, Monsieur le ministre, à tous, bonjour.*

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame la représentante.

60 minutes de discussion générale sont consacrées à l'examen de ce texte. Sans plus tarder, j'invite l'intervenant du groupe RMA sur ce dossier, Madame Aro...

M^{me} Dylma Aro : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, ce texte législatif est limpide, clair et simple et ne devrait pas nécessiter une intervention de notre part. Aussi, je serais très brève.

Dans le cadre de ce projet de délibération, un assouplissement des conditions sont requises pour assurer la mission de pilote maritime sans remettre en cause le niveau de compétences des professionnels de la navigation maritime, déjà détenteurs des brevets les plus élevés.

Dans la perspective du concours de recrutement prévu en novembre 2016 et en vue de remplacer deux départs à la retraite, il semble opportun à notre majorité de profiter de l'occasion pour réactualiser les conditions d'aptitude physique du pilote conformément aux dernières exigences retenues en métropole en matière d'acuité visuelle et de test chromatique.

Voilà, mes chers collègues, les quelques lignes que je souhaitais partager avec vous sur un texte qui ne pose aucune difficulté.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour l'intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Monsieur Temauri.

M. Jean Temauri : Madame la ministre, Monsieur le ministre, *bonjour.*

Le pilotage maritime est défini dans notre réglementation comme étant l'assistance donnée aux commandants pour la conduite des navires à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur des ports, rades et lagons de la Polynésie française. À l'instar de Papeetē, le pilotage maritime s'impose sur certains types de navires, sur les îles de Moorea, Huahine, Raiatea, Tahaa, Bora Bora, Rangiroa et, enfin, Fakarava.

Suivant la délibération n°96-98 APF du 8 août 1996 portant statut général du pilote maritime en Polynésie française, l'accès à la profession s'effectue, selon une limite d'âge, par voie de concours organisé sous l'égide de l'administration, avec notamment une vérification obligatoire des conditions particulières d'aptitude physique. À cet égard, il est procédé à un examen médical qui

permet de certifier que chaque candidat satisfait aux conditions d'aptitude minimale définies. Certaines pathologies sont en effet incompatibles avec le métier et des valeurs d'acuité visuelle et auditive minimale sont imposées.

Pour l'ensemble du territoire, cinq pilotes polynésiens sont aujourd'hui actifs, et les prochains concours programmés en novembre 2016 et en fin 2018 devraient permettre de combler les prochains départs à la retraite. C'est notamment du fait de l'organisation du concours en novembre qu'il nous a été demandé d'examiner en urgence le dossier d'aujourd'hui.

Le projet de délibération qui nous est soumis vise en effet à modifier la réglementation en vigueur pour le recrutement de nos pilotes maritimes, ceci afin d'adapter les conditions d'aptitude médicale aux normes nationales et européennes.

Le projet présenté porte précisément sur des modifications de l'annexe III de la délibération n° 96-98 APF du 8 août 1996, concernant justement les conditions d'aptitude physique aux fonctions de pilote et de capitaine-pilote.

Ces modifications proposées visent essentiellement les exigences en matière d'acuité visuelle des candidats. Il s'agit ainsi de réactualiser ces conditions particulières en se référant aux dernières exigences retenues en matière d'acuité visuelle et de perception chromatique au niveau national et européen.

MB

Il est question de tenir compte des évolutions admises par le corps médical, et ainsi il nous est proposé par exemple d'admettre une vision minimale de loin de 8/10 pour chaque œil, avec des corrections admises (lunettes, lentilles de contact) ou encore d'admettre le recours à la chirurgie réfractive (sous réserve que l'intervention date de plus de six mois). Considérant les progrès considérables de la médecine, il paraît injustifié et tout simplement injuste de conserver une réglementation ancienne et rigide, alors qu'au niveau national et européen, la norme a été assouplie.

Effectivement, sur ces propositions de modifications, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA approuvera sans réserve, puisqu'elles répondent à plus de souplesse et à plus d'équité vis-à-vis des autres normes internationales, et offriront *de facto* leur chance à de plus nombreux candidats polynésiens postulants aux prochains concours.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Pour la dernière intervention, pour le groupe UPLD, Madame Flores.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : *Monsieur le président, comme l'ont expliqué Dylma et Jean Temauri, le texte qui est soumis à notre approbation est on ne peut plus claire et vise à réactualiser des dispositions en vigueur pour le recrutement de nos pilotes maritimes à Fare Ute.*

Le seul point... que nous ne condamnons pas mais sur lequel nous ne sommes pas tout à fait d'accord c'est le fait que l'on ne nous ait pas présenté les modalités de recrutement, notamment concernant les conditions de résidence et la durée, également la reconnaissance des langues. Voilà le seul élément qui pourrait, selon nous, bloquer.

Ceci étant, comme l'a évidemment précisé la directrice en commission législative, les candidats au concours devront avoir une connaissance parfaite de nos eaux et de nos passes, entre autres. Cela nous rassure donc puisque ce sera à l'avantage de nos jeunes pilotes maritimes.

Voilà. Et nous sommes favorables à ce texte. Merci.

Le président : Bien, merci.

Bon, je vais inviter le rapporteur à donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Bien, merci. Moi-même j'aurai eu des difficultés à prononcer certains mots techniques.

La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}... Je mets aux voix l'article 1^{er}. À l'unanimité ?...

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : Merci. Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Article 3.

Article 3.-

Le président : Même vote pour l'article 3.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote. Je vous remercie, la délibération est adoptée.

MÊME VOTE.

Le président : Monsieur le ministre, merci pour votre présence.

oOo

MODIFICATION N° 4 DE LA DÉLIBÉRATION N° 2015-100 APF DU 10 DÉCEMBRE 2015
APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2016

Rapport n° 150-2016 du 6 octobre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur et Madame les représentants René Temeharo et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, je vous invite à poursuivre nos travaux en vous invitant à examiner le rapport n° 150-2016 relatif à un projet de délibération portant modification n° 4 de la délibération n° 2015-100 APF du 10 décembre 2015 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2016.

J'invite son rapporteur à bien vouloir présenter son rapport. Madame Bruant. Il s'agit des comptes spéciaux. Vous avez la parole...

M^{me} Virginie Bruant, co-rapporteuse : Monsieur le président, bonjour. Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues, bon après-midi.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Madame la représentante.

60 minutes de discussion générale sont consacrées à l'examen de ce texte. Sans plus tarder, j'invite l'intervenant du groupe UPLD, Monsieur Geros...

M. Antony Geros : Monsieur le président, Madame la ministre, chers collègues, bonjour.

Il est nous demandé, dans le cadre de cette séance, de porter notre réflexion sur le projet de délibération portant collectif 4 du budget des comptes spéciaux pour l'exercice 2016. Il s'agit plus particulièrement d'une modification qui porte sur le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le FELP, créé par délibération n° 2013-58 du 13 juillet 2013.

Pour mémoire, le compte spécial relatif au fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté a été mis en place pour favoriser l'accès à l'emploi et soutenir les familles en situation de pauvreté. Il permet également d'assurer le financement du régime de solidarité de la Polynésie française.

Des ressources de ce fonds, comme vient de l'expliquer la présidente de la commission, sont diverses. Elles peuvent être constituées d'impôts, de versements en provenance du budget général du Pays, des subventions de l'État, de dons, legs et des produits de participation. Elles permettent plus particulièrement de financer le dispositif d'aide à l'emploi géré par le SÉFI, ainsi que le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) géré par la Caisse de prévoyance sociale.

Ainsi, c'est au chapitre 967 « Travail et Emploi » qu'est identifié le financement destiné aux actions pour l'emploi, et au chapitre 971 « Vie sociale » qu'est identifié le financement destiné au RSPF.

Au budget primitif de l'exercice 2016, le FELP a été arrêté à la somme de 28,912 milliards de francs. Au titre des dépenses, 25,162 milliards ont été consacrés au financement du RSPF et 3,750 milliards au financement des actions en faveur de l'emploi. Au titre des recettes, la contribution fiscale s'est élevée à 23,530 milliards et la contribution budgétaire a été évaluée à 3,950 milliards de francs. Enfin, la participation de l'État au titre de la convention triennale de financement du RSPF s'est établie à 1,432 milliard de francs.

Pour autant, il ressort des analyses prospectives que les prévisions retenues au titre du budget primitif ne permettront pas de couvrir les besoins exprimés d'ici la fin de l'exercice. Il est donc proposé d'abonder les recettes du FELP en provisionnant la rubrique « Travail et Emploi » à partir des réserves disponibles du fonds à concurrence de 234 millions et d'augmenter la rubrique « Gestion fiscale » de 1,400 milliard de francs. Ces deux mesures permettront, d'une part, de compléter le financement des actions en faveur de l'emploi qui s'élèvera pour l'exercice 2016 à 3,984 milliards de francs et, d'autre part, à augmenter notre contribution au RSPF qui s'établira après collectif à 24,930 milliards de francs.

Mis à part ces ajustements, les membres de l'UPLD ne peuvent s'empêcher de s'inquiéter du retard pris par la réforme des comptes sociaux qui passe pour être essentiel au règlement de la situation du RSPF et s'interrogent à juste titre sur la poursuite de l'engagement de l'État quant à son financement.

Les membres de l'UPLD demandent également à ce que les éléments d'information relatifs aux bénéficiaires des aides du pays en matière d'emploi leur soient communiqués, à savoir CAE, ACT, ACT-PRO, ICRA, tel qu'il a été demandé d'ailleurs lors de la commission.

Néanmoins, nous accueillons favorablement enfin, non sans une certaine pointe d'optimisme, la détermination avec laquelle le gouvernement s'engage à dédier — c'est marqué dans le DOB — les crédits du budget 2017 à la stimulation de l'emploi, si l'on s'en tient aux déclarations exposées dans les conclusions du DOB 2017 que nous allons examiner lundi prochain.

En conclusion, le collectif 4 qui nous est présenté au titre du FELP s'inscrit dans une logique d'ajustement classique et n'appelle donc pas de remarques particulières. C'est la raison pour laquelle il sera soutenu favorablement.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A, Madame Tinorua...

M^{me} Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président.

Madame la ministre, *bon après-midi*.

Notre assemblée est saisie d'une 4^e demande de modification de la délibération n° 2015-100 APF du 10 décembre 2015 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2016.

Le compte spécial que nous examinons aujourd'hui concerne plus précisément le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) créé en juillet 2013 sous l'impulsion du Président du TAHOERA'A HUIRAATIRA, Monsieur Gaston Flosse, alors Président de la Polynésie française.

En effet, face à la situation de crise économique et sociale catastrophique de notre pays, notre président du TAHOERA'A HUIRAATIRA ne pouvait rester insensible à la misère de dizaine de milliers de personnes. Au lendemain de son élection à la tête du Pays, une des premières mesures urgentes qu'il a prise était la création de ce Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Rappelez-vous, le Président du gouvernement avait alors décidé de mettre en place le Tauturu Utuafare (TTU), puis le dispositif du CAE venait à lui succéder. Ce dispositif a été le seul amortisseur social en faveur des plus démunis, et il a pleinement joué son rôle, comme vous l'avez-vous-même souligné fin 2014 dans le DOB 2015.

Il fallait, comme son nom l'indique, mettre en place des dispositifs permettant de donner du travail aux personnes, tout en préservant nos chefs d'entreprise qui étaient, eux aussi, en grande difficulté, et qui sont toujours dans une situation difficile, selon les indicateurs de nos statisticiens. Le CAE (Contrat d'accès à l'emploi), dispositif temporaire pour répondre à un besoin urgent, fut donc créé en attendant le démarrage des grands chantiers qui eux, par contre, tardent à voir le jour.

Afin de répondre au nombre croissant de demandeurs d'emploi, vous venez augmenter de 234 millions de francs CFP l'enveloppe dédiée aux dispositifs d'aide à l'emploi, et plus précisément au CAE, comme il nous l'a été confirmé en commission législative par la représentante de la ministre en charge de l'Emploi. Cette mesure est financée par prélèvement sur les réserves du FELP qui s'élèvent à 246 millions au 31 décembre 2015.

Tiens donc, ce dispositif du CAE tant décrié par votre majorité et que vous aviez voulu remplacer par un nouveau dispositif ACT et ACT-PRO ! Rappelez-vous, lors du débat d'orientation budgétaire 2016, vous nous avez indiqué que le CAE présentait un taux d'insertion proche de zéro et

qu'il fallait le remplacer par un autre dispositif : ACT et ACT-PRO. D'ailleurs, où en êtes-vous avec ce dispositif ? J'attends toujours une réponse à ma question écrite déposée le 26 septembre 2016.

Mais toujours s'agissant du CAE, le Président du Pays annonçait dans son discours d'ouverture de la session budgétaire que l'année 2017 verra « *une augmentation de l'enveloppe allouée aux CAE* ». D'ailleurs, cette annonce a été reprise par Édouard Fritch lors d'une réunion de militants Tapura à Papeete le 11 octobre 2016, où il a confirmé que l'enveloppe dédiée aux CAE serait non seulement augmentée mais prolongée sur une durée de trois ans voire quatre ans, si nécessaire.

Est-ce à dire que vous reconnaissez finalement le bien-fondé de ce dispositif ? Et par voie de conséquence, vous reconnaissez que le pays va mal, comme l'a indiqué le président de notre assemblée lors de son allocution à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire !

Finalement, je tire une certaine satisfaction de la tournure des événements. Hier, vous n'en vouliez pas de ces CAE parce que c'est Gaston Flosse qui a mis en place ce dispositif ! Aujourd'hui, bien malgré vous, vous reconnaissez qu'il avait raison.

Le second objectif de ce fonds est la lutte contre la pauvreté. À ce titre, je souhaite partager avec vous quelques chiffres : en 1995, année de création du régime de solidarité territoriale, 47 000 ressortissants y étaient affiliés ; à fin 2013, ils étaient 74 000 ; à fin 2015, ils étaient 80 000 ; de janvier 2016 à aujourd'hui environ 6 000 personnes supplémentaires relèvent de ce régime.

Ces chiffres, pour vous dire que la situation sociale de nos familles est toujours préoccupante. Ces données chiffrées illustrent bien la grande précarité des familles, et c'est bien pour cette raison qu'il y avait urgence à créer le FELP en 2013.

Aujourd'hui, vous nous présentez un collectif budgétaire qui abondera le FELP à hauteur de 1,400 milliard de francs. 1,400 milliard de francs que vous justifiez par une hausse des recettes fiscales, dont 1,173 milliard de francs pour la seule CST. À ce titre, vous nous avez donné des éléments de réponse ce matin à l'issue de ma question orale, je vous en remercie.

Enfin, s'agissant de la contribution exceptionnelle sur la CSIS, vous constatez un manque à gagner à hauteur de 318 millions, ce qui laisse à penser que les chiffres d'affaires réalisés par les entreprises taxées à cette contribution exceptionnelle — celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de francs CFP — accusent une baisse ayant généré un moindre rendement de la taxe sur cette CSIS.

Sans tomber dans ce que vous qualifiez de manière récurrente de « catastrophisme », tout de même, cela nous conforte à estimer qu'il y a un défaut de cohérence dans les restitutions des données relatives aux recettes fiscales que vous nous communiquez. Et ce ne sont pas les explications indigentes qui nous sont données en commission qui nous feront penser le contraire !

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

La dernière intervention pour le groupe RMA, Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président.

Effectivement, comme cela a été rappelé, depuis 2013, le FELP regroupe, d'une part, les financements affectés au RST et, d'autre part, des moyens nécessaires au dispositif de soutien à l'emploi. Ceci afin — c'était en tous les cas ce qui était dit — de les cerner de façon globale et avec une certaine étanchéité, ou une étanchéité certaine, entre les deux domaines : d'une part, les soutiens à l'emploi et, d'autre part, le RST. Autrement dit, finalement le FELP, c'est une caisse transitoire qui

fonctionne en entrée/sortie mais avec l'obligation d'avoir toujours un solde positif ou, au pire, nul. Et donc, en fin d'année, nous venons abonder les moyens destinés aux deux interventions. Donc, là, déjà, c'est positif.

Le premier point est relatif à l'augmentation des ressources disponibles pour les soutiens à l'emploi (234 millions). On peut donc dire qu'en dépit des doutes régulièrement émis sur l'engagement à l'égard des personnes sans emploi du gouvernement, on peut constater que celui-ci accentue son effort pour les CAE en puisant dans les réserves constatées fin 2015.

Et à ce sujet, je voudrais vous apporter des informations. Hier, lors du conseil d'administration du régime des salariés à la CPS, où je représente l'assemblée, des statistiques ont apporté un éclairage intéressant que je voulais vous communiquer. Vous savez que du fait du texte qui a été adopté par notre assemblée, les CAE sont ressortissants du régime des salariés bien qu'ils ne soient pas des salariés. Ils sont des stagiaires et ils sont rattachés à la catégorie des stagiaires de formation professionnelle. Et hier, on nous donnait les chiffres. En moyenne, il y a eu au cours de l'année 2016, pour tous les mois déjà écoulés — c'est la moyenne par mois —, 2 391 ouvrant droit CAE. Ça veut dire, en moyenne, 2 391 bénéficiaires d'un CAE. Et ce qui est intéressant, c'est de savoir que, à ces 2 391 ouvrant droit bénéficiaires de CAE, s'ajoutent 3 471 ayant droit. Ça veut dire des époux ou épouses, des concubins, concubines, mais aussi des enfants. On voit donc bien que le total qui représente 5 862 personnes... je dis bien toujours en moyenne. On voit bien donc que le dispositif bénéficie essentiellement à des familles, c'est bien un signe positif. Et ce sont évidemment des familles dont les adultes sont en difficulté d'insertion. Donc, on voit quand même bien qu'il n'y a pas de désengagement du Pays : non seulement on abonde les moyens, mais on a bien les chiffres ici. Et c'est tant mieux si ce dispositif joue son rôle. Mais, en fait, on voit bien qu'il jouait, au moins au départ, essentiellement un rôle, entre guillemets, d'amortisseur social.

Et je salue à nouveau donc les efforts qui ont été faits par la ministre en charge de la Formation professionnelle d'intégrer des modules de formation professionnelle, qui sont évoqués dans les textes mais qui ne sont absolument pas obligatoires. Je me souviens qu'à l'époque, nous étions dans l'opposition et nous n'étions pas d'accord avec l'idée d'en faire uniquement un dispositif social. Vous connaissez tous l'adage qui dit : Il vaut mieux apprendre à pêcher que de donner un poisson. Et je pense que ça s'applique très bien aussi à eux. Si on a un volet « formation », on a plus de chance d'avoir quelqu'un qui est proche de l'emploi. Et à ce sujet, je vous voulais vous demander, Madame la ministre, si vos services ont établi des bilans parce que maintenant, on a quand même un certain recul pour les CAE, et notamment pour évaluer le taux d'insertion des bénéficiaires de CAE. Quelle est la proportion des employeurs accueillant qui transforment des CAE en CDD voire en CDI ? ou encore des CAE qui créent leur propre activité parce qu'ils auront été trop motivés ? Je pense qu'il est important de suivre cette évolution plutôt que de se limiter à l'attribution d'une aide sociale parce qu'un après, deux après, eh bien, si on n'a pas progressé, on retombe dans le trou.

Le deuxième aspect de ce texte concerne l'augmentation de 1,4 milliard de la CST. On voit effectivement que la CST va atteindre probablement les 14 milliards pour l'année 2016 et on sait que c'est essentiellement de la CST salariale. 95, 96 % et peut-être même un peu plus. Eh bien, faites un calcul. Si effectivement il y a une augmentation de 1,4 milliard de la CST, c'est qu'il y a eu une amélioration de la masse salariale qui est versée chaque mois. Donc c'est du pouvoir d'achat pour les familles qui vient en supplément. Et là encore, je vous donne des éléments qui ont été fournis au conseil d'administration du régime des salariés et qui sont donnés au RST, au RNS probablement aussi. Il a été constaté une augmentation de +1,82 milliard de masse salariale — cela a été évoqué ce matin par Madame la ministre — contre 1 % qui avait été budgété. Donc, c'est presque le double en progression que ce qui avait été budgété. Et les budgets du régime des salariés pour 2007 vont être... sont plutôt, puisque le budget est en passe d'être adopté ou est adopté, ils sont en cours, ils tablent sur une augmentation de 2 % de la masse salariale. Cela corrobore bien l'idée de l'augmentation de la CST puisqu'il s'agit non seulement des nouveaux salariés... Il y en a eu à peu près une création nette de 254 personnes supplémentaires entre les créations et les suppressions.

Donc, on voit bien qu'on retrouve le chemin de la croissance, de l'emploi, et c'est ce qui manquait encore à l'amélioration de la situation. Je crois que tout le monde peut être satisfait. Même si c'est encore fragile, même si ça doit encore être conforté, on a le sentiment quand même que parce qu'il y a une amélioration de la situation économique, il y a aussi une amélioration de la situation financière. C'est bien l'objet finalement de ce texte que de venir abonder des budgets d'intervention.

IL

Je voudrais terminer... et je pensais que ça serait le vice-président qui serait là, parce que je suis quand même un peu intriguée par les notes qui sont rajoutées dans le rapport. On n'en a pas trop parlé en commission, mais on nous donne des informations qui sont un peu compliquées à comprendre. Du reste, c'est juste à titre d'information puisqu'il n'y a pas de vote dessus, mais je voudrais bien comprendre. L'idée c'est de parvenir à une harmonisation entre le dispositif de comptabilisation du Pays, à la direction du budget j'imagine, et les dispositions qu'utilisent la CPS. Si j'ai bien compris la CPS avait pour principe de comptabiliser ce qui effectivement lui était versé, plus des droits, les droits... Eh bien, vous m'expliquerez parce que, justement, je trouve que c'est très compliqué à comprendre. Et si je le dis je pense que d'autres aussi ont cette difficulté.

Donc, on comprend bien l'intérêt mais on a du mal à bien saisir la différence. Moi, j'avais cru comprendre que la CPS comptabilisait ce qui était effectivement versé plus des droits constatés jusqu'à la fin janvier, la période complémentaire, et février également, ou un peu plus. Donc, cela avait tendance à gonfler en quelque sorte un peu les recettes du FELP alors que le Pays comptabilise essentiellement, si je ne me trompe pas, ce qui est effectivement versé.

Or, si on applique cette méthode, je voudrais savoir si c'est à compter de janvier 2017 — et c'était là ma question —, ce qui veut dire que les recettes comptées pour 2016 risquent d'être un peu moindres que prévues puisqu'il y a des sommes qui seraient comptabilisées en 2017 ou est-ce que cette nouvelle manière de comptabiliser va être applicable à la fin de l'année 2017 pour la période qui suit immédiatement la fin de l'exercice.

Je pose cette question parce que cela a un impact sur le niveau du déficit ou de l'équilibre du RST. Donc il faut pouvoir expliquer ce décrochage qui deviendrait une amélioration pour l'année suivante. Voilà. C'est un peu compliqué, mais c'est pour éviter qu'il y ait encore des incompréhensions.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Juste une petite remarque amicale, il s'agit du RSPF, comme l'a appelé Madame la ministre dernièrement, et non plus du RST, tout simplement.

Merci.

M^{me} Armelle Merceron : Depuis 1995 ça a été le yoyo, hein ? (Le président, hors micro : « Oui, oui, je sais bien. ») Alors, j'avoue que j'ai un peu du mal à passer de l'un à l'autre.

Le président : Je sais bien. Je sais bien. Merci beaucoup.

Madame la ministre avec vos explications, je vous remercie.

M^{me} Priscille Tea Frogier : Merci, Monsieur le président.

Pour résumer, effectivement... j'ai le sentiment qu'à l'occasion de ce collectif 4 concernant le FELP, nous allons aborder d'autres questions, et notamment cette dernière question quant au recalage en terme de comptabilisation.

Dans un premier temps, on l'a dit très clairement, il s'agit sur la ligne « Emploi » de puiser 234 000 000 F CFP dans les réserves pour venir abonder le budget 2016 en termes de mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs, et notamment les CAE. Et en ce qui concerne la deuxième partie de la ligne, à savoir tout ce qui est relatif à la lutte contre la pauvreté, il s'agit de venir comptabiliser des recettes supplémentaires comme c'est explicité puisque vous avez l'ensemble des ajustements, en ce qui concerne les différents droits de consommation et taxes qui vous sont listés avec, entre guillemets, les recettes supplémentaires pour chaque ligne qui se montent au final à un montant d'1,4 milliard.

Donc, on est tous d'accord là-dessus, je pense que c'est véritablement un collectif purement technique de reconfiguration et de prise en compte de sortie des réserves de 234 millions et puis d'intégration de recettes supplémentaires.

Je ne reviendrai pas sur la différence entre les dispositifs de type contrat aidé et stage indemnisé. J'ai eu l'occasion de m'en exprimer à l'occasion de la commission relative au débat d'orientation budgétaire et je pense qu'on aura encore l'occasion de l'aborder très largement lorsqu'on passera à l'examen du budget pour les lignes « Emploi » et « Formations professionnelles ». Et je n'ai pas oublié non plus que j'ai une question écrite qui a été posée par notre représentante quant à l'évaluation des dispositifs notamment ACT et ACT PRO et un certain nombre de résultats. Je pense qu'à cette occasion je ferai part des éléments de réponse.

Je voudrais par contre aborder le dernier point parce que, effectivement, Madame la représentante, vous avez abordé ce qui devait être juste une information apportée en termes de correction quant à la comptabilisation. Ce qui se passe, c'est que... On va peut-être prendre un exemple. Ce qui s'est passé c'est que sur l'année 2015, en fait, on retirait la comptabilisation au niveau de la CPS... La CPS comptabilisait, au titre du Régime de solidarité de la Polynésie française, sur une année N, par exemple sur l'année 2015, les rentrées possibles de janvier de l'année 2016. Et en même temps, sur l'année 2015, elle retirait les recettes qu'elle avait réceptionnées de janvier 2015 parce que c'était déjà comptabilisé l'année précédente en 2014. Donc, c'était un peu ce jeu d'écriture, ce glissement à chaque fois qui s'est instauré dès la mise en place du FELP. En fait, quand on a mis en place ce FELP, il y a eu ce glissement de recettes d'un mois, notamment le mois de janvier, sur l'année suivante. Et donc, du coup, à chaque fois cela a obligé à retirer l'année suivante, le mois de janvier qui avait été perçu en fin... Voilà, c'était cet exercice-là.

Donc, en gros, on avait du mal finalement entre le régime de solidarité et le budget qui était présenté au CGRSPF, comité de gestion du régime de solidarité, et les comptes du FELP, le budget FELP, à mettre en cohérence les dispositions parce que, à chaque fois, on avait ce mois en moins et ce mois en plus qui était comptabilisé d'un côté et pas de l'autre, et donc ça nous faisait des chiffres qui n'étaient jamais les bons.

On s'en est rendus compte notamment lors de l'un des derniers comités de gestion du régime de solidarité. On s'est rendu compte que c'était ce mode de comptabilisation qui était différent entre notre organe de gestion au titre du RSPF et puis notre direction du budget. Donc, j'ai demandé à ce qu'ils travaillent ensemble pour que l'on puisse recalculer dès 2017 et qu'on tombe effectivement sur le même mode de comptabilisation pour éviter que l'on continue avec ce système de glissement d'un mois sur l'autre. Voilà.

Il est clair que sachant que, ce qu'il est souhaité, c'est que dès 2017 on applique le même mode de comptabilisation. Cela va consister à dire qu'on va avoir en grosso modo un mois qui va manquer, et cette recette du mois qui va manquer c'est quand même 1,254 milliard. C'est vrai que cela sera perçu comme 1,2 milliard en moins ; ce qui viendra creuser encore plus le déficit constaté cumulé à fin d'année 2016. Voilà. Mais ce creusement du déficit en fait, c'est dû à l'application dès le départ... On aurait appliqué dès le départ le bon mode de comptabilisation, on ne serait pas avec cette situation.

À un moment, il faut bien qu'on rattrape les choses et véritablement c'est pour cela aussi que je disais qu'il faut vraiment qu'on soit dans un schéma de dire : on arrête de réfléchir et de poser un budget chacun dans son coin, il faut que l'on soit en cohérence entre le FELP, notamment pour la ligne venant financer le RSPF, et puis la comptabilisation RSPF au niveau de notre Caisse de prévoyance sociale pour que, au niveau du comité de gestion du régime de solidarité, l'on soit clair également dans nos comptes et dans la tenue de nos comptes. Voilà.

J'espère avoir été plus précise et pas vous avoir plus embrouillés qu'autre chose. Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Peut-être qu'il serait utile, lors d'une réunion de travail au sein des commissions, notamment de solidarité avec votre collègue ministre des Finances et du Budget, certainement de venir un peu plus dans le détail. Mais je pense que Madame Merceron a pu avoir quelques éléments d'appréciation. Très bien.

Chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet de délibération qui nous est soumis portant modification n° 4 de la délibération approuvant le budget des comptes spéciaux pour l'exercice 2016, en invitant son rapporteur à donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.

Total chapitre 990 -

Le président : Je vous remercie. La discussion est ouverte sur le total chapitre 990.

Je mets aux voix le total chapitre 990. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... À l'unanimité ?... Abstention ?... 41 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Total chapitre 991

Total chapitre 991 –

Le président : Merci.

Même vote pour le total chapitre 991.

MÊME VOTE.

Le président : Total général.

Total général –

Le président : Merci.

Même vote pour le total général.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 2.

Article 2.-

Total chapitre 967 -

Le président : Merci.

S'il n'y a pas d'intervention... Même vote pour le total chapitre 967.

MÊME VOTE.

Le président : Total chapitre 971.

Total chapitre 971 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total général.

Total général –

Le président : Même vote pour le total général.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'article 2, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 3.

Article 3.-

Le président : Même vote pour l'article 3.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée.

ADOPTÉE.

oOo

APPROBATION DU PROJET D'AVENANT 3 À LA CONVENTION N° 395-11 DU 28 DÉCEMBRE 2011 RELATIVE A LA COLLABORATION ENTRE L'ÉTAT (MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT) ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 126-2016, en date du 23 août 2016, présenté au nom de la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels, par Mesdames les représentantes Patricia Amaru et Joëlle Frébault

— Cf. annexe —

APPROBATION DU PROJET D'AVENANT FINANCIER 2016 À LA CONVENTION N° 40-12 DU 7 MARS 2012 RELATIVE AU CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT (MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT) AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 150-2016, en date du 6 octobre 2016, présenté au nom de la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels, par Madame et Monsieur les représentants Joëlle Frébault et Moehau Teriitahi

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, nous reprenons la suite de nos rapports, de nos dossiers, en vous invitant à examiner conjointement les rapports n° 126-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant 3 à la convention n° 395-11 du 28 décembre 2011 relative à la collaboration entre l'État (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) et la Polynésie française, ainsi que le rapport n° 153-2016 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant financier 2016 à la convention n° 40-12 du 7 mars 2012 relative au concours financier de l'État (ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt) au développement de l'agriculture en Polynésie française.

J'invite Madame le rapporteur, Madame Frébault, à bien vouloir présenter ces rapports.

M^{me} Joëlle Frébault, rapporteure : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le président, cher ministre, bonjour.*

— Présentation des rapports —

M^{me} Joëlle Frébault, rapporteure : Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

60 minutes de discussion générale sont consacrées à l'examen de ces deux rapports. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Amaru...

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président.

Le premier projet est un projet d'avenant 3 à la convention n° 395-11 du 28 décembre 2011 qui n'est, au final, qu'une ultime formalité, nécessaire cependant à la liquidation par l'État des reliquats de subventions versées dans le cadre de l'opération de « *recensement général sur l'agriculture en Polynésie française* ».

Pour ce projet, la Polynésie française s'est vue accorder une participation financière de l'État à hauteur de 605 042 euros HT, soit 72 200 716 francs CFP, montant représentant 44,1 % des 180 millions du coût global de l'opération.

Dans le cadre du recensement général de l'agriculture (RGA), la phase de recueil des données auprès des agriculteurs, engagée en 2012, s'est achevée en mai 2013. Cette opération a permis de recenser 5 649 exploitations dont 1 165 coprahculteurs (non comptabilisés dans le RGA de 1995).

Le présent avenant vise plus précisément à prolonger le délai de réalisation de l'opération pour le porter jusqu'au 28 février 2016. Comme rappelé dans le rapport, les retards pris dans le

démarrage du recensement ainsi que dans le lancement du second volet du programme, à savoir la mise en œuvre d'un système d'information géographique, justifient la présente demande de report.

Pour ce qui concerne le second projet d'avenant à la convention cette fois n° 40-12 du 7 mars 2012, ce dernier prévoit une participation de l'État de 56 682 577 F CFP soit 475 000 euros, afin de financer des dépenses de personnels affectés à des interventions d'expertise et de formation, des travaux de recherche ou des études concourantes.

Les candidats concernés par ce financement sont ainsi recrutés en CDD, en vue de satisfaire à un besoin occasionnel contribuant à la réalisation des objectifs définis dans la « politique agricole de la Polynésie pour la période 2011-2020 ». Cette stratégie politique se décline, pour rappel, en trois objectifs, à savoir : aller vers la souveraineté de la Polynésie française dans le domaine agricole ; mieux répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs ; et, enfin, moderniser l'environnement institutionnel de l'agriculture.

Sur ces deux projets d'avenant tendant à renouveler ou conforter la participation financière de l'État au titre de dépenses visant au développement de notre secteur agricole, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA ne pourra qu'émettre un vote favorable.

Ces partenariats réitérés ne sont pas en effet négligeables et doivent être salués, cela d'autant plus que bien des choses restent encore à accomplir dans le domaine. Les objectifs de notre politique agricole sont encore loin d'être atteints.

Si l'on doit dresser le bilan du développement de cette filière, le constat est encore bien peu encourageant. L'agriculture semble stagner malgré les discours d'optimisme que l'on peut nous donner sur la santé de cette dernière : un coprah de plus en plus subventionné, une filière porcine déclinante, des plantations de pins des caraïbes laissées à l'abandon, une production en « agriculture biologique » embryonnaire, des cocoteraies vieillissantes, un circuit de commercialisation qui peine encore à se structurer. Pourtant, ce n'est pas faute d'y avoir mis les moyens. Après des décennies de politiques de développement agricole, ce sont des dizaines de milliards de francs engloutis pour, au fond, peu d'amélioration.

Pour dresser ce bilan, le RGA justement nous offre un rapide panorama de la situation en nous dépeignant notamment un secteur qui, bien qu'il se soit diversifié, reste gouverné par des cultures de taille relativement modeste. Ainsi, nous pouvons y apprendre que la surface agricole totale exploitée n'est que de 10 144 hectares, cette surface ayant notamment baissé de 45 % depuis le RGA de 1995 et de 60 % depuis 1988. À l'évidence, force est de constater que les interventions publiques, financées par la collectivité ou l'État en matière agricole, n'ont pas permis d'obtenir les meilleurs résultats. Paradoxalement, alors que les opportunités en matière d'agriculture n'ont jamais été aussi importantes en agriculture bio, en apiculture, ou encore dans le domaine des technologies innovantes (par exemple, biocarburant), l'agriculture polynésienne reste atone.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à nos dossiers d'aujourd'hui, il est à craindre qu'un jour, espérant le pour nous le plus tard possible, l'État, constatant ce trop humble bilan, ne nous retire ces financements que nous avons bien du plaisir à disposer.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

Pour le groupe UPLD, Madame Flores.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : *Merci*, président.

Je tiens à vous informer que je lis l'intervention de Monsieur Maamaatua.

Monsieur le Président, si vous avez des remarques, il faudra les lui adresser directement. Moi, je ne fais que lire ce qu'il a écrit. Merci.

Il s'agit d'approuver deux avenants concernant deux conventions entre la Polynésie française et l'État en matière agricole.

La convention de 2011 concerne un recensement général des moutons en Polynésie : les compter et leur mettre une puce — je suppose une puce électronique. Mais aussi donc savoir où sont les éleveurs, qui sont-ils, le coût. 163 millions F CPF hors TVA, l'État prenant en charge 44 % du coût. Le dernier recensement des moutons datait de 1995.

La réalisation du système d'information géographique (SIA) prenant plus de temps que prévu, il a fallu pour la troisième fois accorder un délai supplémentaire de réalisation de 4 mois... à février 2016 ! Oui, 2016 et non 2017. Nous votons aujourd'hui quelque chose de déjà terminé, une date dépassée à cause de nombreux va-et-vient entre le Pays et l'État, Haut commissariat et Tribunal. Vito dit que c'est absurde et que c'est une procédure absurde.

Le coût de l'opération n'est pas modifié, donc il n'y a aucune objection de fond même si nous ne sommes pas convaincus que ce recensement aide véritablement qui que ce soit.

VM

Cependant, l'agriculture étant déjà le parent pauvre de nos budgets depuis toujours, il serait déplacé de leur retirer des fonds. Mais injecter cet argent dans des projets plus concrets aurait certainement plus d'effets visibles. L'agriculture n'intéresse visiblement personne.

La deuxième convention de 2012 concerne le développement du secteur agricole de Polynésie. L'État verse chaque année au maximum moins de 60 millions F CFP. Elle a été conclue pour cinq ans. Cet argent a permis le recrutement de 126 ANFA au SDR, sur la base de contrats de deux ans.

L'avenant déposé est financier et prévoit une participation de l'État de 56 millions F CFP pour l'année 2016.

La question est celle-ci : Pourquoi une baisse de 3 millions par rapport aux années précédentes ? Peut-être parce que l'agriculture se porte mieux ? Pas du tout ! Les agriculteurs, surtout les petits des îles, n'arrivent pas toujours à écouler leurs stocks à cause de leur problème de commercialisation.

Et pourtant on importe massivement. Notre balance commerciale est terriblement déficitaire, avec un taux de couverture réel d'à peine 8,1 % selon l'ISPF. Et ce n'est pas non plus le dispositif Kai Hotu Rau qui va tout régler.

De plus, alors que l'argent de cette convention sert à recruter des ANFA, la question du remplacement des fonctionnaires du SDR devient de plus en plus grave puisque les effectifs du SDR ont été réduits de moitié en 10 ans, avec une vingtaine de départs à la retraite chaque année. Une dizaine de cadres partent à la retraite d'ici deux à cinq ans. Les SDR des îles se vident.

Le rôle du SDR et ses méthodes sont à revoir car, visiblement, on patine depuis des décennies. La question du partenariat du SDR avec les communes devient cruciale pour une mise en avant des communes dotées de plus de moyens humains et financiers.

Mais tout comme nous votons aujourd'hui un avenant « périmé », les problèmes juridiques bloquent tout au niveau de ce partenariat et empêche notre pays d'avancer. Les habitués « on ne peut

pas », « ce n'est pas prévu par la loi », « cette autorité est incompétente »... Pour autant, il faut savoir où le Pays veut aller en matière de politique agricole.

Donc, voilà les propos de Victor Maamaatua. Ce sont des considérations générales. Mais il conclut qu'on va quand même soutenir ces deux dossiers.

Merci.

Le président : Merci. Pour la dernière intervention pour le groupe RMA, Madame Maraea.

M^{me} Emma Maraea : Merci, Monsieur le président.

Concernant la première délibération, je ne vais pas m'attarder sur l'obligation qui nous est faite dorénavant de statuer sur tous les avenants des conventions passées entre l'État et la Polynésie française, tout au moins jusqu'à la décision qui sera rendue prochainement par le Conseil d'État...

Dans le cas présent, notre validation est d'autant plus superfétatoire que ce troisième avenant avait pour objet de repousser le délai d'exécution dudit marché au 28 février 2016, ce qui, vous en conviendrez, mes chers collègues, est de l'histoire ancienne.

Toutefois, pour rester pragmatique, l'approbation par notre assemblée de l'avenant n°3 va entraîner le versement de la somme de 72 200 716 F CFP (hors TVA), correspondant à la prise en charge par l'État des travaux de réalisation du recensement général de l'agriculture polynésienne et de son système d'information géographique (SIA).

Le dernier... pointage — si vous me permettez cette expression — datant de 1995, il était temps en effet de remettre à jour les données pour savoir concrètement qui fait quoi dans le secteur Primaire, à Tahiti comme dans les îles. Car, aussi futile qu'il puisse paraître, ce recensement devrait grandement faciliter le versement d'aides publiques en faveur de nos agriculteurs afin d'optimiser les interventions du Pays. Si la Polynésie est déjà souveraine dans la production de nombreuses cultures maraîchères, il reste encore beaucoup à faire pour en faciliter l'écoulement sur les marchés, d'où la création de la société Kai Hotu Rau, une structure de commercialisation sur laquelle notre gouvernement fonde beaucoup d'espoir.

Voici donc quelques commentaires que je souhaitais apporter sur notre premier projet de délibération.

Concernant notre deuxième projet de délibération, je n'ai aucun doute sur le fait que nous voterons à l'unanimité ce projet puisqu'il s'agit pour nous d'acter la participation financière que l'État nous apporte pour le développement de notre secteur agricole comme le veut la convention que nous avons passée avec notre partenaire en 2012 pour une durée de cinq ans et renouvelable tacitement.

Pour 2016, cette dotation est prévue à hauteur de 56,6 millions de F CFP et permet le recrutement d'agents non titulaires pour une durée de deux ans maximum. C'est ainsi que, comme l'a rappelé notre rapporteur, 126 agents ont pu être recrutés au SDR entre 2012 et 2015 pour un coût total, je le rappelle, supporté entièrement par l'État de 232 millions de F CFP.

Je tiens par ailleurs à rappeler que le rôle de l'État se borne à nous apporter son soutien financier car c'est bien notre statut de la fonction publique qui limite à deux ans le recrutement de ces agents. Ils sont 26 actuellement dans cette situation mais rien ne les empêche de passer ensuite les concours qui vont bientôt être ouverts afin de pouvoir intégrer l'administration et devenir ainsi des fonctionnaires titulaires. Il faut savoir que les candidats recrutés doivent rentrer dans le cadre de la convention passée avec l'État mais ils doivent aussi, pour ne pas dire surtout, répondre aux exigences posées par l'article 34 de notre statut de la fonction publique.

Enfin, je tenais à souligner que ces recrutements se font généralement *via* le lycée agricole d'Opunohu qui donne la liste des lauréats qui pourront prétendre à un emploi occasionnel dans la fonction publique. Ils tournent alors sur le terrain pour prodiguer des conseils à la carte aux agriculteurs mais aussi pour faire du suivi tout en devant se familiariser et s'approprier le système administratif. C'est d'ailleurs l'une des difficultés auxquelles est confronté le SDR qui doit finalement recommencer cette démarche de formation tous les deux ans même si, dans de rares cas, certains postes budgétaires ont pu être créés afin de répondre aux besoins de certaines missions.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ces deux projets de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je cède la parole au Président en charge du secteur.

M. Édouard Fritch : Oui. Merci, Monsieur le président. Et excusez-moi encore une fois pour mon retard !

Oui, d'une façon générale, Monsieur le président, les interventions des trois groupes politiques vont dans un sens favorable, je dirais, aux différents objets de ces deux conventions.

Je voudrais remercier leur représentante de l'UPLD qui est intervenue au nom de Monsieur Maamaatua qui a, effectivement, reprécisé l'intérêt que nous avons à constituer ce recensement car je crois que les différents ministres depuis 1995 ont effectivement eu pour souci, à un moment donné, de faire le point de la situation de l'agriculture dans notre pays ; et ce document naturellement vient nous apporter tout éclairage sur la situation de l'agriculture.

Alors, bien sûr que l'on peut toujours se poser la question : pourquoi mettre autant d'argent dans un recensement de ce type-là ? Mais, comme vous le savez — et là, je dois remercier le ministre de l'Agriculture de l'époque, Monsieur Kalani, qui je crois était le signataire de cette convention —, malgré que cette convention ait été initiée par le ministre de l'Agriculture d'avant... C'est pour vous dire que quelque soit effectivement la majorité, ce besoin était exprimé et par le pouvoir politique et les agriculteurs eux-mêmes ; ce qui nous a permis d'actualiser les travaux cartographiques des exploitations agricoles ici à Tahiti et surtout de mettre au point un système d'information agricole dont l'objectif était d'agréger toutes les informations liées à ce secteur d'activité qu'est l'agriculture.

Donc, voilà, Monsieur le président.

C'est vrai que d'autres questions ont été posées sur l'agriculture. Est-ce que l'agriculture va mieux ? Est-ce que l'agriculture va mal ? Est-ce que le SDR... ? Effectivement, je crois que plusieurs gouvernements successifs se sont posés la question sur la représentation de ce service important qu'est la direction du développement rural dans les archipels. Nous sommes en train de remettre à jour et revoir effectivement la présence de ces agents dans les archipels.

Mais je voudrais aussi vous confirmer que, effectivement, nous avons fait le choix d'un travail en partenariat avec les communes. Bon, certains problèmes se posent effectivement, mais je pense qu'ils seront résolus assez rapidement. Mais dans les archipels éloignés, des conventions seront signées avec les communes afin que la commune et le SDR puissent travailler ensemble. Je pense par exemple au problème de la régénération de la cocoteraie. Pour certaines îles comme celles des Îles-sous-le-vent voire même des Australes pour l'exploitation des engins dont dispose l'Économie rurale aujourd'hui qui devrait être beaucoup plus à la disposition des agriculteurs que du service lui-même. Donc nous sommes en train de voir les dispositifs que l'on peut mettre en place pour que ces engins soient mieux exploités. Donc, voilà.

Alors, c'est vrai que l'on peut se poser la question pour la première convention 395 du 28 décembre 2011 avec tout ce retard qui a été pris puisque, effectivement, depuis février 2016 nous devrions avoir donné une suite favorable à la dernière demande du Pays (*Sic*). Mais il faut savoir qu'effectivement à ce niveau-là nous avons eu un problème d'interprétation de la loi avec le haut-commissariat puisque nous avons estimé nous-mêmes qu'il n'était pas indispensable que cette convention revienne à l'assemblée puisqu'elle n'était remise en cause sur le fond. Il s'agissait uniquement de modifier les délais d'exécution de cette convention. Et puis, *in fine*, nous avons reçu ce courrier du haut-commissariat qui date du mois de mars 2016 qui nous précise effectivement l'obligation que nous avons à passer à l'assemblée cet avenant à la convention n° 395-11. Donc, c'est la justification en fin de compte de tout ce retard qui est essentiellement lié à l'interprétation des textes.

Voilà. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le Président.

J'invite le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er} du rapport n° 126.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. Je mets aux voix. À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée.

Nous passons au rapport 153, article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Je mets aux voix l'article 1^{er}. À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée.

Je vous remercie.

oOo

DOTATION, AU RENOUVELLEMENT ET À L'ENTRETIEN DES EFFETS D'UNIFORME DES AGENTS DU SERVICE D'ASSISTANCE ET DE SÉCURITÉ

Rapport n°134-2016, en date du 9 septembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Messieurs les représentants René Temeharo et Antonio Perez

— Cf. annexe —

Le président : Nous passons maintenant au rapport n° 134-2016 relatif à un projet de délibération relatif à la dotation, au renouvellement et à l'entretien des effets d'uniforme des agents du service d'assistance et de sécurité.

J'invite son rapporteur à bien vouloir présenter son rapport. Monsieur Perez.

M. Antonio Perez, rapporteur : Merci. Monsieur le ministre, bienvenue, bonjour !

— Présentation du rapport —

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

60 minutes sont consacrées pour la discussion générale sur ce dossier. Sans plus tarder, j'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Viriamu...

M^{me} Yolande Viriamu : Merci, président. Monsieur le ministre, chers collègues, bonjour.

J'interviens sur le projet de délibération relative à la dotation, au renouvellement et à l'entretien des effets d'uniforme des agents du service d'assistance et de sécurité, qui nous a été transmis par le gouvernement le 18 août 2016.

Les membres de la commission législative se sont réunis le 9 septembre 2016 pour étudier ce texte. Le rapport fait référence au service d'assistance et de sécurité (SAS), créé par la délibération n°88-5 AT du 11 février 1988.

Or, le 9 septembre précisément, le journal officiel (JOPF) publiait un arrêté n°1297 CM du 1er septembre 2016, portant création et organisation du service d'accueil et de sécurité. La création et l'organisation des services sont depuis 2004, rappelons le, une compétence propre du conseil des ministres. Cet arrêté vient créer un service au sein duquel sont fusionnés le SAS et le service du protocole. Il abroge en conséquence la délibération n°88-5 AT du 11 février 1988 et la délibération n°99-42 APF du 18 mars 1989, les deux textes relatifs aux services concernés.

Seul l'article 3 de la délibération n°88-5 AT du 11 février 1988 précitée n'a pas été concerné par cette abrogation puisqu'il porte sur les indemnités servies aux personnels pour la

première mise et l'entretien des uniformes. Le présent projet de délibération abroge donc cet article 3, pour créer un nouveau dispositif de prise en charge et d'entretien des uniformes par le Pays.

Sur le fond, le projet de délibération n'appelle pas d'observations particulières.

J'ai néanmoins trois remarques.

Dans la mesure où l'exposé des motifs transmis par le gouvernement n'apportait aucune indication ou estimation chiffrée sur les modalités et les coûts d'acquisition et d'entretien des uniformes, nous avons sollicité en commission législative qu'elle soit transmise.

Au vu des éléments communiqués, le montant nécessaire à la première mise est estimé à 24 millions de francs. Les renouvellements nécessiteront un budget compris entre 12 et 21 millions selon les années. Une comparaison de ces estimations avec le montant des indemnités servies jusqu'alors aux personnels concernés aurait éclairé les membres de notre assemblée.

J'ai une deuxième interrogation. Pourquoi le projet de délibération continue-t-il de mentionner les « agents du service d'assistance et de sécurité » alors que ce dernier n'existe plus et a été absorbé par le nouveau service d'accueil et de sécurité ? Est-ce que cela signifie que les hôtesse d'accueil ne seront pas concernées par la présente délibération ? Il me semble que cela créerait une rupture d'égalité entre les personnels de ce nouveau service.

Enfin, il me semble inopportun de fusionner deux services dont les missions sont radicalement différentes et qui, par ailleurs, n'ont pas du tout le même format. Si le souhait était de mutualiser les moyens et donc de faire des économies d'échelle, on peut légitimement se demander pourquoi, dans ce cas, le service des moyens généraux n'a pas été intégré dans cette fusion. En effet, le SMG est également un service support de la présidence et des ministères.

Dans la mesure où la présidence a souhaité rationaliser l'action de ses services, elle aurait dû aller au bout de sa démarche.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour l'intervention du groupe RMA, Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : *Merci.*

Comme le prévoit le code du travail, lorsqu'un employeur du secteur privé impose à ses salariés le port de l'uniforme, c'est à lui de prendre à sa charge la fourniture, l'entretien et le renouvellement. Dans le public, un arrêt du Conseil d'État de 2014 érige désormais ce principe en droit. Le projet de délibération qui est soumis à notre approbation vise donc à ce que l'administration dote les agents du service d'assistance et de sécurité (le SAS) d'uniformes pour l'exercice de leurs fonctions à partir du 1^{er} janvier prochain.

Il a été demandé à chacun des services de faire une estimation en fonction du nombre de tenues nécessaires par semaine et par agent, mais aussi par rapport à la périodicité du renouvellement et au coût de l'entretien, sachant que le SAS compte 182 agents dont 171 sont astreints au port de l'uniforme.

Un appel d'offres sera lancé dès que nous aurons adopté ce texte et on sait déjà que seules deux entreprises sont susceptibles d'y répondre pour ce qui concerne la fourniture de ces uniformes. En revanche, elles devraient être plus nombreuses à pouvoir en assurer l'entretien.

Il est également prévu d'élargir cette mesure à l'ensemble de l'administration et c'est pourquoi les services qui imposent à leurs fonctionnaires le port d'un uniforme sont actuellement répertoriés afin de proposer ensuite un texte de portée plus générale.

Avec ce premier projet de délibération, plutôt que de verser une indemnité aux agents du SAS, l'administration va donc leur acheter les tenues ; ce qui lui coûtera, selon les estimations, 12 millions de F CFP. L'entretien de ces uniformes a, quant à lui, été évalué à 12 400 000 F CFP.

Notons que les agents seront gagnants puisqu'il a été relevé que l'indemnité qu'ils percevaient jusqu'ici est inférieure au coût réel de l'achat et de l'entretien de ces tenues. Cela aura aussi le mérite de clarifier les choses car, en versant une indemnité continue, les agents pourraient la considérer comme étant une partie intégrante de leur rémunération de base.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération.

Merci !

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Pour la dernière intervention, vous avez la parole.

M^{me} Justine Teura : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, je ne serai pas longue sur ce dossier qui ne pose aucun problème particulier.

En effet, remplacer une indemnité versée aux agents du service d'assistance et de sécurité du Pays, le SAS, afin de financer leurs uniformes obligatoires par un paiement direct par l'administration ne nous pose aucun problème. Les dépenses sont les mêmes pour le budget du Pays. Une étude de prix réactualise le montant de cette dépense à 24 400 000 F CFP. Le SAS représente actuellement 182 postes occupés.

Nous restons donc sur notre vote en commission qui est favorable.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je vais céder la parole à Monsieur le ministre. Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe Bouissou : Bien. Merci. Bonjour, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis, bonjour.

C'est un texte, à mon avis, sur le fond qui est assez simple et qui concerne la prise en compte des dépenses liées aux tenues des agents, de certains agents de l'administration, en particulier des agents du service d'assistance et de sécurité. Ce service faisant l'objet d'une fusion avec un autre service que vous avez cité dans le cadre de ce dossier.

Cette fusion d'ailleurs a fait l'objet d'une délibération qui a d'ores et déjà été votée par notre assemblée puisqu'il s'agit du service d'accueil et du service de sécurité qui doivent faire l'objet d'une fusion et la délibération venant à s'appliquer quelques temps après le vote par l'assemblée, en l'occurrence à compter du 1^{er} décembre 2016.

TH

Pour être simple, on estime aujourd'hui que pour, je dirais, une meilleure qualité du service effectué dans le cadre de ces structures, fournir les vêtements et ustensiles dans le cadre des missions de ces personnels permettaient d'abord d'assurer que les tenues soient toujours de bonne qualité.

On s'est aperçu qu'au fait, vous l'avez vu dans le cadre du budget qui sera consacré pour le renouvellement des tenues, on est au-delà un tout petit peu de ce que ça coûte en réalité sur l'indemnisation au travers du versement de l'indemnité de tenues auprès de ces personnels ; et je crois que le personnel en question apprécie le fait que ce soit effectivement le budget du Pays qui prenne en charge.

Sur les interventions que je viens d'entendre, en l'occurrence sur les dénominations, on a bien compris ici qu'il s'agit bien de la future structure qui regroupe le service de sécurité et le service d'accueil et qui a fait l'objet de la délibération qui a d'ores et déjà été voté par l'assemblée. Donc, sur cet aspect-là, je ne pense pas qu'il y ait, je dirais, de méprise sur les agents qui vont bénéficier de cette prise en charge.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci.

Nous allons passer à l'examen du rapport en invitant son rapporteur à donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix... Madame Tinorua.

M^{me} Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président.

Simplement une question à notre ministre.

L'intitulé « délibération relative à la dotation au renouvellement et à l'entretien des effets d'uniforme des agents du service d'assistance et de sécurité ». Il n'y a pas une erreur à ce niveau-là ? Puisque le SAS a été supprimé et c'est service d'accueil et de sécurité maintenant.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci pour cette question.

À l'heure actuelle, non puisque le texte n'est pas encore en application. Le texte qui a été voté par l'assemblée ne sera en application qu'au 1^{er} décembre. Donc, on ne peut pas faire référence à un intitulé d'une délibération qui n'est pas encore applicable.

Le président : Bien. Merci.

Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ.

Le président : Merci. Article 2.

Article 2.-

Le président : Merci. Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Article 3.

Article 3.-

Le président : Même vote pour l'article 3.

MÊME VOTE.

Le président : Article 4.

Article 4.-

Le président : Même vote pour l'article 4.

MÊME VOTE.

Le président : Article 5.

Article 5.-

Le président : Même vote pour l'article 5.

MÊME VOTE.

Le président : Article 6.

Article 6.-

Le président : Même vote pour l'article 6.

MÊME VOTE.

Le président : Et enfin l'article 7.

Article 7.-

Le président : Même vote pour l'article 7.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée par 41 voix pour et 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

oOo

INSTITUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE EN VUE DE FAVORISER LA SORTIE DE
L'INDIVISION IMMOBILIÈRE

Rapport n°158-2016, en date du 19 octobre 2016, présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, par Madame et Monsieur les représentants Teura Tarahu-Atuahiva et Frédéric Riveta.

— Cf. annexe —

Le président : Chers amis, nous terminons avec le dernier rapport n° 158-2016 « *relatif à un projet de délibération instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière* ».

J'invite son rapporteur, Madame Tarahu-Atuahiva, à bien vouloir nous le présenter.

M^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*.

— Présentation du rapport —

Le président : Bien. Merci.

Je vous propose une petite pause afin que le ministre en charge de ce dossier puisse parfaitement appréhender vos interventions dans la mesure où des interrogations seraient prévues.

Donc je suspends la séance quelques minutes, le temps de laisser le ministre des Affaires foncières se joindre à nos travaux. Je vous remercie.

oOo

Suspendue à 15h 58, la séance est reprise à 16 h 1.

oOo

Le président : Bien. Chers amis, je vous invite à reprendre place ; nous allons reprendre nos travaux.

Nous allons consacrer à l'examen de ce dossier 60 minutes dans le cadre de la discussion générale et je vais inviter l'intervenant du groupe RMA sur ce dossier, Madame Teapehe...

M^{me} Teapehu Teapehe : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre*, chers collègues, *bonjour*.

Le présent projet de délibération vise à mettre en place une aide qui sera plafonnée à 5 millions de F CFP selon les revenus des demandeurs afin de permettre à ces personnes de sortir de l'indivision. Précisons toutefois que cette aide ne pourra être accordée qu'à la seule condition qu'une décision de justice ordonnant le partage soit définitive, autrement dit que toutes les voies de recours soient purgées.

Comme l'avait déjà expliqué ici-même notre ministre du Logement et des Affaires foncières en réponse à une question orale, une procédure de partage génère des frais de transcription mais aussi des coûts inhérents à la nécessité de faire appel à des géomètres-experts fonciers et topographes qui doivent délimiter les biens à partager, constituer les lots en fonction des quotes-parts et border.

Or, ces frais sont un facteur de blocage pour les familles les plus modestes et comme chacun sait, les problèmes d'indivision sont récurrents en Polynésie et constituent un frein au développement économique de notre pays. Il est donc important d'apporter des solutions et cette aide individuelle est

déjà un premier outil pour libérer le foncier. Car, comme l'a souligné notre rapporteur, « *il n'est évidemment pas réaliste d'espérer régler l'ensemble des situations d'indivision* ».

Il faut dire les choses, le seul gouvernement à s'être attaqué enfin à ce problème est bien celui conduit par Monsieur Édouard Fritch qui, rappelons-le, est aussi à l'origine de la mise en place d'un tribunal foncier, dossier qu'il a porté quand il était encore député et que Maina Sage a finalisé lorsqu'elle lui a succédé au Palais Bourbon.

Pour en revenir au dispositif qui nous intéresse ici et comme je vous le disais en préambule, cette aide, qui sera gérée par la DAF (Direction des affaires foncières), pourra atteindre 5 millions de francs maximum en fonction de la composition des familles qui sollicitent ces aides et du nombre de co-indiviseurs rentrant à l'intérieur du dossier.

Et pour disposer davantage de souplesse, les plafonds permettant de déterminer l'éligibilité des ménages seront précisés par un arrêté pris en Conseil des ministres, sachant que la DAF s'est basée sur la grille qui existe déjà pour l'attribution des *fare* OPH avec un multiple du SMIG.

Il faut savoir qu'il n'existe pas de contrôle sur la tarification des géomètres mais pour éviter les effets d'aubaine, il est prévu de solliciter au moins trois devis pour rester dans une fourchette de prix raisonnables. Quant aux frais de notaire, ils sont règlementés à l'instar des droits d'inscription et d'enregistrement.

Pour cette fin d'année 2016, 80 millions de F CFP sont prévus, ce qui devrait permettre de résoudre 16 dossiers si le montant de l'aide atteint le plafond de 5 millions de F CFP. Et pour 2017, 120 millions sont programmés. Mais je ne doute pas que le gouvernement reviendra vers nous pour augmenter l'enveloppe dédiée à ce dispositif qui j'en suis sûre, sera un succès.

Enfin, je terminerai en soulignant que notre collègue de l'UPLD, Madame Tevahitua, a évoqué l'idée d'interdire la revente des biens fonciers une fois sortis de l'indivision. S'agissant de deniers publics, il est bien évident que le gouvernement y a pensé car ne nous voilons pas la face, tôt ou tard, il y aura forcément un dévoiement du dispositif. Mais on ne peut pas interdire la revente de leurs terres, ce serait tout simplement anticonstitutionnel !

Cette aide est un outil, je le répète, qui laisse finalement le choix à la population de rester ou de sortir de l'indivision. Il n'en demeure pas moins que d'autres outils seront mis en place comme notamment la gestion collective d'un bien qui est une façon de maintenir ledit bien de générations en générations. C'est ainsi que le ministre a prévu un colloque en 2017 sur la fiducie, c'est-à-dire une disposition juridique permettant à une personne de transférer de manière légale à un tiers (le fiduciaire) un bien que ce dernier doit gérer et rendre au bout d'un temps convenu au départ et dans des conditions déterminées. Autrement dit, la fiducie est un transfert temporaire de propriété, sachant que la CDC (la Caisse des dépôts et consignations) est le plus grand fiduciaire et est d'accord pour nous soutenir dans cette démarche.

À ce propos, pourriez-vous nous en dire davantage, Monsieur le ministre ?

Merci de m'avoir écoutée et des réponses que vous voudrez bien m'apporter. **Merci.**

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'invite le TAHOERA'A HUIRAATIRA pour son intervention, Monsieur Temauri.

M. Jean Temauri : **Monsieur le ministre, bonjour.**

Dans une « *note sur l'indivision en Polynésie française* », l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, en mars 1980, écrivait que l'indivision est « *une forme de*

« copropriété temporaire et inorganisée de droit commun » et [que] la règle de l'unanimité qui en découle pour tous les actes importants relatifs au bien commun aboutit sur le plan économique à la paralysie et à l'impuissance ». 36 ans plus tard, l'indivision reste un gros problème dans notre pays car, de générations en générations, rien n'a été fait pour que les biens soient partagés entre les bénéficiaires des premiers propriétaires décédés.

Mais plus le temps passe, plus les générations se succèdent, et plus le partage devient compliqué puisque l'espace, lui, reste inchangé. Le nombre de bénéficiaires s'accroît, certains enfants n'ont pas été reconnus, les aînés des descendants peinent à comprendre les démarches administratives, etc. Aussi, la situation ne s'arrange pas avec le temps. La même note indiquait déjà que « l'échec des tentatives d'éradication de l'indivision (...) devait conduire les autorités territoriales à proposer un certain nombre de mesures tendant à son aménagement. »

Aujourd'hui, cela nous donne l'impression de ne pas avoir beaucoup avancé à ce sujet. Et je ne peux m'empêcher de penser que chacun d'entre nous, représentants, membres du gouvernement, différents collaborateurs, connaissons, si ce n'est dans nos propres familles, des personnes touchées par ce problème d'indivision.

Aussi, il nous paraît important de retracer un peu l'histoire pour comprendre.

Un document nous a spécialement aidés, c'est le rapport du CESC sur l'indivision en Polynésie française, rendu en octobre 1990. On y retrouve l'idée de l'attachement viscéral des Polynésiens à la Terre. Nous connaissons tous le rituel *l'enterrement du placenta* qui consiste à enterrer le placenta d'un nouveau-né au pied d'un arbre et qui représente ce lien entre l'homme et sa terre. Un homme sans terre était lui, considéré comme un *homme sans racine*. « Cet attachement viscéral du Polynésien à sa terre tient à une espèce de crainte de se détacher du nombril familial, de rompre avec son groupe et de porter ainsi atteinte à la solidarité familiale ». C'est ainsi que les Polynésiens se complaisaient dans l'indivision. Un concept qu'ils ne connaissaient d'ailleurs pas encore. Il s'agissait simplement de partager la terre familiale, dirigée par le chef de famille.

Aussi, lorsque le 24 mars 1852, la loi tahitienne impose aux natifs des îles de la Société de déclarer leurs terres, peu d'entre eux procèdent à l'inscription. En 1887, le législateur métropolitain sort alors le premier acte en la matière. Le décret de 1887 imposait la déclaration des terres dans un délai d'un an. Après un an, tout territoire non réclamé devenait un domaine du district. C'est ce texte qui a initié les certificats de propriété transcrits à la Conservation des hypothèques. Cependant, ce texte n'a pas été plus fructueux que le précédent, puisqu'aucune vérification n'était faite, ni sur les parcelles déclarées, ni sur l'état civil des déclarants, qui pouvait être aléatoire, puisqu'à l'époque les Polynésiens n'avaient pas de nom de famille.

Après cela plusieurs autres textes ont vu le jour, mais en juin 1997, le CESC constatait, dans son rapport sur le foncier, que « le problème du foncier et le phénomène de l'indivision qui le caractérise sont toujours au cœur du Polynésien qui le vit de plus en plus mal, partagé entre son attachement ancestral à la terre et l'attrait économique qu'elle représente. » En effet, petit à petit les mœurs ont évolué, et les Polynésiens ont pris la mesure de la valeur économique que pouvait représenter une parcelle. Nous nous sommes orientés de plus en plus vers le modèle métropolitain où la propriété est individualisée, mais tout en conservant des sentiments mitigés.

Aujourd'hui, malgré les aides pour la sortie de l'indivision, et ce principe selon lequel « nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision », le problème reste d'actualité.

La délibération que vous soumettez à notre approbation est une aide à la sortie des familles de l'indivision. Elle aide les familles, selon leurs revenus, à prendre en charge les frais de géomètre, de notaires, d'avocats et les droits d'enregistrement et de transcription, pour une valeur plafonnée par arrêté pris en Conseil des ministres, à 5 000 000 F CFP.

Même si la démarche est louable et que nous sommes certains que cela aidera beaucoup de familles, nous restons dubitatifs. D'autant que vous prévoyez un colloque en 2017 sur les questions du foncier et de l'indivision. Alors, sortir un texte et faire un colloque l'année d'après, cela nous semble un peu... désorganisé.

Enfin, avant de prendre notre position finale, nous souhaiterions vous entendre sur le sujet, Monsieur le ministre en charge des affaires foncières, puisque vous n'avez pas pu vous libérer lors de la commission législative.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Pour la dernière intervention, Madame Teura.

M^{me} Justine Teura : Monsieur le président, chers collègues, Monsieur le ministre.

Par lettre du 29 septembre 2016, le Président du pays a fait parvenir au président de l'assemblée de la Polynésie française aux fins d'examen par notre institution un projet de délibération instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière.

Il est indiqué dans l'exposé des motifs joint à la lettre ci-dessus que ledit projet de délibération a pour objet d'accorder une aide financière en faveur des ménages modestes, laquelle aide serait destinée à prendre en charge tout ou partie des frais associés à la mise en œuvre des procédures de sortie d'indivision immobilière d'origine successorale.

Monsieur le ministre des Affaires foncières justifie une telle aide financière en raison de nombreuses situations d'indivision qui perdureraient du fait de l'importance des coûts requis pour leur mise en œuvre et alors même que le partage a fait l'objet d'une décision judiciaire ou bien qu'un partage amiable est souhaité énumérant ainsi les frais de géomètre, les frais de notaire, les frais d'avocat, les droits et taxes, etc.

Monsieur le ministre des Affaires foncières précise que le projet de délibération s'en tiendra aux seules décisions de partage clairement établie. C'est-à-dire les indivisions foncières ayant fait l'objet d'une décision judiciaire devenue définitive et, d'autre part, les partages amiables établis devant le notaire.

Lors de l'examen de ce projet de délibération devant la commission législative du logement, des affaires foncières du 18 octobre 2016, le directeur de cabinet du ministre des affaires foncières va jusqu'à soutenir que l'indivision est un des freins à notre expansion économique et que ce dispositif d'aide aux ménages à revenu modeste permettra une accélération des sorties d'indivision.

Pour le groupe UPLD, ce projet de délibération est totalement incohérent et s'appuie sur des arguments proprement fallacieux. Nous ne sommes pas dupes que ce dispositif d'aide aux familles modestes pour leur permettre de sortir plus facilement et plus rapidement de l'indivision s'inscrit dans la perspective des prochaines élections territoriales de 2018. En d'autres termes, il est empreint de clientélisme et d'électorisme.

En premier lieu, nous aimerions savoir à quel moment cette aide sera octroyée aux familles modestes car si nous nous en tenons à votre projet de délibération et prenons pour exemple le premier cas cité dans ledit projet l'aide n'interviendrait qu'après une décision judiciaire de sortie d'indivision soit devenue définitive. C'est-à-dire que la procédure de sortie d'indivision et de partage devant une juridiction soit terminée car la procédure de sortie d'indivision et de partage qui est introduite par une requête connaît plusieurs étapes avant qu'elle n'aboutisse à une décision définitive.

D'abord, il y a un jugement à vos dits droits ordonnant la sortie d'indivision désignant un géomètre avec mission d'effectuer un ou plusieurs projets de partage. Deuxièmement, il y a un rapport d'expertise du géomètre avec dépôt au greffe du tribunal. Il y a un jugement de partage en conformité avec les conclusions du rapport d'expertise du géomètre ou par tirage au sort. Il y a une signification de ce jugement par voie d'huissier. Et enfin, il y a un certificat de non appel ou de non pourvoi en cassation. Aussi, nous ne voyons pas comment vous pourriez accorder une aide financière à un justiciable disposant de revenus modestes alors que la procédure de sortie d'indivision et de partage est terminée, ce d'autant que vous justifiez cette aide comme je l'ai dit tantôt en raison de nombreuses situations d'indivisions qui perdureraient du fait de l'importance des coûts requis pour leurs mises en œuvre.

Il serait plus logique que cette aide financière intervienne avant d'engager la procédure de sortie d'indivision et de partage et non a posteriori. Si c'est le cas, cette aide financière entrerait alors en concurrence avec l'aide juridictionnelle, laquelle vous n'ignorez pas est de la compétence exclusive de l'État au terme de l'article 14-2 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

MB

Nous vous rappelons qu'un justiciable disposant de revenus modestes qui souhaiterait sortir de l'indivision successorale a la possibilité de solliciter l'aide juridictionnelle auprès du bureau d'aide juridictionnelle pour engager une procédure en sortie d'indivision et partage, et que si sa demande est acceptée, c'est le Bureau des avocats payé sur budget du Pays qui se chargera de la procédure, du dépôt de la requête jusqu'à l'enregistrement et la transcription de la décision judiciaire de sortie d'indivision et partage, et que c'est l'État qui prendra à sa charge les frais du géomètre, les frais d'huissier et les droits d'enregistrement et de transcription si ces droits ne sont pas gratuits.

Dans ces conditions, nous ne voyons absolument pas l'intérêt d'un tel projet de délibération, sauf à y voir un dispositif clientéliste et électoraliste, lequel serait de toutes les façons inapplicable, puisque les honoraires des avocats, des géomètres et les frais d'huissier sont entièrement pris en charge par le Pays et l'État au titre de l'aide juridictionnelle, si effectivement le justiciable disposant de revenus modestes a vu sa demande d'aide juridictionnelle aboutir devant le bureau d'aide juridictionnelle de Papeete.

Enfin, quant au deuxième cas cité par l'article 1^{er} – II b) du projet de délibération soumis à notre approbation qui permettrait l'octroi d'une aide financière, à savoir une décision amiable de partage établie par un notaire, nous ne voyons pas comment cette aide financière pourrait intervenir *a posteriori*, puisque le notaire a déjà procédé à l'acte de partage successoral et que très certainement il a été payé de ses honoraires avant d'entreprendre le partage successoral.

Au lieu de prendre l'attache d'un notaire, il serait plus judicieux pour un justiciable disposant de revenus modestes de saisir directement le bureau d'aide juridictionnelle pour être admis au titre de l'aide juridictionnelle dans une procédure de sortie d'indivision et partage qu'il souhaite engager.

Aussi, Monsieur le ministre, les raisons exposées ci-dessus obligent donc le groupe UPLD à ne pas soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Tearii Alpha : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs, *bonjour*.

Je pense que tout a été dit sur ce texte par les trois interventions.

Je tenais surtout à vous rappeler qu'on ne veut pas opposer l'aide juridictionnelle de l'État avec ce dispositif, vous rappeler aussi les difficultés de la transcription partielle par rapport à une transcription globale.

Aujourd'hui, la transcription partielle, ça ne fonctionne pas. On ne peut pas morceler un terrain de co-indivisaire dans une transcription partielle et obtenir cette transcription au niveau des affaires foncières. Et je tenais à vous donner quelques chiffres qui prouvent cette difficulté. Il y a aujourd'hui — les chiffres communiqués par la magistrature actuellement devant le tribunal de première instance de Papeete — 864 dossiers qui sont en attente d'être jugés, 187 devant la cour d'appel, soit un total de 1 051. 50 % de ces dossiers au moins concernent des demandes de partages successoraux.

Ensuite, lorsqu'on regarde les bilans de transcription depuis 2010, 2011 jusqu'à 2015, en 2010, habituellement, les statistiques, c'est 100 affaires de terre qui sont jugées annuellement. À peu près 100. Donc, sur ces 100 affaires jugées annuellement, en 2010 il n'y a eu que 26 jugements définitifs qui ont été transcrits. Ce qui veut dire qu'on est arrivé jusqu'au partage et chaque co-indivisaire est devenu propriétaire de sa part. 26 en 2010, 31 en 2011, 55 en 2012, 31 en 2013, 23 en 2014, 29 en 2015. Donc, 195 dossiers transcrits en six ans. On a transcrit à peine 30 %... même pas ! On a transcrit 25 % des dossiers après des jugements définitifs. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, des dizaines et des dizaines de familles ont une décision de justice par rapport à un partage judiciaire mais n'arrivent pas à obtenir la transcription globale puisque, même avec l'AJ, le coût indivisaire qui a obtenu l'AJ, l'aide juridictionnelle, est pris en charge. Mais les autres co-indivisaires qui n'arrivent pas à payer ou qui ne veulent pas payer pour telle ou telle raison leur part, n'arrivent pas à prendre en charge les frais de géomètre, n'arrivent pas à prendre en charge les frais de notaire, n'arrivent pas à prendre en charge les frais de transcription, et on se retrouve avec des terrains qui sont bloqués pour le développement. Si on continue comme ça, dans 20 ans, on aura 3 000 affaires jugées définitivement mais qui ne seront toujours pas transcrites.

Donc, quel intérêt on a aujourd'hui à développer des moyens d'accompagnement de la sortie d'indivision si le document le plus important qui est la décision judiciaire — puisqu'on n'arrive pas à s'entendre avant — n'arrive pas à être transcrit ? Et donc on a décidé, avec le gouvernement et soutenu par la majorité, de créer ce fonds, qui n'est pas un fonds de clientélisme, qui est un fonds pour aider les familles à retourner sur leur terrain. Nous tous ici, on dit : *Permettre aux gens de retourner sur leur terre !* Qu'est-ce que ça veut dire ? Il faut aider la population à retourner chez elle ; et pour qu'elle puisse retourner chez elle, ce n'est pas sur les terres non jugées, c'est sur les terres qui sont définitivement jugées et qui ont donc une vraie origine de propriété et qui n'est plus contestée. Et je pense que cette mesure va être appréciée par la population, puisqu'elle ne tient pas compte ni de la couleur politique ni des obédiences politiques ni des origines culturelles ou je ne sais pas quoi de la population. Elle tient compte d'une décision objective, d'une décision de justice et d'une décision de règlement à l'amiable devant le notaire. Et nous pensons que nous allons pouvoir donc libérer une partie du foncier. Ce n'est pas 100 % de l'indivision qui va être réglée par ça, mais une partie du foncier va être libérée pour que l'on puisse retrouver des familles qui vont aller faire de l'agriculture, aller construire des logements et aller valoriser ces terrains qui n'attendent que ça.

Donc, voilà l'explication.

Ensuite, pourquoi on a pris la décision de faire bénéficier à tous les co-indivisaires le bénéfice de cette aide mais en partant d'un co-indivisaire qui a des revenus plafonnés ? C'est pour éviter justement ce blocage par rapport à la transcription partielle. Ça ne marche pas. On ne peut pas transcrire partiellement un terrain, un morcèlement et, ensuite, sécuriser la propriété individuelle de chaque co-indivisaire si ce n'est transcrit que partiellement. Ça ne marche pas. On a essayé à Huahine,

des géomètres ont essayé, et on se rend compte quelques années après que ce n'est pas judicieux pour la pérennité des titres de propriété.

Donc j'invite toute l'assemblée à dépasser les clivages majorité/opposition. C'est vraiment un dispositif qui va permettre d'aider, pas à 100 % toute la population, mais ceux qui ont eu une décision définitive.

Ensuite, pourquoi on le sort maintenant et on fait un colloque l'année prochaine ? Le colloque de l'année prochaine, ce n'est pas sur le fonds. C'est un colloque sur la fiducie. Et la fiducie, c'est une solution du code civil qui existe aujourd'hui, qui est l'équivalent des *trusts* dans les pays anglo-saxons, pour permettre la gestion collective de l'indivision. Donc les co-indivisaires, au lieu d'être propriétaires individuellement, ils maintiennent la propriété collective et ils gèrent collectivement leur indivision à travers une fiducie. Et on voulait faire un colloque — colloque c'est un grand mot, mais un petit séminaire — sur cette question-là avec des spécialistes qui viennent de France, qui viennent de Nouvelle-Zélande, qui viennent de Samoa et qui viennent de notre université pour que tout le monde comprenne vers quoi on veut aller et comment adapter cette fiducie à la gestion de l'indivision polynésienne au niveau foncier, et puis vulgariser ce dispositif auprès des familles. Il y a beaucoup de familles qui n'ont pas envie que leur bien soit partagé ou soit démantelé de générations en générations. Donc, il y a des biens familiaux, et une des solutions pour maintenir les biens familiaux de manière collective sur plusieurs générations, c'est de gérer une fiducie familiale. Et donc c'est ce qu'on va proposer dans ce séminaire vers le mois de juillet, puisque le calendrier étant serré pour tout le monde et notamment pour les universitaires qui vont venir présenter la chose, on attend la fin de l'année universitaire (fin juin, début juillet) pour proposer trois jours de rencontre entre les spécialistes, et vulgariser ensuite auprès des associations et des familles polynésiennes qui seraient intéressées par cette fiducie.

Mais le dispositif qui est présenté aujourd'hui n'est pas le dispositif définitif. Il y a d'autres mesures qui seront prises : la réglementation sur la médiation... donc tout ne peut pas aussi être judiciairisé.

On propose dans un prochain texte une loi sur la médiation foncière. On va proposer dans un prochain texte aussi l'organisation des médiateurs et certainement des transpositeurs parce qu'il y a des transpositeurs publics, mais il y a des personnes qui se déclarent transpositeurs aujourd'hui qu'il faut absolument organiser pour éviter les dérapages.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

Merci.

Le président : Bien, merci.

Il y a déjà des interventions. Pour organiser au mieux nos débats, je vais d'abord inviter le rapporteur à donner lecture de l'article 1^{er} et, ensuite, je donnerai la parole à l'ensemble des élus.

Merci de donner lecture de l'article 1^{er}, Madame la rapporteure.

— Cf. annexe —

Article 1^{er}.-

Le président : Merci. Monsieur Teriitahi, ensuite Monsieur Geros.

M. Moehau Teriitahi : *Merci*, président. *Monsieur le ministre bonjour.*

Sur ce dossier-là, quand j'ai entendu parler d'incohérence, je ne pense pas qu'il y a incohérence. Par contre, je tiens quand même à remercier le travail qui est fait par le gouvernement, car c'est un ensemble de moyens qui est en train de se mettre en place.

Simplement, il y a quelques interrogations, tel que le dossier sur les généalogistes. Où on en est ? Parce que c'est passé en commission mais ce n'est pas encore arrivé ici. Et ça, c'est un aussi des éléments qui permet de sortir de l'indivision.

J'en ai parlé au niveau de la commission de l'aménagement de l'indivision, donc c'est le colloque qui est prévu, c'est une autre action, la fiducie.

Par contre, sur le dossier de cette aide-là, lorsqu'on sait qu'on met une affaire au tribunal, juste après le jugement avant des droits, là, à ce moment-là, le juge nomme un expert qui irait constituer le patrimoine, pour faire le projet de partage. C'est à ce moment-là qu'on demande une provision à la famille. Des fois ça monte à 1 million, 1,5 million, et c'est là qu'il y a la difficulté : parce qu'il y en a qui ne veulent pas payer et le demandeur, lui, est obligé de se débrouiller, à trouver de l'argent pour constituer la provision. Et si la provision n'est pas constituée, le géomètre n'ira pas sur le terrain pour voir les terres et présenter le projet.

Alors, ma question que je pose à notre ministre. Cette provision-là — de toutes les manières les demandeurs et les défendeurs sont obligés de provisionner, sinon le géomètre ne va pas aller sur le terrain —, est-ce qu'elle sera comptée dans le remboursement de l'aide en fin de procédure ?

Et j'ai une autre question. Dans ces affaires de généalogistes, il y a aussi un certain nombre de personnes qu'on appelle des agents d'affaires, qui font aussi du travail pour aider les sorties d'indivision, qui ne sont pas avocats, qui font ce travail-là. Que deviennent ces personnes-là ? Car, malgré tout, j'en ai connu, j'en ai rencontré quelques-uns qui font aussi un très bon travail. Pas forcément le travail de l'avocat, mais aident les personnes à constituer leur requête et tout. Et en général, de ceux que j'ai rencontrés, je peux dire que le résultat était bon.

Voilà.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, bonjour. Chers collègues.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le PV de la commission au cours de laquelle le texte a été étudié et les interventions m'ont beaucoup étonné, autant les questionnements que les réponses. Et puis j'ai bien entendu, Monsieur le ministre, les explications que vous nous avez apportées pour nous rassurer sur le dispositif que vous mettez en place. Je n'ai pas l'impression qu'on analyse ce texte dans un contexte de droit ou dans un contexte juridique. Or, nous sommes régis par des textes en Polynésie française.

En 2007, l'ordonnance 392 du 22 mars 2007 a étendu une loi en Polynésie, c'est la loi 91647 du 10 juillet 1991 qui définit l'aide juridique en Polynésie. Son extension m'a été rappelée à l'époque par le président de la cour d'appel qui me disait que, à compter du 3 avril 2008, l'aide juridique s'applique en Polynésie. À partir de là, il m'intimait l'ordre de retirer toutes les aides du pays en matière juridique. Qu'elle intéresse les contentieux d'ordre foncier, qu'elle intéresse les contentieux d'ordre matrimonial, qu'elle intéresse tout type de contentieux !... Il me disait : À compter du 3 avril 2008, c'est fini ! Vous n'intervenez plus, c'est compétence d'État.

Alors, que prévoit l'aide juridique ? Parce qu'il faut faire peut-être une petite séance d'information. Pas de formation mais d'information, parce que j'ai l'impression qu'on ne sait pas de quoi on parle... L'aide juridique comprend l'aide juridictionnelle, l'aide à l'accès au droit et l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles. L'ensemble de ces trois axes relèvent aujourd'hui — du moins, à compter du 3 avril 2008 — de la compétence de l'État. Alors, j'ai

chaussé mes bottes de sept lieux pour vite me rendre à Paris à l'époque — parce que j'étais en charge du foncier — et rencontrer la garde des Sceaux MAM, Michèle Alliot-Marie, à qui j'ai exposé le problème en lui disant : Attention, en Polynésie, il y a un contexte judiciaire qui est relativement important et qui implique l'ensemble des Polynésiens, ce sont les contentieux liés aux sorties d'indivision. Et pour aider les sorties d'indivision, le Pays a mis un dispositif qui s'assimile à l'aide juridictionnelle. On m'a répondu que la loi est têtue ; elle a été étendue, elle s'applique. Point barre ! Et même, je ne vais pas partager avec vous ce qui m'a été rajouté après, c'est absolument à proscrire dans les relations institutionnelles. J'espère qu'aujourd'hui l'État a un discours un peu plus avenant vis-à-vis des élus de Polynésie ou bien des ministres de Polynésie qui les rencontre. Donc, je ne reviendrai pas dessus.

Alors, pourquoi ? Parce que cette aide-là, elle relève désormais de l'État même s'il apparaît — m'a-t-on-dit dans le cabinet du garde des Sceaux — que ces nouvelles dispositions violent la compétence statutaire de la Polynésie, en ce qui concerne le 2^o de l'article 14 de notre loi statutaire qu'a rappelé ma collègue dans son intervention. Même en étant au courant de ça, ils disent : On est désolé, la loi s'applique, vous devez respecter la loi. Alors, bien entendu, après, dans nos séances de discussion, de réflexion et puis de travail pour trouver une issue, il n'y avait que deux solutions..., deux solutions qui nous permettaient de sortir le Pays de cette ornière. La première solution, c'était la procédure de déclassement prévue à l'article 12 du statut. Ça peut arriver. Quand l'État empiète dans certaines compétences, on peut tirer le drapeau en disant : Stop ! article 12 du statut, on demande le déclassement de cette disposition parce qu'elle vient empiéter sur nos compétences ! Ça, c'était la première solution. La deuxième solution, c'est bien entendu celle qui est en cours : c'est la réforme statutaire. Il faut revoir les compétences de l'État et peut-être barrer « aide juridictionnelle ». À ce moment-là, oui, on redevient compétent. Mais tant que ce n'est pas le cas, la loi s'applique et on doit respecter la loi. Ce n'est pas parce qu'on a prévu qu'au détour du code de la route parce qu'il y a une rue où il n'y a pas beaucoup de voitures qui passent, on va se permettre de brûler le feu rouge !... La loi dit : Quand le feu est rouge, il faut s'arrêter... même s'il n'y a pas de voiture. C'est exactement ce qui se passe.

Et vos services, Monsieur le ministre, ne peuvent pas méconnaître cette disposition. Alors, tant que cette disparité ne sera pas corrigée, la mobilisation des deniers publics nécessaires au financement de cette aide risque de compromettre sérieusement l'ordonnateur des fonds. Car, si les dispositions de la loi statutaire prévoient la possibilité pour l'État, par voie conventionnelle, de financer des actions relevant de la compétence de la Polynésie française — nous en avons eu droit, là, tout à l'heure les conventions de financement de l'État avec le Pays —, ces mêmes dispositions demeurent entièrement muettes dans le cas inverse où la Polynésie française financerait certaines actions relevant de la compétence de l'État. Et c'est le cas : nous finançons des dispositions de compétence qui relèvent exclusivement de la compétence de l'État. Alors, d'autant qu'en pareilles circonstances, le remboursement de toute aide financière indûment accordée pourrait être sollicité par tout contribuable en vertu, eh bien, de votre statut. Allez faire un tour à l'article 186-1 !... Il suffit qu'un contribuable relève l'incohérence... Eh bien je ne sais pas moi, on est plusieurs dans une fratrie, on est sur un partage. Il y a un qui est aidé, et moi je ne suis pas d'accord avec le partage, eh bien je vais porter plainte. Aussi bête que ça !

Donc, assurément, Monsieur le ministre, comme je le disais tout à l'heure, c'est un projet qui est louable, mais il me semble être présenté dans la précipitation. D'autant qu'hier s'est tenu un comité élargi très intéressant qui planche aujourd'hui sur des modifications du code civil. Ce n'est pas le coût de la sortie d'indivision qui est un frein, c'est la manière dont le démêlé de l'indivision doit être acheminé. C'est à ce niveau que se trouve le frein. Et ce n'est pas dans les aides financières qu'on va apporter, qu'on va accélérer la procédure de sortie d'indivision. C'est plutôt dans la revisitation des textes du code civil qu'on va pouvoir effectivement dans certains cas — uniquement dans certains cas — accélérer la procédure.

Alors, encore une fois, Monsieur le ministre, nous vous demandons de revenir à plus de sagesse, de ne pas précipiter les choses. On sait ce que vous voulez faire, c'est très bien ; on vous soutient dans votre réflexion. Mais la manière dont vous vous y prenez là nous fait peur !

Merci.

Le président : Merci.

Avant de laisser la parole à Monsieur le ministre, juste un élément de précision à Monsieur Teriitahi, la loi du pays dont vous faites référence, s'agissant de la généalogie, est actuellement en attente d'examen au sein de la commission législative compétente depuis le mois de juin. Donc, il faudra l'examiner tout simplement.

Monsieur le ministre.

M. Tearii Alpha : Il s'agit d'une aide financière. On n'est pas dans l'aide juridictionnelle, on n'est pas dans le même rôle que l'aide juridictionnelle pour la prise en charge d'un conseil d'avocats devant le tribunal.

Là, nous venons prendre en charge des frais qui ont été occasionnés dans la procédure devant tribunal ou devant notaire. Ce texte a été étudié avec les magistrats puisqu'on ne l'a pas écrit sans le partager avec ceux qui pratiquent, le tribunal. Et évidemment qu'en tant que Polynésien, l'indivision est un problème polynésien. Il ne faut pas compter que sur l'État pour régler la sortie d'indivision des familles polynésiennes.

Donc, prenons ce dossier à bras-le-corps ! Et là, aujourd'hui, il est proposé une aide financière. On ne vient pas contrecarrer ou rajouter une aide juridictionnelle dans ce qui existe déjà. Et je vous avoue que dans les modifications statutaires qui sont proposées — et je ne sais pas qu'est-ce qui va être acté —, nous demandons la récupération de l'aide juridictionnelle puisque, si on attend que l'État vienne financer le conseil pour sortir nos familles de l'indivision, on le voit, les budgets alloués ne sont pas forcément correspondants à l'ambition que l'on veut donner, les plafonds d'aide par rapport aux revenus des familles ne correspondent peut-être pas aux cibles que nous souhaitons donc aider. Et nous avons discuté au sein du Conseil des ministres de récupérer cette compétence. Mais, pour l'instant, il est vrai que l'aide juridictionnelle est une compétence de l'État. Mais, si on joue au ping-pong avec l'indivision polynésienne, on n'avancera jamais.

Donc, prenons ce dossier à bras-le-corps ! Et là, il s'agit d'une aide financière. Voilà, après jugement. On n'est pas dans le conseil, on ne vient pas jouer un rôle de conseil ou payer un conseil. Ce n'est pas le rôle de cette aide. Pas du tout.

Le président : Bien. Merci.

Madame Flores. Dernière intervention avant de mettre aux voix.

M^{me} Chantal Flores-Tahiata : *Monsieur le ministre, merci pour ces éléments.*

Une question : si on veut aider la population à sortir de l'indivision, que proposez-vous pour les archipels des Australes dans la mesure où la majorité des terres sont présumées appartenir à la Polynésie française ?

Ensuite, des familles ont saisi la commission de conciliation qui reconnaît que ces familles sont propriétaires. Mais, malheureusement, le Pays doit se désister, chose que le Pays refuse de faire pour que ces familles puissent effectuer les partages. Que proposez-vous donc à ces familles : d'aller jusqu'au tribunal pour qu'elles puissent sortir de l'indivision ?...

M. Tearii Alpha : C'est un sujet que, bien sûr, vous connaissez en tant qu'habitant des archipels des Australes. Il y a à peu près six, sept mois, on était à Rimatara, à Rurutu ; et spécialement ces deux îles — mais ça peut concerner d'autres îles —, mais Rimatara et Rurutu spécialement, nous sommes en train de travailler sur des lois : une loi du pays de titrisation, donc de rétablir le titre de propriété d'origine pour, ensuite, avec la généalogie qui est connue et qui est donc validée par toutes les familles, retracer le lien avec la terre. Nous penser sortir ces textes dans le premier trimestre. On pensait aller plus vite, bon, il y a eu donc un peu d'urgence ailleurs, mais on va sortir ces textes d'ici la rentrée administrative et on le proposera à l'assemblée. Donc, Rurutu et Rimatara sont concernées par ces textes.

Et je sais que toutes les familles qui sont passées par la commission de conciliation attendent un règlement, disons, plus direct de ces affaires. Et nous pensons qu'il faut une loi du pays pour rétablir l'origine des titres et les premiers titres pour que les familles qui habitent sur ces terrains, spécialement à Rurutu et Rimatara, retracent leur lien avec le premier titre d'origine. Donc, ça sortira d'ici quatre mois.

Merci.

Le président : Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le ministre.

Juste pour ma compréhension personnelle des choses, s'agit-il d'une aide ou d'une indemnisation ? Parce que, consécutivement à votre dernière intervention, j'essaie toujours de progresser dans ma réflexion pour savoir à quel stade situait l'aide. Est-ce qu'on situe l'aide avant que les dépenses soient effectuées ou on situe l'aide après que les dépenses aient été effectuées ?...

IL

M. Tearii Alpha : Il est écrit « aide », donc c'est une aide. Et c'est avant que les dépenses soient réglées, il y a une production de vie et donc cette prise en charge de la facture va être soutenue par cette aide, donc après bien sûr décision définitive du tribunal ou décision à l'amiable devant notaire.

Il faut quand même engager le dossier devant le tribunal, donc là on ne s'entend pas on est obligé d'y aller. Et lorsqu'on veut s'entendre malgré nous, eh bien, privilégions la voie amiable devant notaire avec cette possibilité de prise en charge avant que les familles déboursent elles-mêmes. Mais il faut au moins prouver que les démarches ont été faites, et donc c'est vrai que la démarche judiciaire elle est plus longue. La démarche devant le notaire elle peut être accélérée d'au moins quelques mois.

Donc, je pense aussi que la pratique va changer. Parce qu'aujourd'hui la pratique polynésienne c'est de tout judiciaire. Tout le monde va au tribunal pour tout et n'importe quoi. Donc espérant maintenant que la médiation, le texte va sortir dans quelques semaines et que cette possibilité d'être soutenu pour une décision à l'amiable devant notaire va inciter une partie des familles à éviter le tribunal qui n'est pas la solution idéale, puisque cela prend du temps, mais qui est malheureusement la solution qui est respectée ou la plus respectée aujourd'hui. Mais espérant que les pratiques vont changer. Mais c'est une aide, ce n'est pas une indemnisation. C'est une aide et on prend en charge quelque chose qui n'a pas encore été payée.

Le président : Oui, Monsieur Geros, une dernière intervention.

M. Antony Geros : Oui, donc on est bien d'accord. Je vais chez le notaire, je lance la procédure, le notaire me dit : ça y est, vous pouvez venir signer. Et là, je vous appelle. Je vous dis : je veux une aide.

M. Tearii Alpha : Vous ne nous appelez pas. Il y a un dossier qui est monté en tout objectivité, avec les pièces du co-indivisaire qui correspond au plafond puisqu'il faut être dans des conditions de ressource maximum pour bénéficier de l'aide, mais le co-indivisaire va faire bénéficier tous les co-indivisaires pour le morcellement par le géomètre. Le géomètre n'ira pas sur le terrain juste morceler la part du co-indivisaire, il va aller faire le travail global. La transcription va être globale et les règlements de factures se feront directement vers les professionnels. L'argent ne va pas transiter par le compte de l'association familiale. Les factures seront présentées dans un dossier — les projets de facture, les devis — et puis on paye directement le prestataire ou le professionnel agréé par rapport à la facture qui est proposée. Donc, il n'y a pas de manipulation d'argent. On va éviter de donner cela directement aux familles, et puis surtout il y a donc cette obligation d'avoir des décisions globales. On ne vient pas avec son *comité familial* dire qu'on s'est entendu alors qu'on a oublié la moitié des co-indivisaires ou on a oublié le frère ou la sœur dans le partage. Voilà.

Donc tout ça est fait pour que, espérons-le, une paix dans les familles soit organisée pour cette sortie d'indivision et faciliter le retour des familles sur leur terrain. Ils rentrent chez eux. C'est ça l'objectif.

Le président : Une dernière intervention, une toute petite pour que l'on puisse avancer.

M. Antony Geros : Monsieur le ministre, ce n'est pas comme cela que ça marche, hein. Sinon, tu me donnes le nom de votre notaire et puis j'irai m'inscrire chez lui pour faire notre partage. Mais il faut tout payer avant, hein. Une fois que l'on demande au géomètre d'aller pour repérer les quotités et poser les emprises, eh bien le géomètre il t'amène une facture et tant que tu n'as pas payé ta facture, il ne va pas poser ces bornes. Et tant qu'il n'a pas posé ces bornes, eh bien le notaire il ne t'appelle pas. Il y a un véritable problème-là. Je ne sais pas de quoi on parle-là réellement, mais on n'a pas l'air de se comprendre sur la réalité pratique de la manière dont les choses sont opérées quand il s'agit d'une sortie d'indivision ou d'un partage.

Le président : Merci.

Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... Donc 31 voix pour, 16 abstentions et 10 voix contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 abstentions et 10 voix contre.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : Merci.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Monsieur le ministre, là encore, je relève quand même une incohérence. C'est vrai que vous l'avez évoqué en commission, et on va continuer à l'évoquer ici, c'est tout d'abord la prise en charge des frais d'avocat. Là, il n'y a pas photo ! Ça relève de l'aide juridictionnelle, de la compétence de l'État. Ça c'est un premier point. Normalement, rien que pour ça, votre loi elle est réformée là-dessus, sur ce point.

Le deuxième point concerne la non limitation de cette prise en charge à la part de l'ensemble des co-indivisaires. Alors, j'ai lu avec stupeur les explications et les réponses qui ont été données en commission, ça m'a refroidi. Vous venez de dire vous-même que c'est une aide. C'est une aide à l'individu qui peut justifier des revenus modestes ? Ou bien c'est une aide au partage de l'ensemble d'une souche ou d'une famille ? Là encore, il y a une incohérence, on n'arrive pas bien à encadrer le

cadre de l'intervention du Pays sur la possibilité de fournir un moyen financier, une aide financière à un individu pour permettre la sortie d'indivision.

Alors ensuite, c'est quand même assez rébarbatif le fait que... J'ai bien compris que vous ne pouvez pas isoler l'aide quand il s'agit d'une facture payée pour l'ensemble du bornage d'un terrain qui touche à l'ensemble du partage alors que vous voulez cibler une aide qui intervient juste pour la quotité de bien à recevoir ou à hériter par la personne que vous voulez aider, mais quand même, ayez quand même la décence de demander le remboursement à ceux qui ont la possibilité, qui ne sont pas issus d'un ménage modeste. Ça c'est la moindre des décences qu'on doit apporter à la gestion des deniers publics.

Ensuite, il y a plusieurs possibilités qui peuvent s'offrir à nous. Quid de l'évolution en meilleure fortune de la personne qui va bénéficier de l'aide. Ça se passe comment à ce niveau-là ? Quid également en sortie de partage de l'évolution à meilleure fortune de l'héritier qui a été aidé pendant le partage et après le partage. Il y a quand même un certain nombre de points et c'est pour ça que je parlais de précipitation, Monsieur le ministre. Il y a beaucoup de points qui sont très importants et qui nécessiteraient à l'ensemble des élus d'approfondir de manière sereine plutôt que précipiter comme on le fait pour ne pas dévoyer l'esprit de la démarche.

Encore une fois, l'objectif est louable mais faisons les choses correctement. Pas comme ça !

M. Tearii Alpha : Pour vous confirmer que ce n'est pas une aide juridictionnelle, lorsqu'on prend en charge les frais d'avocat, ce n'est pas la postulation de l'avocat devant le tribunal. Donc on ne parle pas de ça puisque, là, on est dans la partie défense par un avocat devant le tribunal, on ne prend pas en charge cette partie-là. On prend en charge les frais annexes après décision de justice.

Un exemple, en 2012, sur les 55 transcriptions des affaires de 2012, 55 transcriptions d'affaire de terre, 17... 31 % de ces affaires ont été transcrits par des agents de transcription. 62 % ont été transcrits par des avocats. Ce sont ces frais-là que nous allons prendre en charge par cette aide. Ça n'a rien à voir avec une aide de juridictionnelle. C'est l'aide à la prise en charge de la transcription. Et il y a des avocats qui le font, il y a des notaires qui le font pour 7 % en 2012. Il y a des transpositeurs qui le font pour 17 % en 2012, voilà l'explication. Et la postulation, lorsqu'on prend un avocat pour aller nous défendre au tribunal, cette partie-là, on ne le prend pas en charge. C'est l'aide juridictionnelle. Donc, ne vous inquiétez-pas, cela fait des mois qu'on travaille sur ce dossier.

Depuis que je suis arrivé au ministère, c'est un des premiers dossiers que j'ai demandé à faire étudier. Peut-être que mon expérience n'est pas complète. Je ne suis pas le plus grand propriétaire indivisaire de Polynésie, mais nous sommes tous dans la même situation. Dans toutes nos familles, il y a ces situations-là où on se retrouve avec un jugement et on n'arrive pas à transcrire, et quand on n'arrive pas à transcrire c'est bloquer un terrain pour rien alors qu'on connaît les propriétaires, on connaît les co-indivisaires qui doivent être propriétaires, mais malheureusement il y a des blocages. Même ceux qui peuvent payer, ils ne veulent pas payer. Ils ne veulent pas payer parce qu'ils ne s'entendent pas. Alors soit on dit : eh bien faisons payer ceux qui peuvent, il n'y a personne qui paye. Ou soit on dit prenons en charge ces frais. C'est vrai que c'est de l'argent public, mais c'est de l'argent pour aider au développement. Un terrain qui se libère, c'est des logements qui se construisent. C'est de l'agriculture en plus ; c'est une activité en plus dans les îles ou ici à Tahiti ; et on a une famille qui retrouve de l'espace. On ne va pas tous loger nos familles dans des habitats sociaux gérés par l'OPH. Il faut bien que les gens retournent chez eux de temps en temps. Et nous pensons que cette solution-là est une solution qui n'est pas géniale, mais ça aide les familles à retrouver leur terre.

Ensuite, la transcription partielle ne marche pas. Celui qui est capable de payer sa part, il va payer, mais comme les autres ne veulent pas payer, jamais un géomètre ne va aller morceler le terrain que pour lui. Parce qu'il veut faire un travail global pour pouvoir le rendre dans la transcription et suivre la traçabilité du terrain. Un terrain qui était divisé en quatre, si au cadastre on ne cadastre que ¼ du terrain et le reste on laisse indivis alors qu'on a quand même une décision de justice, on ne s'en sort

pas. On va avoir des titres de propriété compliqués à gérer. La fiche immobilière va être ingérable. Donc voilà où on en est.

Donc ne vous inquiétez pas, ce n'est pas une aide juridictionnelle. On ne prend pas en charge les frais d'avocat devant les tribunaux. La postulation n'est pas prise en charge, ce sont tous les frais annexes, et il y en a.

Lorsqu'en 2015, 45 % des transcriptions sont réalisées par les avocats, il faut prendre en charge ces frais, si on veut aider la famille à s'en sortir et ce ne sont pas des frais juridictionnels. Il n'y a pas de conseil juridique. C'est juste une transcription en bonne et due forme qui est réalisée par le cabinet d'avocat et qui coûte de l'argent. Voilà. Et ça il faut le pendre en charge. Voilà, nous, ce que l'on pensait mettre dans le fonds et on l'a soumis aux professionnels du Palais de justice, aux avocats et donc ce texte-là a reçu l'assentiment de tout le monde.

Au départ on était comme vous. Est-ce qu'il était plus judicieux de prendre en charge que la partie co-indivisaire sociale et oublier tout le reste ? Ceux qui peuvent payer, ils n'ont qu'à payer. Et on s'est rendu compte que beaucoup d'affaires resteraient bloquées.

Aujourd'hui, il y a 26 dossiers qui ont été donc présentés à la DAF, les jugements de partage en attente de paiement. Le dossier le plus ancien, il date de 2000, ça fait déjà 16 ans. 16 ans que la décision de justice est prise mais comme ils n'arrivent pas à payer ou ils ne veulent pas payer ou personne ne veut payer, eh bien ils n'ont toujours pas transcrits. Ensuite c'est 2001, 2005, 2007, 2003, 2009, 2010 et 2015. Donc, nous pensons que cette liste-là n'est qu'une partie des dossiers qui sont bloqués aujourd'hui. Le montant cumulé est de 27 000 000 F CFP pour 27 dossiers. Jusqu'où on ira ? Je ne sais pas. C'est dans la limite du budget, dans la limite de la possibilité budgétaire, mais sur les années qui viennent, on a tout essayé pour sortir de l'indivision.

Voilà une autre solution qui n'est peut-être pas la solution définitive. Mais si on n'aide pas les gens à s'en sortir, on va regarder la montagne elle va toujours rester indivise. Alors que tout le monde est propriétaire. Donc c'est pour ça que je vous demande de... voilà. Je ne vous dis pas faite confiance au ministre, faites confiance aux techniciens qui ont pensé depuis un an comment architecturer, comment construire ce fonds, comment l'intégrer dans le dispositif global et puis on verra bien. L'usage va nous montrer si on a eu raison ou pas. Mais on n'est pas hors la loi parce qu'on n'est pas dans l'aide juridictionnelle du tout.

Le président : Merci.

Monsieur Geros, une dernière intervention.

M. Antony Geros : Oui, effectivement, on ne peut pas être dans l'aide juridictionnelle, nous sommes dans l'aide à l'accès au droit qui fait partie de l'aide juridique applicable en Polynésie et qui relève exclusivement de la compétence de l'État, et qui a pour rôle, entre autres, d'assurer l'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques. C'est de la compétence de l'État. Donc soit l'État se gargarise de vous dire : écoutez, tant que vous pouvez payer à notre place, faites-le... Mais en tous les cas, je vous ai dit : faites attention ! Du moins l'ordonnateur, il va falloir qu'il fasse attention, ce sont des deniers publics. On ne s'amuse pas avec ça. Un franc c'est un franc.

Le président : Merci.

Même vote pour l'article 2.

MÊME VOTE.

Le président : Article 3.

Article 3.-

Le président : Merci.

Même vote pour l'article 3.

MÊME VOTE.

Le président : Article 4.

Article 4.-

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 5.

Article 5.-

Le président : Merci.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Donc ça veut dire que dans cette approche, Monsieur le ministre, vous acceptez le principe du cumul de l'aide juridictionnelle avec l'aide individuelle que vous proposez-là ?

M. Tearii Alpha : On ne cumule pas, puisque ce n'est pas nous qui gérons l'aide juridictionnelle. On cumulerait si c'était nous qui gérons. Mais on ne gère pas.

M. Antony Geros : Non mais on ne se comprend pas, là ! Il y a un terrain juridique ; il y a un contentieux ; il y a une aide qui est apportée dans le cadre légale, ça s'appelle l'aide juridictionnelle ; et puis il y a des deniers publics qui sont rajoutés pour le même contentieux, le même dossier et qui par ailleurs est aidé de la manière la plus légale possible. Alors moi, je n'arrive pas à bien comprendre la manière dont vous raisonnez.

Le président : Bien.

Même vote pour l'article 5.

MÊME VOTE.

Le président : Article 6.

Article 6.-

Le président : Merci.

Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article... Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui, donc là, Monsieur le ministre, a essayé de comprendre la sémantique de cet article. On peut être dans une fratrie alors, ou une personne remplissant les conditions d'attribution pourrait être éligible à l'aide individuelle, mais se retrouver avec une aide individuelle qui va servir les besoins de l'ensemble de la fratrie.

M. Tearii Alpha : C'est 5 millions par dossier. Donc c'est 5 millions pour le dossier qui est présenté. Ce n'est pas 5 millions par demandeur individuel. Donc les frais maximum du dossier à l'intérieur duquel se trouve le demandeur c'est 5 millions maximum. Mais l'entrée pour obtenir l'aide est organisée par des plafonds de revenus. Donc celui qui veut avoir cette aide, ne doit pas dépasser un plafond de revenu en étant une personne seule ou personne à deux, trois, quatre personnes à charge. Donc, il y a un tableau avec des plafonds qu'il faudra respecter. Mais le dossier ne concerne pas que sa fratrie, mais concerne la famille qui a obtenu la décision de justice. Donc, ça dépasse peut-être la fratrie. Et le plafond est limité à 5 millions.

En tout cas c'est une proposition par rapport à une moyenne de dossier qui va nous arriver et on verra bien. Mais on voit bien qu'aujourd'hui dans les décisions de justice, c'est rarement des partages de quelques centaines de m². C'est les grands partages. On part *des ascendants*, on descend au premier *lit*, au 2^e *lit* et c'est quelques hectares qui sont partagés en grands domaines. Donc, les frais de géomètre sont quand même assez importants. Parce que si les frais de géomètre — c'est ce qui bloque aujourd'hui — n'étaient que de 200 000 F CFP, ça fait très longtemps que tous ces terrains seraient transcrits. S'ils n'arrivent pas à transcrire, c'est que les frais de géomètre dépassent le million, deux, trois millions. Et c'est généralement ces montants-là qui sont bloquants aujourd'hui. Personne n'a envie de payer pour le voisin et, malheureusement, il faut faire des actions de solidarité familiale pour arriver à payer, et ça ne marche pas. Et puis, finalement, par désespoir ou en étant impatient de récupérer le terrain, on vend une partie du terrain pour payer le géomètre. Et là, c'est la catastrophe. La décision de justice ne sert plus à rien.

Le président : Bien. Même vote pour l'article 6.

MÊME VOTE.

Le président : On passe à l'article 7, et ensuite on...

Article 7.-

Le président : Merci.

Monsieur Geros, et ensuite Madame Iriti.

M. Antony Geros : Merci. Une question, Monsieur le ministre. Comment vous déterminez le dossier ? C'est par rapport aux demandeurs ou par rapport aux biens du demandeur, ou par rapport à l'appartenance du demandeur *à la souche* ? Comment vous faites votre sélection pour dire que, attention, c'est le même dossier ?

M. Tearii Alpha : C'est la décision de justice, le périmètre du dossier. C'est le contenu de la décision de justice. On n'invente pas le dossier. C'est le périmètre de la décision. Donc il s'agit de la terre unetelle à Huahine, tant d'hectares partagés entre telle *souche*. C'est ça le dossier. Et le demandeur est issu de la famille qui est bénéficiaire en tant que co-indivisaire. Et grâce à cette personne, dont les plafonds sociaux minimum, il pourra faire bénéficier la transcription globale de ce dossier à toute la famille. Puisque l'objectif c'est d'aider cette famille à récupérer leur bien. Maintenant, prenons le cas des familles où il n'y a personne qui correspond à ces plafonds. Ils sont tous millionnaires. Eh bien ils n'auront pas accès à l'aide. Point à la ligne !

Si c'est..., je ne veux pas citer, mais un millionnaire de la place qui veut faire des partages de son patrimoine foncier et qui veut partager ça au niveau de ces enfants, donc il y a la loi du pays qui

existe déjà, la cession de son vivant, de son patrimoine foncier, mais la prise en charge de la transcription par le fonds ne sera pas possible puisqu'ils ne correspondent pas à la cible sociale. Donc il n'y a pas de risque de financer des familles qui ne mériteraient pas.

Et honnêtement, tous ceux qui se battent au tribunal et que l'on voit tous les mercredis matin au tribunal foncier se regrouper avant la décision, je passe devant le mercredi matin, je n'ai pas vu beaucoup de gens très riches. J'ai l'impression que 80 % des familles vont correspondre à notre cible, puisque ce sont essentiellement des familles des îles, des grands domaines de la Presqu'île, de Punaauia, et ils sont tous correspondants à la cible sociale que nous proposons. Donc, il suffit qu'il y en ait un ou deux qui présentent le dossier pour que le dossier soit constitué au niveau des Affaires foncières, et on prendra en charge que les frais après décision de justice. Toute la postulation, toute la partie juridictionnelle avocat avant tribunal, avant décision de justice n'est pas prise en charge. On prend en charge que la suite. Voilà.

M^{me} Teura Iriti : *Monsieur le ministre, bonjour.*

Concrètement, sachant que vous disposez d'une enveloppe bien déterminée, comment allez-vous procéder pour l'attribution de cette aide ?

Est-ce en fonction d'arrivée des demandeurs ? Ou alors en fonction de la situation ? Merci.

M. Tearii Alpha : Par date d'arrivée.

M. Antony Geros : Oui, Monsieur le ministre, là vous m'épatez là ! Là, je viens de comprendre quelque chose. En fait, l'aide individuelle va servir uniquement aux frais à payer lorsque tout est payé. C'est-à-dire qu'une fois que la décision de justice est donnée, donc on a payé le notaire, on a payé tout le monde quoi, le géomètre, etc., à ce moment-là on a l'aide et on va utiliser l'aide pour transcrire. C'est peut-être plus facile de prendre une loi comme nous avons fait nous à notre époque, d'exonérer de droit d'enregistrement tous les actes des co-indivisaires dans leur sortie de partage. (Le président, hors micro : « Bien, merci. ») Le faire pour la transcription.

Le président : Merci.

Même vote pour l'article 7.

MÊME VOTE.

Le président : Article 8.

Article 8.-

Le président : Merci. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Je veux juste une réponse à ma question, si vous permettez, Monsieur le ministre.

M. Tearii Alpha : Ce n'est pas que la transcription qui est prise en charge, c'est également les frais de géomètre, les frais de notaire, les frais d'avocat après une décision de justice, et lorsque la décision de justice est prise, le géomètre n'est pas encore payé. Il n'y a aucune famille qui a réussi à payer le géomètre, juste après la décision de justice. Des sommes ont été provisionnées mais pas du tout engagées, et aucun travail n'a été fait sur le terrain.

Le géomètre a préparé sur plan un projet de morcellement, mais il faut qu'il aille sur le terrain positionner ces limites par rapport au morcellement théorique, et ce travail là va être fait qu'après la décision de justice.

VM

Et c'est à partir de là que le fonds vient aider les familles dans la prise en charge de ce travail qui coûte très très cher. Donc, rien n'a été payé encore par les familles. C'est cette partie-là qui est la plus lourde.

Et donc qu'est-ce qui va se passer ? À mon avis, aller tous au tribunal et attendre dix ans pour qu'une décision de justice soit prise, donc on va se battre par avocat interposé, et comme la postulation n'est pas prise en charge, eh bien les familles elles sont libres de payer autant qu'elles veulent les avocats de la place. Par contre, si on veut être dans une décision prise à l'amiable devant notaire, on ne passe pas par l'avocat et on a un chargé d'affaire — en tout cas quelqu'un qui nous aide —, mais on va voir le notaire et ça va dix fois plus vite, mais il faut s'entendre. Il faut au moins travailler en amont et donc le médiateur que nous allons organiser bientôt va jouer ce rôle de connexion entre la famille pour éviter les procédures judiciaires qui prennent beaucoup, beaucoup de temps, mais on ne va pas annuler les procédures judiciaires. Il y en aura toujours des gens qui ne s'entendent pas. Mais aujourd'hui, le système de prise en charge par le fonds des décisions devant notaire à l'amiable vont inciter, à mon avis, une grande partie des familles d'éviter le combat par avocat interposé pour éviter que ça prenne trop de temps. Une partie, je ne dis pas que 100 % va accepter de passer que devant notaire, mais imaginons qu'il n'y en ait que 20 % qui passe, c'est 20 % en moins dans le système judiciaire et ça ira un peu plus vite pour ces familles puisque les solutions seront prises en charge (frais de géomètre, frais de transcription et frais de notaire).

L'objectif, pour nous, ce n'est pas de laisser notre population au bord de leur terrain parce qu'il faut tout faire pour qu'ils retournent chez eux. Et pour qu'ils retournent chez eux, 120 millions F CFP par an pour 40 dossiers à 3 millions F CFP c'est ce que le Pays propose au budget l'année prochaine. Et si on voit que ce fonds marche très bien et a pour objectif de ramener les populations sur leur terrain on va le récupérer au niveau du développement lorsqu'on construit un logement, eh bien demain, il y a une taxe sur l'habitation ; lorsqu'on ouvre une culture, il y a un développement qui se crée. Lorsqu'on retourne sur son terrain, valoriser son terrain ; donc on va le retrouver dans l'économie globale du pays. Donc, ce qui est investi là on va le retrouver demain dans notre développement global, et on ne peut pas faire autrement puisque 80 %, 79 % du cadastre, donc des terres cadastrées, sont des propriétés privées... 79 %.

Donc, si on ne fait rien pour que les populations retournent chez elles, je ne sais pas comment on va faire.

Le président : Merci. Même vote pour l'article 8.

MÊME VOTE.

Le président : Article 9.

Article 9.-

Le président : Même vote pour l'article 9.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : La délibération est adoptée par 31 voix.

oOo

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

**RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE DEPUIS LE 7 OCTOBRE ET ARRÊTÉE LE 20 OCTOBRE 2016**

Rapport n° 16/REL/2016/APF 4 du 20 octobre 2016.

Le président : Chers collègues, nous sommes arrivés au terme de l'examen de nos rapports.

S'agissant de l'examen de la correspondance, vous disposez du relevé de la correspondance daté du 7 octobre et arrêté au 20 octobre.

oOo

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Chers amis, merci d'avoir participé activement à nos travaux.

La séance est close. En vous invitant, bien évidemment, à nous retrouver lundi matin pour le débat d'orientation budgétaire.

Je vous remercie, en vous souhaitant une bonne soirée.

oOo

Il est 17 heures 23 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani